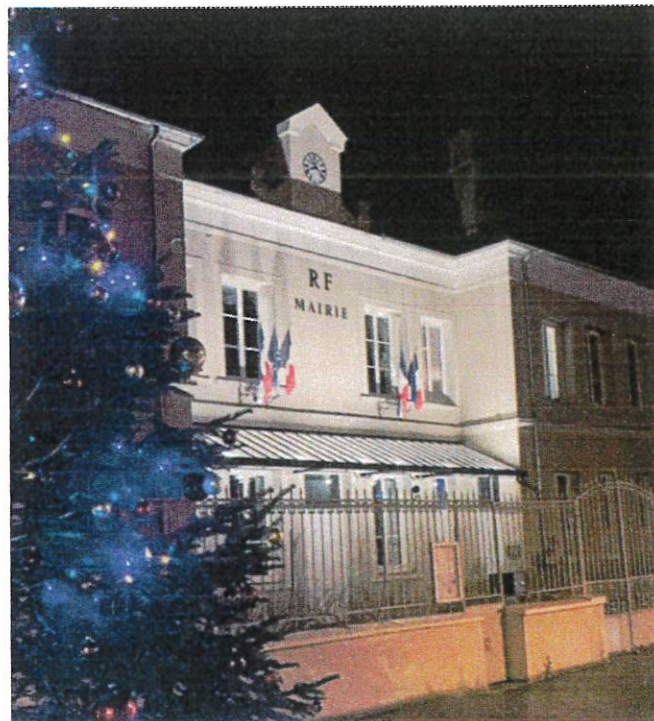


LARCHANT CC du PAYS DE NEMOURS 	Commune de LARCHANT (77)	<i>Date :</i> 23 septembre 2024 Version consolidée V1
---	-------------------------------------	---

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

**S'organiser pour être prêt
Anticiper pour agir juste**



**Le Plan Communal de Sauvegarde est l'outil de gestion de crise
du maire et de ses collaborateurs**

LARCHANT CC du PAYS DE NEMOURS  Village de Larchant	Commune de LARCHANT (77)	<i>Date :</i> 23 Septembre 2024 Version V1 consolidée et arrêtée
---	---	--

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



Le Plan Communal de Sauvegarde répond à

S'organiser pour être prêt, Anticiper pour agir juste



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 23 Septembre 2024

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
13	13	13

Vote
A l'unanimité des membres présents
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt

en Sous-Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2024, le 23 Septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Larchant s'est réuni à la Mairie de Larchant, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MÉVEL Vincent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 16/09/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/09/2024.

Présents :

M. MÉVEL Vincent, Maire, M. GREGOIRE Jean Luc, Mme FOSTYKO Anne-Marie, M. MOUCHET Stéphane, Mme MANESSE CESARINI Laurence, Mme MAUMENE Nicole, M. CHARPAK Yves, Mme GIRARDOT Milène, M. PHILIPP Brice, Mme LAMBERT Corinne, Mme DEROUET Maud, M. ROTELLINI Eric, Mme ROHNER Martine.

Absente excusée :

A été nommée secrétaire : Mme MAUMENE Nicole.

2024_03_043 – VALIDATION DE NOTRE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur le Maire expose que la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile a donné une assise juridique à la réalisation des plans communaux de sauvegarde (PCS) qui permettent de prévenir et de sauvegarder la population en cas d'événements exceptionnels.

Cette loi, par son chapitre II – protection générale de la population – article 13, rend obligatoire, pour toutes les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé depuis deux ans ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention, l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde.

Le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 précise dans son article 1 que le plan communal de sauvegarde définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune. Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention. Le plan communal de sauvegarde complète les plans ORSEC de protection générale des populations.

La Loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 et son décret d'application d'août 2022 visant à consolider le modèle français de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels a introduit des précisions concernant le Plan Communal de Sauvegarde et introduit les Plans Intercommunaux de Sauvegarde. La compétence d'élaboration du PICS revient à la Communauté de Communes du Pays de Nemours.



La commune est soumise à obligation de disposer d'un plan communal de sauvegarde pour le risque « Feu de Forêt » ; Ce PCS permet de disposer d'un document opérationnel visant la prévention, le soutien et la sauvegarde des Lyrichantois.

Le Plan Communal de Sauvegarde comprend :

- une présentation générale, un répertoire de crise et une étude succincte des vulnérabilités locales ;
- l'organisation assurant la protection et le soutien de la population (organisée en fiches-réflexe et fiches-action) ;

Il est complété par :

- l'organisation du poste de commandement communal ;
- les actions devant être réalisées par les agents technique et administratif communaux ;
- l'inventaire des moyens propres de la commune ;
- les mesures spécifiques devant être prises pour faire face aux conséquences prévisibles ;
- les modalités de prise en compte des personnes bénévoles ;
- les dispositions assurant la continuité de la vie quotidienne jusqu'au retour à la normale.

La commune de LARCHANT est concernée par les risques suivants selon le DDRM77 :

- Inondation sans PPRI prescrit ;
- Gonflement-retrait des argiles avec présence sans plan de prévention ;
- Séisme en zonage 1 ;
- Feu de forêt avec PCS obligatoire ;
- Présence de cavités sans plan de prévention prescrit.

Considérant l'obligation d'une part et la volonté de la municipalité de disposer d'un Plan Communal de Sauvegarde,

Monsieur le Maire propose :

- d'approuver le Plan Communal de Sauvegarde présenté ;
- de désigner la personne chargée des questions de sécurité civile ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

. **APPROUVE** le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune,

. **NOMME** M. Jean-Luc GREGOIRE "réfèrent" risques majeurs de la commune et chargé des questions de sécurité civile.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 27/09/2024

Le Maire

Vincent MÉVEL

Document signé électroniquement

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun, sis à 43 rue du Général De Gaulle, CP 8630, 77008 Melun Cédex. Ce recours peut être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune de Larchant, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément au terme de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer ou à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement 1 et 2 mois pour saisir le tribunal.



Département de Seine-et-Marne
Arrondissement de Fontainebleau
Canton de Nemours

ARRETE N° A2025_014

PORTANT APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le MAIRE,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et L 2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et son article L 731-3 relatif au Plan Communal de Sauvegarde ;

Vu la Loi du 13 août 2004, et notamment son article 13 relatif au Plan Communal de Sauvegarde ;

Vu le Décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005, relatif au Plan Communal de Sauvegarde pris en application de l'article 13 de la Loi 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu le Décret n° 2005-1157 du 13 septembre 2005, relatif au Plan ORSEC pris en application de l'article 14 de la Loi 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu le Décret n° 2005-1157 du 13 septembre 2005, relatif aux plans particuliers d'intervention concernant certains ouvrages ou installations fixes et pris en application de l'article 15 de la Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;

Considérant que dans le cadre de son pouvoir de police générale, le maire doit prendre toutes les dispositions pour faire cesser les accidents et crises par la mise en place d'assistance et de secours ;

Considérant que la Commune est exposée à de nombreux risques ;

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Un Plan Communal de Sauvegarde relatif aux risques majeurs ou identifiés dans le DDRM77 et à des risques supplémentaires sur la commune est élaboré dans le but d'organiser par anticipation les fonctions, missions et actions de chacun pour faire face à une situation de crise.

ARTICLE 2 : Le Plan Communal de Sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

ARTICLE 3 : Le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Larchant est applicable à dater de ce jour.

ARTICLE 4 : Le Plan Communal de Sauvegarde est consultable en mairie et disponible sur le site internet de la commune.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Document signé électroniquement

A Larchant, le 13/02/2025
Le Maire,
Vincent MÉVEL

Document signé électroniquement

Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le



ID : 077-217702448-20250213-A2025_014-AR

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun, sis à 43 rue du Général De Gaulle, CP 8630, 77008 Melun Cédex. Ce recours peut être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune de Larchant, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément au terme de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer ou à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement 1 et 2 mois pour saisir le tribunal.

LARCHANT CC du PAYS DE NEMOURS 	Commune de LARCHANT PRÉSENTATION DE LA COMMUNE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)	Date : 23 septembre 2024
---	---	---------------------------------

NOTE

Auteur : **Yves BRUMENT – Commune de LARCHANT**

Plan Communal de Sauvegarde Note liminaire

Nombre de pages : 12

Résumé :

Cette note présente succinctement la commune de LARCHANT et un tableau des criticités des risques pouvant survenir sur le territoire communal.

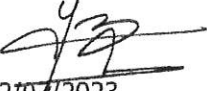
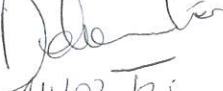
Cette note n'a pas la prétention d'être exhaustive mais présente les points importants et essentiels de la commune.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de LARCHANT sera structuré en plusieurs parties dont :

- Note liminaire
- Agenda de crise
- Inventaires des moyens matériels, d'hébergements, humains
- Fiches-réflexe
- Fiches-action (éventuellement)

Présent(s) : Sans objet

-
-
-
-

Rédacteur : Yves BRUMENT Visa :  Date : 12/07/2023	Vérificateur : Valérie DELAMOTTE Visa :  Date : 14/02/23	Approbateur : Vincent MÉVEL Visa :  Date : 14-02-25
---	---	--

Ce document est propriété de la Commune de LARCHANT et GAÏA CONSULTING FR.

Toute utilisation ou reproduction doit faire l'objet d'une autorisation ou d'un accord express de la Commune. GAÏA CONSULTING FR pourra utiliser ce document en tant que primo propriétaire et rédacteur du document.

L'utilisation sans autorisation ni accord de ce document ou d'une partie de ce document par un tiers peut entraîner des poursuites judiciaires.

*GAÏA CONSULTING FR est un cabinet de conseil qui peut accompagner les Collectivités locales et les Entreprises.
N° de SIRET 892 888 314 00010 - TVA non applicable, art. 293B du Code Général des Impôts*

Table des matières

1	INTRODUCTION	4
2	OBJET DE LA NOTE	4
3	PRESENTATION DE LA COMMUNE.....	4
3.1	UN PEU DE GEOGRAPHIE	4
3.2	LES RISQUES IDENTIFIES SUR LARCHANT	6
3.3	STRUCTURE DU DOCUMENT	7
4	VULNERABILITES – RISQUES POTENTIELS	8
5	GESTION DE CRISE	10
5.1	INTRODUCTION SUCCINCTE A LA GESTION DE CRISE	10
5.2	LE RETOUR D’EXPERIENCE	11
6	CONCLUSION	11
	ANNEXES	12

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 2 – Exemple de liaison entre Action et Processus	10
Carte n° 1 : situation de Larchant par rapport à Melun (source IGN)	5
Carte n° 2 : CC du Pays de Nemours	5
Histogramme n° 1 : criticité rangée par position dans la grille.....	9

TABLEAUX

Tableau 1 : Extrait du tableau récapitulatif des risques par commune (DDRM77)	7
Tableau 2 : Matrice de criticité	8
Tableau 3 : Poids des paramètres de criticité.....	9

SYNTHÈSE

« *SANS OBJET* »

1 Introduction

Les changements climatiques et leurs conséquences tendent à montrer que les événements auparavant exceptionnels vont devenir plus réguliers. L'augmentation de la température moyenne déclenche plus d'évaporation qu'auparavant ce qui provoque des pluies plus intenses et des ruissellements qui viennent gonfler ruis, rivières et fleuves. L'intensité et la fréquence des inondations augmentent. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, l'augmentation des températures provoque également des vagues de froid plus intenses, plus soudaines. Les périodes de sécheresse alterneront avec les périodes de pluies provoquant des phénomènes plus insidieux lorsque les terrains sont argileux avec des phénomènes de gonflement retrait qui pourront avoir des conséquences sur les habitations. Les sécheresses et l'augmentation des températures moyennes vont accélérer le dessèchement des bois et forêts, augmentant le risque de feux de végétation ou de forêt, souvent dus à l'inconscience humaine (barbecue en forêt, mégot de cigarette jeté par la fenêtre, etc.). La notion de canicule s'étend dans le temps et la durée et le risque de voir apparaître de nouvelles maladies avec la fonte des glaces augmente chaque année un peu plus. Ne pas être alarmiste fait partie du rôle des élus mais cela n'empêche pas d'être prêt en cas de crise et c'est l'objet du Plan Communal de Sauvegarde.

Aujourd'hui, le maire – Vincent MÉVEL – et son équipe (élus et agents) souhaitent se doter d'un Plan Communal de Sauvegarde pour pouvoir répondre et mettre en œuvre les actions proportionnées aux risques pouvant survenir sur le territoire communal.

Chacun veut pouvoir répondre efficacement à la devise (*Protection Civile*) :

***S'organiser pour être prêt,
Anticiper pour agir juste.***

Car être organisé pour une commune en cas de catastrophe naturelle ou technologique et anticiper les actions à mettre en œuvre est déjà une réponse à la gestion de la crise et permet de réduire le facteur « stress » inhérent à ce genre de situation. Pouvoir garder son sang-froid en toute circonstance est un élément fondamental pour rassurer la population soumise à « rude épreuve ».

2 Objet de la note

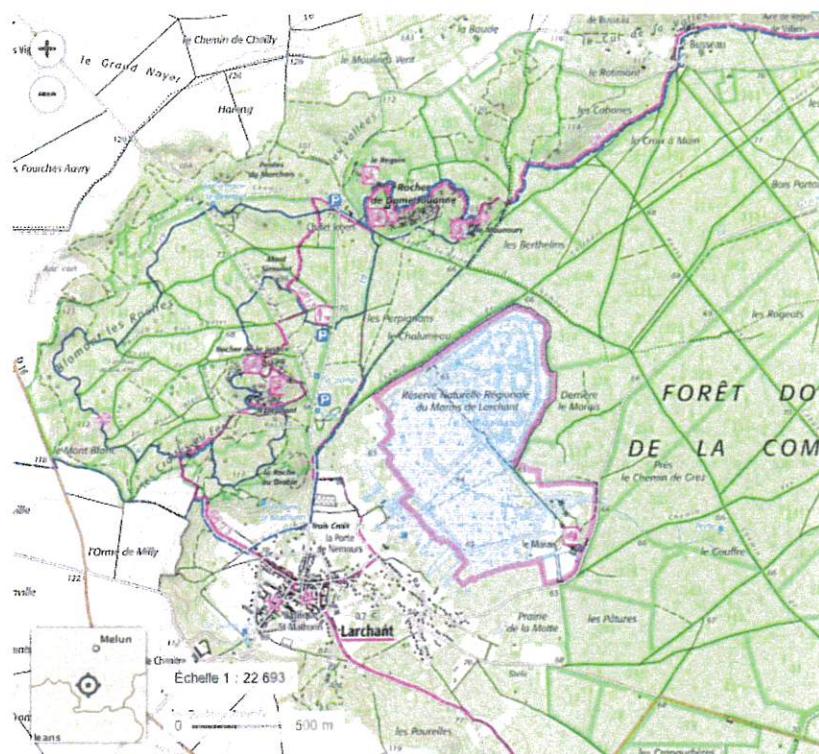
La présente note a pour objet de présenter la Commune et les risques identifiés sur Larchant.

Elle abordera également la structure du document tel qu'il est proposé aux services de l'État (SIDPC77, DDT77) et du SDIS77.

3 Présentation de la Commune

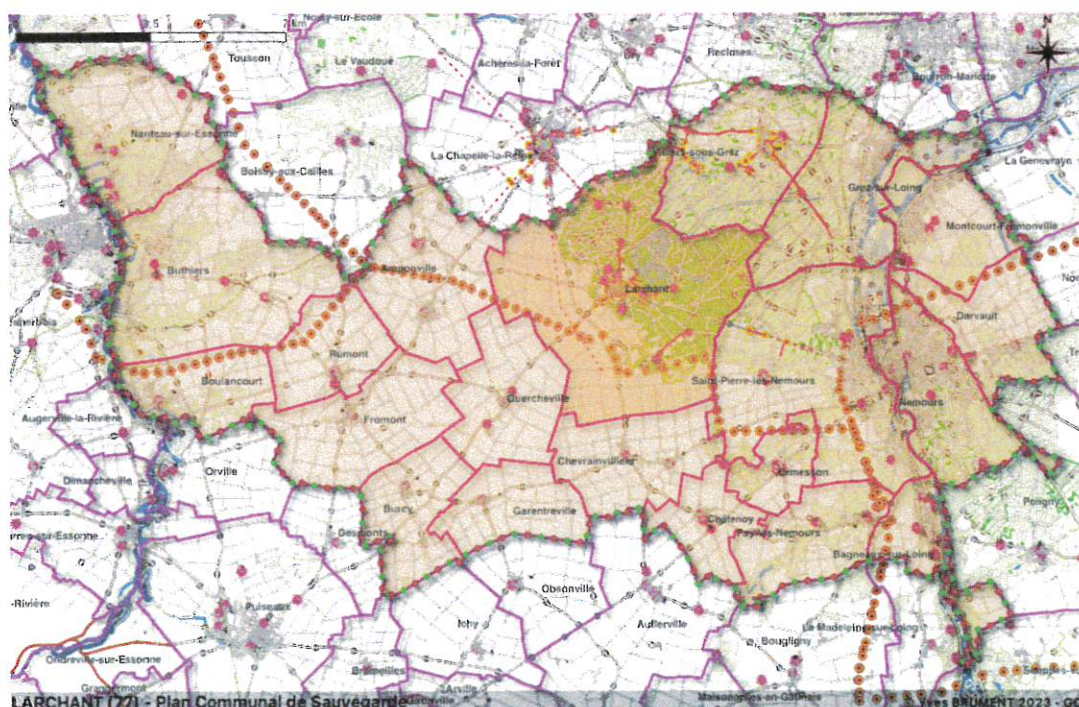
3.1 Un peu de géographie

La commune de Larchant se situe dans le département de Seine-et-Marne (77) et dans l'arrondissement de Fontainebleau.



Carte n° 1 : situation de Larchant par rapport à Melun (source IGN)

Plus précisément, elle appartient à la Communauté de Communes du Pays de Nemours (CCPN) qui est soumise à un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) depuis la Loi du 25 novembre 2021 puisqu'au moins une commune est soumise à un Plan de Prévention d'un Risque, notamment Inondation (Ex : Nemours) et/ou Plan Particulier d'Intervention (Ex : Bagneaux/Loing).



Carte n° 2 : CC du Pays de Nemours

La commune compte environ 800 habitants.

Sa particularité est qu'elle est en frange de la forêt de Fontainebleau (forêt de la Commanderie).

La commune a une superficie de **2924 ha**. La forêt, les bois, les landes ligneuses, haies, etc. recouvrent **1340 Ha soit environ 46% du territoire communal** et des habitations y sont édifiées.

Les conifères représentent 391 Ha, les landes ligneuses 62 Ha, les feuillus 594 Ha et les forêts mixtes 281 Ha.

Ces données sont issues de la base topographique de l'Institut Géographique National (BD_TOPO_IGN).

Le risque « feu de forêt » (FDF) devient un risque prépondérant sur la commune et doit faire l'objet de la première fiche-réflexe pour répondre aux exigences des lois d'août 2004 et novembre 2021.

Les feux peuvent prendre plusieurs formes dont les feux de sols, de surfaces et de cimes.

- Les premiers brûlent la matière organique contenue dans la litière, l'humus ou les tourbières. Alimentés par incandescence avec combustion, leur vitesse de propagation est faible.
- Les seconds brûlent les strates basses de la végétation, c'est-à-dire la partie supérieure de la litière, la strate herbacée et les ligneux bas. Ils se propagent en général par rayonnement et affectent la garrigue ou les landes.
- Enfin les derniers brûlent la partie supérieure des arbres. Ils libèrent en général de grandes quantités d'énergie et leur vitesse de propagation est très élevée. Ils sont d'autant plus intenses et difficiles à contrôler que le vent est fort et le combustible sec, conditions souvent réunies en fonction de la topographie des lieux.

3.2 Les risques identifiés sur Larchant

Le Document Départemental des Risques Majeurs de Seine-et-Marne (DDRM77) établit pour chacune des communes du département, les risques qui sont susceptibles de survenir sur leur territoire. Pour la commune de Larchant, on notera :

- | | |
|--|--|
| • INONDATION : | NON (mais présence possible) |
| • RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES : | OUI (présence) |
| • CAVITÉS SOUTERRAINES : | OUI (présence) |
| • FEU DE FORÊT : | OUI (présence) |
| • RISQUE INDUSTRIEL-SEVESO SEUIL BAS : | NON |
| • RISQUE INDUSTRIEL-SEVESO SEUIL HAUT : | NON |
| • RISQUE RUPTURE DE BARRAGE : | NON |
| • TRANSPORT DE MATIÈRE DANGEREUSE : | NON (transport de combustibles possible) |
| • RISQUE TRANSPORT ET DISTRIBUTION GAZ : | NON (méthaniseur en projet) |

Certains risques météorologiques concernent la totalité du département et ne sont pas sectorisés par commune. Ces risques sont de différentes natures :

- RISQUE DE VENTS VIOLENTS,
- RISQUE D'ORAGES,
- RISQUE DE GRAND FROID (du 1er novembre au 31 mars),
- RISQUE DE NEIGE OU VERGLAS,
- RISQUE DE CANICULE (du 1er juin au 30 septembre)
- RISQUE DE PLUIE-INONDATION-RUISSSELLEMENT.

N°Insee	COMMUNES	Mouvement de terrain									
		Présence PPR prescrit	Inondation P.S. PER ou PPR approuvé	Présence PPR prescrit	Retrait gonflement des argiles PER ou PPR approuvé	Présence PPR prescrit	Cavités souterraines	Feu de forêt	Séisme	Industriel	Nucléaire
77241	JULLY										
77242	JUTIGNY										
77243	LAGNY-SUR-MARNE	X	X	X	X	X					
77244	LARCHANT	X		X		X					

Tableau 1 : Extrait du tableau récapitulatif des risques par commune (DDRM77)

Pour le risque TMD, le Plan Communal de Sauvegarde pourrait le traiter afin de prendre en considération les impacts d'un accident de livraison de produit combustible (fioul de chauffage par exemple).

Le Plan Communal de Sauvegarde de Larchant devra donc tenir compte des risques identifiés dans ce DDRM77 ainsi que ceux connus par les élus et/ou administrés habitant la commune depuis plusieurs années.

À ces risques, s'ajoutent des fiches-réflexe sur des risques génériques susceptibles d'apparaître sur la commune. Nous pouvons citer : le délestage électrique, la pandémie (ou épidémie), le risque terrorisme, etc. Le Plan Communal de la commune les traitera pour être le plus complet possible.

3.3 Structure du document

Le PCS de Larchant sera construit selon une trame en trois parties.

PREMIERE PARTIE

Cette partie est celle qui est transmise à chaque évolution aux autorités préfectorales (SIDPC) pour être prise en compte dans leur recueil des actes. C'est une partie générale qui doit être consacrée à la commune et à quelques définitions. L'objectif est de pouvoir trouver rapidement une information.

Elle devra donc être à la fois **informative et synthétique**.

Un premier volet :

Il comporte les éléments indispensables au DOS pour la gestion de la crise. Il est composé d'une présentation succincte de la Commune sur le plan géographique, social, environnemental, industriel, etc. (cette note !)

Un second volet :

Ce chapitre contient le répertoire des numéros d'urgence **certaines** et **vérifiés régulièrement** (un processus de vérification devra être rédigé pour dire qui vérifie telle information et à quelle échéance), les adresses électroniques de toutes les personnes et les services qui peuvent aider dans une gestion de crise, les numéros d'appel des Autorités, etc.

Il sera complété du répertoire des Lieux d'Hébergement d'Urgence (LHU) mobilisables avec leur superficie, leurs équipements, les numéros de téléphone pour pouvoir le contacter. Cette liste sera enrichie des LHU des Communes alentours qui peuvent compléter le dispositif communal avec lesquelles Larchant aura passé convention ainsi que les moyens de transport pour acheminer les sinistrés.

L'inventaire des moyens matériels viendra compléter la panoplie pour aider l'élu en charge de la logistique à affiner l'emploi des moyens à sa disposition. Dans le cadre du PICS (Plan InterCommunal de Sauvegarde) du Pays de Nemours, des moyens mutualisés supplémentaires doivent compléter les moyens propres de la commune.

Enfin un troisième volet :

Ce chapitre comporte une description du Poste Communal de Commandement (PCC), sa localisation, sa disposition, ses équipements fixes et mobiles, les moments d'armement, etc.

Cette première partie fera l'objet d'une mise à jour annuelle et devra être validée par le Conseil municipal. C'est l'occasion ainsi de rappeler aux membres du Conseil municipal l'existence de ce document et son importance en cas de catastrophe.

DEUXIEME PARTIE

Cette partie sera implémentée sous forme d'annexes, réunissant les fiches-réflexe (et fiches-action ou processus) par risque identifié et par niveau de vigilance (sauf en cas de niveau unique), établies par l'équipe municipale (Élus et services).

Ces fiches sont la pierre angulaire de la réussite d'une bonne gestion de crise car elles permettront au DOS et au RAC de **mettre en œuvre les actions municipales proportionnées** au niveau du risque, au bon moment pour les Administrés comme pour les Agents de la Commune, les Autorités ou encore les Bénévoles.

Cette partie pourra être mise à jour sans un passage obligé devant le Conseil municipal s'agissant de la partie opérationnelle. C'est cette souplesse qui permettra de faire évoluer les fiches-réflexe en fonction des événements qui surviendront, sans lourdeur administrative.

TROISIEME PARTIE

Cette dernière partie sera consacrée au rassemblement des plans et documents nécessaires à la bonne gestion de la crise.

On peut citer par exemple les plans des réseaux (eau potable, assainissement, électricité, gaz, télécommunication, etc.), les plans de voirie, la liste des bâtiments administratifs, d'enseignement, d'habitations collectives, etc.

Une cartographie sous Système d'Information Géographique (SIG – QGIS – Logiciel libre de droits) complètera le dispositif pour pouvoir aider au mieux élus, agents, autorités et habitants.

4 Vulnérabilités – risques potentiels

La grille ci-dessous tente de classer les risques par niveau de criticité qui est le produit de plusieurs paramètres : gravité, exposition, survenance et moyens techniques de se prémunir du risque.

La criticité est la multiplication de chaque paramètre.

MATRICE RISQUE / Gravité - Fréquence - Survenance - Moyen

RISQUE	G	FEXP	FSUR	M	Criticité	Position / grille
TERRORISME	1	0,1	1	1	0,10	0,2%
RUISSELLEMENT	1	0,1	1	1	0,10	0,2%
INONDATION	1	0,1	1	1	0,10	0,2%
TMD	1	0,25	2	0,8	0,40	0,6%
CAVITÉS	2	0,1	2	1	0,40	0,6%
TEMPÊTE	2	0,1	4	1	0,80	1,3%
PANDÉMIE	2	0,5	2	0,5	1,00	1,6%
CANICULE	2	0,25	4	1	2,00	3,1%
FEU DE FORET	4	0,5	4	0,8	6,40	10,0%
0	0	0	0	0	0,00	0,0%
0	0	0	0	0	0,00	0,0%

Tableau 2 : Matrice de criticité

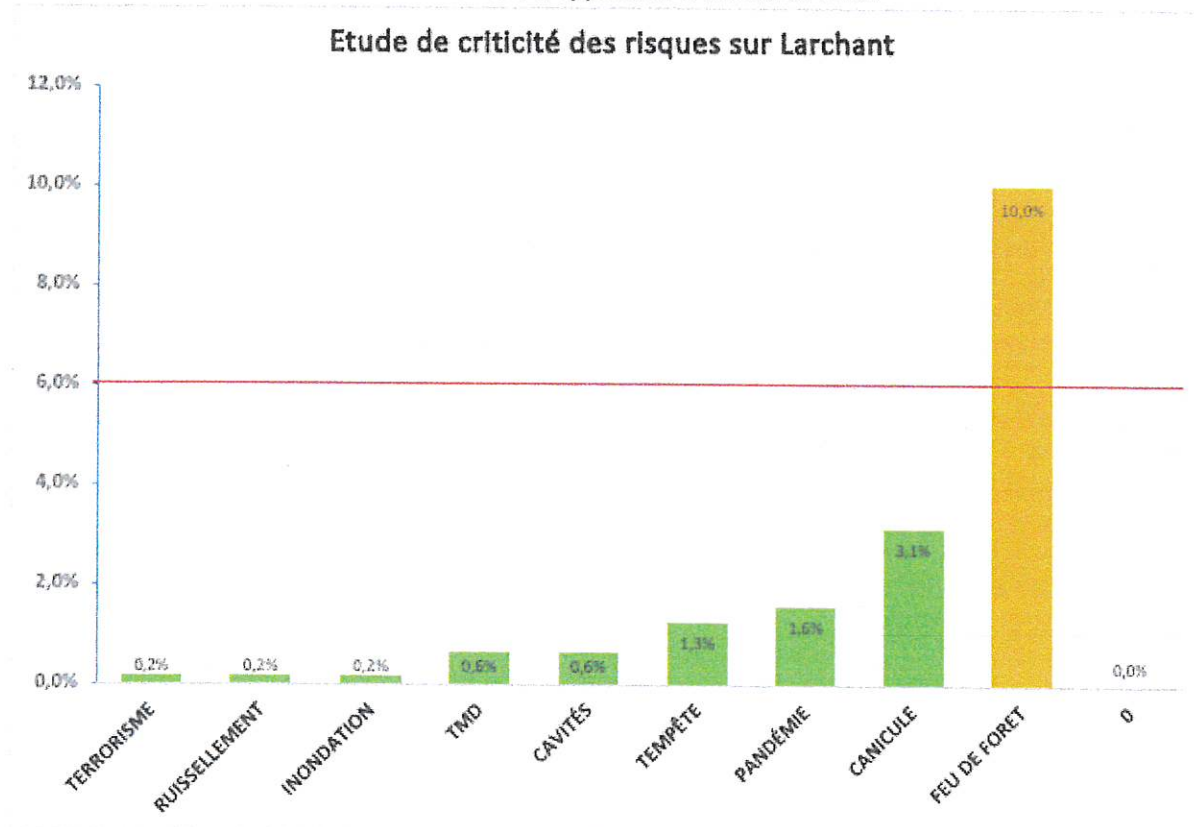
Le tableau suivant donne les poids de chacun des paramètres.

Gravité	Poids	Fréquence de survenance (estimateur prob.)	Poids
Faible ($\leq 10\,000$ euros)	1	Improbable ($\leq 1\%$)	1
Moyen ($> 10\,000$ euros ; $\leq 50\,000$ euros)	2	Peu probable ($> 1\%$; $\leq 10\%$)	2
Fort ($> 50\,000$ euros ; $\leq 500\,000$ euros)	4	Probable ($> 10\%$; $\leq 50\%$)	4
Critique ($> 500\,000$ euros)	8	Très probable ($> 50\%$; $\leq 90\%$)	6
		Certain ($> 90\%$)	8

Fréquence d'exposition	Poids	Moyen de prévention et de protection	Poids
Exceptionnelle	0,10	Aucun moyen	1,0
Faible (> 3 mois / an)	0,25	Moyen passif	0,8
Moyenne (> 6 mois / an)	0,50	1 ou plusieurs barrières actives incomplètes	0,5
Forte (> 9 mois / an)	0,75	1 ou plusieurs barrières actives complètes	0,2
Très forte (permanent)	1,00		

Tableau 3 : Poids des paramètres de criticité

Enfin l'histogramme suivant montre par ordre croissant la prépondérance de chaque risque. Comme il le montre, le feu de forêt devient le risque qui a la criticité la plus importante. Les dégâts en termes financier et écologique peuvent être très importants et cela impose à la municipalité d'avoir la capacité de répondre dans les meilleurs délais en cas d'apparition d'un feu de forêt.



Histogramme n° 1 : criticité rangée par position dans la grille

5 Gestion de crise

5.1 Introduction succincte à la gestion de crise

Cette partie concerne tout ce qui est propre à une gestion de crise et son organisation.

La gestion de crise n'est pas innée. Elle demande à chaque maire, adjoint, conseiller et agent de la Commune d'être prêt en cas de catastrophe à répondre à de nombreuses sollicitations, chacun en ce qui le concerne. C'est pourquoi, au-delà des fiches-réflexe, il est souvent nécessaire de mettre en place des processus-réflexe et de préparer des documents modèles pour pouvoir s'affranchir de réflexions qui viendront polluer la manière de travailler en cas de crise (*Par exemple, quelles sont les informations à donner aux services de l'État et à quelle fréquence, par quel moyen, etc.*).

Définir le rôle de chacun dans une organisation de crise, c'est déjà répondre à des questionnements perturbateurs en cas d'urgence. Tout le monde se met en place en fonction de l'organigramme établi et à la place qui lui a été attribuée préalablement.

Être en mode « militaire » avec une seule personne qui dirige avec l'autorité nécessaire est indispensable pour gérer au mieux un événement perturbant. Cela rassure les indécis et galvanise souvent les agents. Cela n'empêche pas la compassion et l'empathie du « chef » qui est seul responsable des actions qui seront mises en œuvre ! Du charisme du directeur des opérations de secours (DOS) dépendra la bonne marche des opérations, aidé par le responsable des actions communales (RAC).

Un document spécifique (*processus*) viendra compléter les fiches-réflexe avec l'ensemble des modèles de courriers, notes, informations à diffuser, etc. et le processus à utiliser dans tel ou tel cas (en liaison avec les fiches-réflexe).

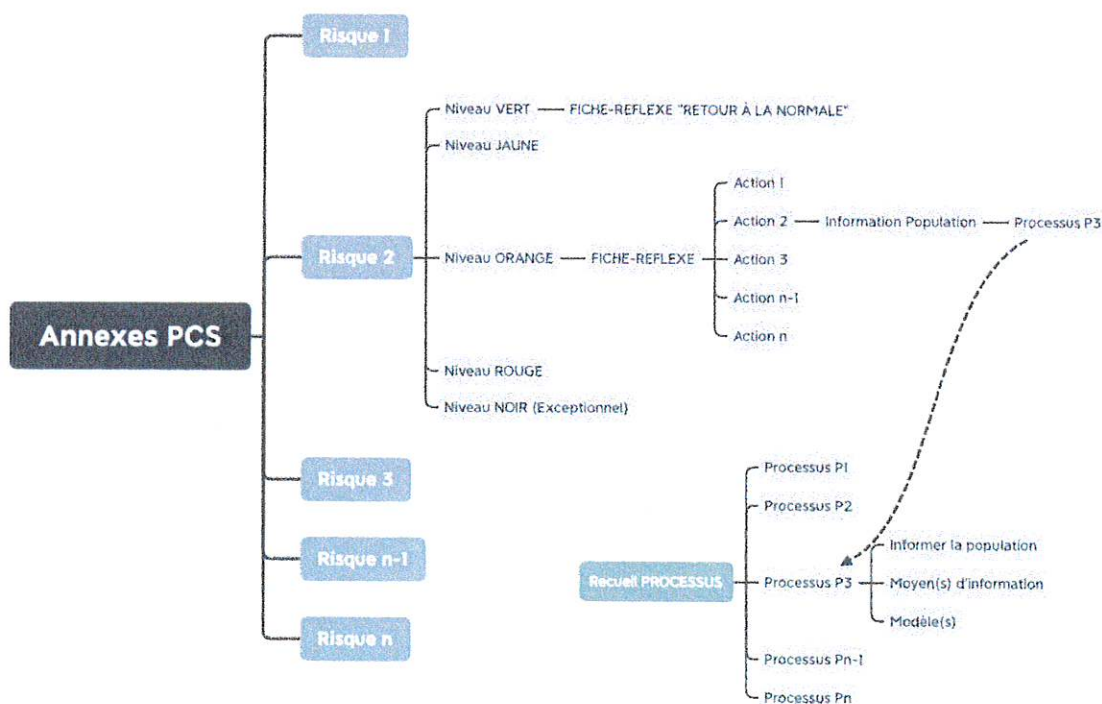


Figure 1 – Exemple de liaison entre Action et Processus

La figure ci-dessus montre les liens qui peuvent exister entre les fiches-réflexe et fiches-action (ou processus), un processus pouvant être appelé par plusieurs fiches-réflexe différentes. Les processus se

construisent au fur et à mesure que l'on réalise des exercices ou que des catastrophes surviennent. Elles ne peuvent pas être complètes dès le début d'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde. Les processus (ou fiches-action) enrichissent le document en fonction des besoins qui sont identifiés.

5.2 Le retour d'expérience

Après chaque crise (ou exercice), il est important de faire le point sur ce qui a bien fonctionné et sur ce qui a moins bien marché. L'objectif n'est pas de montrer du doigt des personnes ou des comportements mais d'analyser les actions qui ont été entreprises.

C'est le retour d'expérience (souvent appelé REX ou RETEX). C'est un moment d'échanges et de partages qui permet de faire évoluer le document qui a servi à la gestion de la crise. Il permet d'ajuster le document quelle que soit la partie concernée.

Il est donc important de reprendre le PCS dans l'ordre de sa rédaction et de vérifier que les informations contenues dans chacune de ses parties reflètent bien la réalité. Chaque écart constaté doit faire l'objet d'une correction mineure ou majeure afin que cette partie réponde pleinement aux attentes du DOS, du RAC ou toute autre personne susceptible d'utiliser ce document.

Le RETEX doit faire l'objet d'un compte-rendu qui sera archivé afin de pouvoir mettre en avant toutes les évolutions du PCS au cours de sa vie.

Si cela paraît lourd, il n'est pas important que ces comptes-rendus fassent des « tonnes » de pages. Car il vaut mieux être concis et précis plutôt que trop long et oublier l'essentiel ...

Le RETEX devrait être accompagné par le SDIS77 qui a une grande habitude de ce genre d'échange.

6 Conclusion

Le Plan Communal de Sauvegarde de Larchant est maintenant prêt à être activé en cas de nécessité. Sa première version contiendra des « imprécisions » et ne sera pas nécessairement optimal. Mais il répond aux attentes des élus pour les aider en cas de crise majeure qu'elle soit de type catastrophe naturelle ou technologique. À chaque crise, il évoluera pour atteindre un niveau de réponse opérationnelle la plus appropriée qu'il soit.

Les fiches-réflexes en annexe de cette note forme un des piliers de la gestion d'une crise et permettent aux maire, adjoints et élus présents de pouvoir répondre en termes opérationnels à des situations perturbantes et perturbées sur le territoire de Larchant. L'autre pilier repose sur l'aspect humain de la gestion d'un événement d'une ampleur suffisante pour activer le plan.

Annexes

 Commune de Larchant	Plan communal de sauvegarde INVENTAIRE	Date : 07 juillet 2023 Version en vigueur au : 11 septembre 2023
LISTE DES MOYENS COMMUNAUX (liste à vérifier 1 fois par semestre)		

MOYENS MOBILES		
Véhicules	Immatriculation	Capacité / Contenance
Berlingot utilitaire	FT-905-BB	3 personnes
Tracteur remorque	1332	Pour évacuation personne et encombrant
mécalac 12 MTX	N° Chassis 027559	Pour Chargement et nacelle
Vehicule tout terrain UFORCE 600	GT-698-XG	Pour reconnaissance terrain
Groupe electrogène 5500 W		Alimentation d'urgence en électricité

HÉBERGEMENT POTENTIEL					(À gérer par le "bureau du logement d'urgence")
LOGEMENT	ADRESSE	SUPERFICIE (m2)	UNITÉS D'ACCUEIL	Coordonnées	Nombre de personnes potentiellement hébergées
SALLE XXX	RUE YY - LARCHANT	150	0,75	Téléphone : email :	37
Gymnase de folle	Rue de dingue - La Chapelle La Reine	900	4,5	Téléphone : email :	225
			0	Téléphone : email :	0
			0	Téléphone : email :	0
			0	Téléphone : email :	0
Total possibilités d'accueil :				5 unités s	250 Personnes

MOYENS MATÉRIELS	
Type	Nombre
Pompe à eau Thermique	Permis spécial
Pompe à eau vide cave	
Tronçonneuse	
Debroussaillieuse	

MOYENS COMMUNES ENVIRONNANTES		
Type	SUPERFICIE LOCAL / NOMBRE MATÉRIEL	UNITÉ D'ACCUEIL
SALLE DES FÊTES - LCLR		
GYMNASE - LCLR		

Accueil, Couchage : 4 m2 par personnes

surface personnes cuisine toilettes douches évolutif

Larchant

Sablonnaire		34	x	x	non
Salle	135				
Vestiaire :	20				
Cave de Châtenoy	58	15		x	non

oui

Garderie ???	55	14	x (re-chauffage)	x	non
église ???					
Maison du Pèlerin* (+terrains)		19	x	x	oui
Appart mairie 6 à 8 personne		7	x	x	oui
hangar vide "Audebert"					
Total estimé		89			

oui

fossé larry

maison du pèlerin : d'ici deux ans on espère que les travaux seront faits - marie jo recherche qui à la clef

La chapelle La reine

DJ moulin à vent busseau

Gymnase					
aire d'évolution	924	231		x	oui
Villa Capella	375	93	x	x	non
	110	27	x	x	
Total estimé		351			

amponville

Salle communale			x	x	x

Guercheville

salle	100	20	x	x	non
Total estimé		20			

TOTAL LIT

371

Matériel à prévoir

ACCUEIL

panneaux d'orientation						
------------------------	--	--	--	--	--	--

documents de présentation de l'organisation						
fournitures bureau	papier	crayon	ordi	prise multi	rallonges	recensement des personnes accueillies entrée/sortie
tables						
chaises						
premier ravitaillement	boisson chaude	sucré	biscuits	bouilloire		
espace enfants	jeux	tv				
Espace information	téléphone pour les accueillis					
chargeurs téléphone	universels					
couvertures survies						

RAVITAILLEMENT

tables						
chaises						
panier froid	repas unique + boisson					
repas de substitution	religion	allergie				
repas enfants						
repas bébé	chauffe biberon		couches			
Nettoyage	sac poubelle	eponge	produit nettoyage	pelle	balai	
vaisselle jetable	assiette	verts	couverts	verre	tapis de sol	

HEBERGEMENT

wc	PQ					
tapis de sol	préfecture ?					
lit de camp	préfecture ?					
couverture	préfecture ?					
repas bébé	chauffe biberon		couches			
kit hygiène	savon	dentifrice	etc			
habillement						
paravents	?					
tente d'intérieur	?					

**Convention de mise à disposition d'un équipement sportif, administratif ou de
loisir à la commune de LARCHANT
dans le cadre de son Plan Communal de Sauvegarde**

Trame de convention type

Dans le cadre de sa politique de soutien aux communes frappées par une catastrophe naturelle ou technologique, la commune de a décidé de soutenir les communes avoisinantes qui seraient amenées à être touchées, par la mise à disposition d'équipements sportifs municipaux ou de locaux à caractère administratif ou de loisir pour héberger temporairement des sinistrés.

Il convient à ce titre d'établir les modalités de mise à disposition de ces équipements.

ENTRE :

La commune de [Nom de la commune] , dont le siège est situé en mairie, (adresse), représentée par son maire, Monsieur ou Madame [Prénom NOM],

ET

La commune de Larchant dont le siège est situé en mairie, 2 place Pasteur, représentée par son maire, monsieur Vincent MÉVEL.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet la mise à disposition d'installations sportives décrites à l'annexe de la présente convention et /ou les locaux à caractère administratif ou de loisir ou « club-house ».

Article 2 – Durée

La présente convention est conclue à compter du JJ MMM 2023 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction.

Article 3 – Conditions et durée de mise à disposition

La mise à disposition des installations est consentie à titre gratuit pour la durée nécessaire de crise sans pouvoir excéder une période de [2 semaines ?– préciser le nombre de jours ou de semaines], période au-delà de laquelle les installations devront être rendues dans leur état initial à leur usage respectif.

Cette mise à disposition ne peut se faire que dans le cadre d'une crise majeure qui ne permet pas à la commune de Larchant de pouvoir prendre à elle seule toutes les mesures d'hébergement d'urgence suffisantes.

La mise à disposition éventuelle de locaux administratifs ou de loisir est également conclue sur la durée de la présente convention.

Article 4 – Nature des activités autorisées

La mise à disposition des installations de la commune de (nom de la commune) à la commune de Larchant s'entend uniquement pour l'hébergement d'urgence, y compris les possibilités de restauration sur place ainsi que l'organisation de jeux pour les enfants des personnes hébergées temporairement.

Les animaux ne sont pas autorisés dans les lieux mis à disposition sauf disposition particulière tendant à confiner l'animal. Ces derniers devront être laissés à l'extérieur dans un périmètre délimité par la commune mettant à disposition les installations. La commune de Larchant s'engage à nettoyer ou faire nettoyer ce périmètre régulièrement et à le laisser propre à la fin de l'utilisation des installations.

Article 5 – Sécurité, accès du public et règlement intérieur

La commune de Larchant a l'obligation de faire respecter les lieux par les personnes sinistrées hébergées par tout moyen à sa disposition et devra s'assurer qu'aucune dégradation n'est commise pendant la durée de mise à disposition de l'installation.

Dans ce dernier cas, la commune de Larchant s'engage à réparer les dégâts à ces frais.

Le règlement intérieur de l'installation est joint à la présente convention. (si existant)

Article 6 – Assurance

La commune s'engage en qualité de propriétaire à assurer l'ensemble des équipements mis à disposition. Son assurance ne pourra pas assurer le matériel ne lui appartenant pas qui serait amené par la commune de Larchant qui devra contracter sa propre assurance pour couvrir les frais en cas de dégradation volontaire ou involontaire.

La commune de Larchant s'engage donc à souscrire un contrat d'assurance pour garantir sa responsabilité civile, et notamment garantir la commune contre tous les sinistres dont la commune de Larchant pourrait être tenue pour responsable, soit de son fait, soit de celui des personnes hébergées temporairement. Une attestation d'assurance pourra être, à cet effet, demandée par la commune.

Article 7 – Dénonciation, résiliation

La présente convention est résiliée de plein droit en cas de constat par la commune de d'une utilisation des équipements mise à disposition non conforme à leur destination.

Dans les autres cas, la présente convention pourra être résiliée avant l'arrivée de son terme, par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée A.R. avec un préavis d'un mois.

Cette convention, en tant que contrat administratif d'occupation du domaine public municipal, est résiliable à tout moment par la commune qui met à disposition ses installations qui a pour obligation d'en avertir la commune de Larchant par courrier simple, sans que cette dernière puisse se prévaloir d'aucun droit.

Article 8 – Règlement des litiges

Tout litige né de l'application de la présente convention ou de son interprétation ne trouvant pas de règlement amiable relève de la compétence du tribunal administratif de Melun.

Fait à, le

Pour la commune de Le (La) maire :	Pour la commune de Larchant Le maire : (signature) Vincent MÉVEL
Prénom NOM	

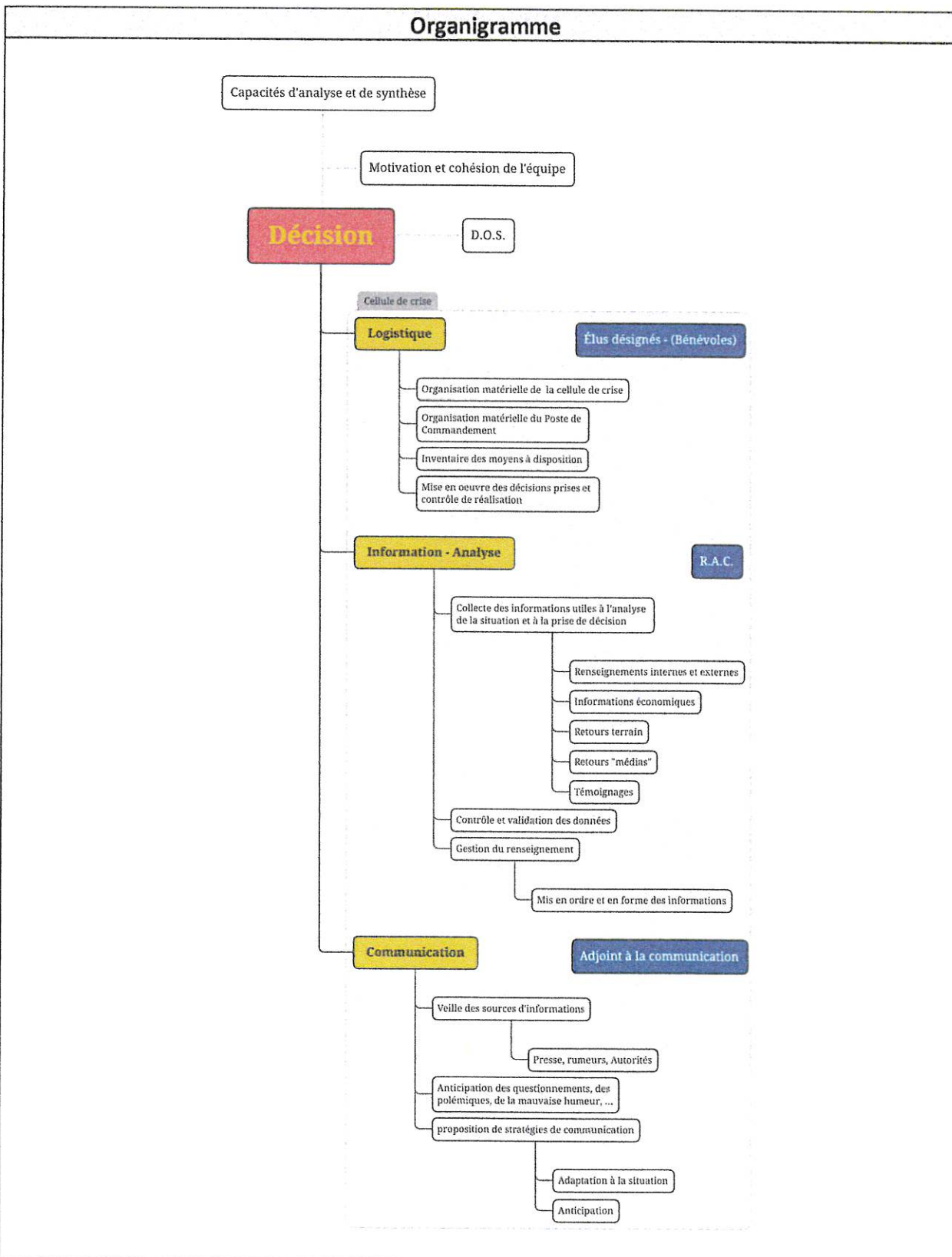
ANNEXE 1**LISTE DES ÉQUIPEMENTS MIS À DISPOSITION
PAR LA COMMUNE DE**

NOM	ADRESSE	RESPONSABLE LOCAL	COORDONNÉES
SALLE OMNISPORT	3 rue du marathon (ex.)	M. Superfort	06 06 06 06 06
ALSH « Je m'amuse »	10 rue des loisirs pour jeunes (ex.)	Mme Jeu	07 07 07 07 07
Etc.			

ANNEXE 2

Règlements intérieurs des installations Mise à disposition par la commune

Fiche action	Plan communal de sauvegarde Risque	Délibération du Conseil Date : Mai 2024
	Organisation du Poste Communal de Commandement	Version 1
- PROCESSUS -		



LARCHANT CC du PAYS DE NEMOURS  Fiche réflexe	Commune de LARCHANT (77)	Date : 23 septembre 2024 Version consolidée V1
--	---	---

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

GESTION DES RISQUES ET DE LEURS CONSÉQUENCES

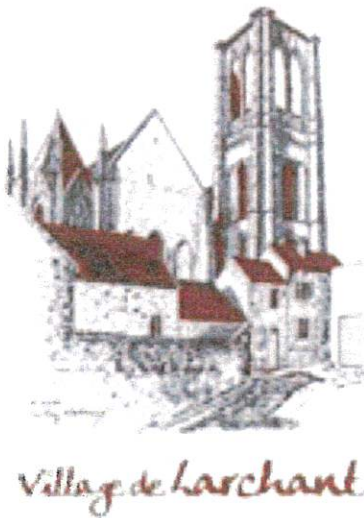


Le Plan Communal de Sauvegarde répond à la devise

S'organiser pour être prêt, Anticiper pour agir juste

	Commune de LARCHANT (77)	Date : _____ Version consolidée V1
---	--	--

RISQUE
FEU DE FORÊT – FEU DE CHAUMES – FEU DE VÉGÉTATION



Le Plan Communal de Sauvegarde répond à la devise

S'organiser pour être prêt,
Anticiper pour agir juste

LARCHANT CC du PAYS DE NEMOURS  Fiche réflexe	Plan communal de sauvegarde Risque	ANNEXE XX Date : 23 septembre 2024
	FEU DE FORÊT FEU DE CHAUMES	Version consolidée V1
	Première page	

Les feux de forêt deviennent un risque prépondérant sur la commune de Larchant avec le dérèglement climatique qui provoque sécheresse et fortes températures sur le territoire national. Cela affaiblit durablement les arbres du massif de la forêt qui représentent près de la moitié du territoire de Larchant. Il convient donc de prendre en compte ce risque dans l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde du village.



<i>Risque de chute de pierres – Éboulement de cavité</i> <i>Risque d'interruption de circulation</i> <i>Risque pour les personnes</i>
FEU DE FORÊT Les conditions météorologiques influencent fortement le départ et la propagation des feux. Dans un objectif de prévention des feux et pour que chacun adapte ses comportements en fonction du danger prévisible, la Météo des forêts indique un niveau de danger de feux de forêts établi à partir des prévisions météorologiques et l'état de sécheresse de la végétation. Cette information est délivrée à l'échelle du département pour le lendemain et le surlendemain, avec 4 niveaux de représentation du danger : faible, modéré, élevé, très élevé. La Météo des forêts n'informe pas sur les incendies en cours ou à venir. Un niveau de danger faible ne signifie pas l'absence de risque d'incendie sur le département. Selon les situations locales, les mairies et les préfectures peuvent restreindre l'accès aux zones exposées aux incendies et les activités. Renseignez-vous sur le site internet de votre préfecture. Pour vous protéger et protéger votre environnement, retrouvez les bons réflexes sur https://meteofrance.com/meteo-des-forets. Les 4 niveaux de représentation du danger de feux :  Danger très élevé (rouge) Les conditions météorologiques rendent le risque de départ et de propagation de feux de forêt et de végétation très élevé comparativement aux normales estivales.  Danger élevé (orange) Les conditions météorologiques aggravent significativement le risque de départ et de propagation de feux de forêt et de végétation comparativement aux normales estivales. Le risque de feux peut être localement très élevé.  Danger modéré (jaune) Les conditions météorologiques n'aggravent pas significativement le risque de départ et de propagation de feux de forêt et de végétation comparativement aux normales estivales. Le risque de feux peut être localement élevé.



Danger faible (vert)

Les conditions météorologiques prévues et les dernières précipitations atténuent le risque de départ et de propagation de feux de forêt et de végétation.

Comment éviter les départs de feu ?

A savoir : 9 feux sur 10 sont d'origine humaine et principalement le fait d'une imprudence. Adoptons les bons réflexes pour les éviter !

- **Feu et Barbecue**

J'organise les barbecues chez moi, sur une terrasse et loin de la végétation qui peut s'enflammer.

- **Cigarette et mégot**

Je jette mes mégots dans un cendrier. **Je ne fume pas en forêt.**

- **Travaux et étincelles**

Je réalise mes travaux loin de la pelouse et des herbes sèches. Je prévois un extincteur à portée de main en cas de départ de feu.

- **Stockage des combustibles**

Je stocke les matériaux et produits inflammables (bois, bouteilles de gaz) dans un abri fermé, éloigné de mon habitation.

Que faire en cas de départ de feu ?



Alerter

Témoin d'un début d'incendie, je donne l'alerte en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes) et j'essaie de localiser le feu.



Se protéger

Je me mets à l'abri dans une habitation débroussaillée, c'est-à-dire un espace où toute masse végétale pouvant favoriser la propagation du feu a été réduite, en attendant l'intervention des secours. **La voiture n'est pas un abri sûr car elle pourrait brûler.**



S'informer

Je reste informé(e) de la situation et me conforme aux consignes des secours ou de la mairie (panneau pocket, sms, mégaphone)

Situation de Larchant face aux feux de forêt

La commune a une superficie de 2924 ha. **La forêt, les bois, les landes ligneuses, haies, etc. recouvrent 1340 Ha soit environ 46% du territoire communal et des habitations y sont édifiées.**

Les **conifères** représentent 391 Ha, les **landes ligneuses** 62 Ha, les **feuillus** 594 Ha et les **forêts mixtes** 281 Ha.

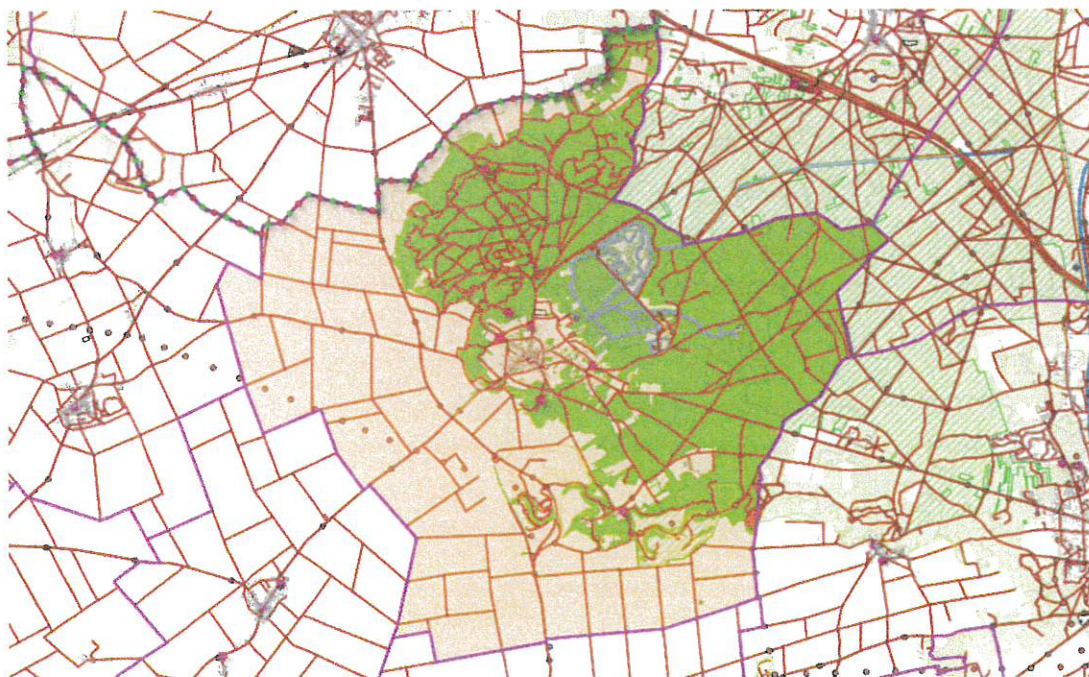
Ces données sont issues de la base topographique de l'Institut Géographique National (BD_TOPO_IGN).

Le risque « feu de forêt » (FDF) devient un risque prépondérant sur la commune et doit faire l'objet de la première fiche-réflexe pour répondre aux exigences des lois d'août 2004 et novembre 2021.

Différentes formes de feu

Les feux peuvent prendre plusieurs formes dont les feux de sols, de surfaces et de cimes.

- Les premiers brûlent la matière organique contenue dans la litière, l'humus ou les tourbières. Alimentés par incandescence avec combustion, leur vitesse de propagation est faible.
- Les seconds brûlent les strates basses de la végétation, c'est-à-dire la partie supérieure de la litière, la strate herbacée et les ligneux bas. Ils se propagent en général par rayonnement et affectent la garrigue ou les landes.
- Enfin les derniers brûlent la partie supérieure des arbres. Ils libèrent en général de grandes quantités d'énergie et leur vitesse de propagation est très élevée. Ils sont d'autant plus intenses et difficiles à contrôler que le vent est fort et le combustible sec, conditions souvent réunies en fonction de la topographie des lieux.



Carte 1 : Cartographie de LARCHANT établie à l'aide de la BDTOPO de l'IGN par Yves BRUMENT-GCF

La carte suivante présente sur la commune de Larchant les habitations repérées comme étant en lisière de forêt ou en forêt qui demandent donc une attention particulière en cas d'incendie.

La fiche-réflexe « FDF » contient la liste de ces habitations (non exhaustive) et les coordonnées des habitants afin de les prévenir dans les délais les plus courts souhaitables.



Carte : Localisation des habitations en lisière ou en forêt (carrés rouges)



LARCHANT CC du PAYS DE NEMOURS  Fiche réflexe	Plan communal de sauvegarde Risque « Feu de forêt » « Feu de chaumes ou végétation »	Délibération du Conseil Date : Version 1 (Consolidée)
Niveau « OPERATION » Niveau unique 		

Fait générateur – Diagnostic de situation		
Élément Déclencheur	Appel	Anticipation /Décision
Constatation d'un départ de feu (forêt, végétation ou chaumes)	18 112 114 (malentendants)	1 Information du DOS (Directeur des Opérations de Secours – Maire) puis 2 Rencontre avec le COS (Commandant des Opérations de Secours) 3 Point de situation Diagnostic de la situation Consignes de sécurité
	Mise en place d'une cellule de crise adaptée	4 Activation du PCS



Responsable	Action	Personnes concernées
Maire - D.O.S. (Directeur des Opérations de Secours)	Activation du niveau « OPERATION » Ouverture « Main courante »	Adjoints, Conseillers SG-RAC Bénévoles
Secrétariat général - SG (SG - RAC)	Information des élus de l'événement	
SG (Responsable des Actions Communales – RAC)	Informers les Agents de l'activation du niveau « OPERATION » du risque Vérifier la disponibilité des hydrants sur la commune Se mettre à la disposition des Autorités Vérifier sur le registre des personnes vulnérables la présence ou non d'administrés fragiles ou ayant des besoins particuliers <u>dans le secteur concerné</u> En fonction du type d'évènement et de la localisation, prévenir l'A.R.T, le Réseau de bus, ENEDIS, etc.	Adjoint en charge de la Communication Secrétariat général (REMOCRA Défense incendie) Élus Agents Adjoint désigné SG (RAC)

Responsable	Action	Personnes concernées
Adjoint désigné (Responsable Opérationnel – ROEP) SG (RAC)	• Mettre en place des barrières, les interdictions de circulation et réguler la circulation autour du lieu de l'évènement • Éloigner les « curieux » • Rédiger les arrêtés de police, les faire signer et les afficher • Vérification des disponibilités des Agents	Élus Agents Bénévoles Population
Adjoint à la Communication (Responsable Communication – RCOM) Chargé de communication (SG-RAC)	Lancer une alerte via PanneauPocket ou non en fonction du lieu de l'évènement en rappelant les gestes à réaliser : • fermer portes, fenêtres, châssis de toit, vasistas, • mise en place de serpillères mouillées en bas des portes et fenêtres si la fumée est abondante, • rester chez soi et attendre les instructions des sapeurs-pompiers ou des autorités sur place Lancer des notifications de suivi de l'évènement sur l'appli mobile de la commune PanneauPocket Mettre à jour le site Internet de la commune et PanneauPocket (si nécessaire) régulièrement.	Pour les habitants des maisons en zone forestière, rappeler les bons gestes en cas d'incendie de forêt à proximité de leur habitation Ensemble de la population de Larchant

Action	Observation(s)
Aide au pré-diagnostic	Cartographies de la commune pour localisation du lieu de l'évènement

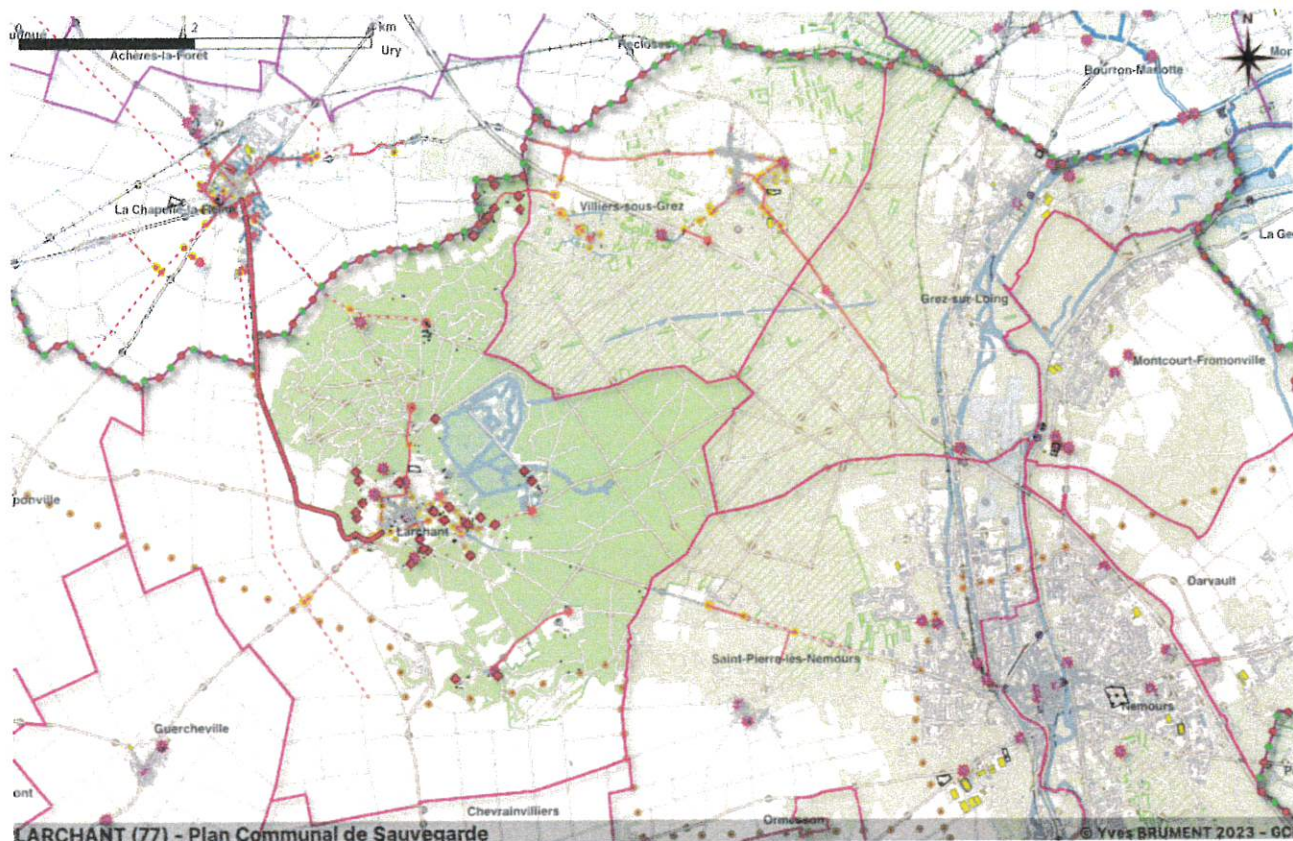
Sur la carte ci-après, les carrés rouges représentent les adresses des habitations en forêt ou en lisière de forêt. En cas d'incendie, en fonction de la localisation du feu :

PENSER À PREVENIR LES PROPRIÉTAIRES PAR TOUT MOYEN À DISPOSITION SANS SE METTRE EN DANGER (selon liste).

NUMERO	NOM DE LA RUE	NOM DE LA FAMILLE	Nb de personnes	N° d'appel
5321	LE MARAIS			06 09 06 03 06
5246	LE MARAIS			
5332	BONNEVAULT			
0	BONNEVAULT			
5315	LE MOULIN A VENT			
5313	LE MOULIN A VENT			
5282	LE MOULIN A VENT			
5340	LE MOULIN A VENT			
5322	LE MOULIN A VENT			
5336	LE MOULIN A VENT			
8	LE MOULIN A VENT			
5281	LE MOULIN A VENT			
5307	LE MOULIN A VENT			
5329	LE MOULIN A VENT			
5320	LE MOULIN A VENT			
5253	LA CLAIE			
4	CHE DES PARDONS			
7	RTE DE VILLIERS			
5254	RTE DE VILLIERS			
29	CHE DES PARDONS			
4	R DE LA CAVE DE CHATENOY			
5284	CHE DES POSTES			
5158	CHE DES BARDINS			
7	AV JACQUES LOUIS DUMESNIL			
14	AV JACQUES LOUIS DUMESNIL			
9	AV JACQUES LOUIS DUMESNIL			
5111	R DE LA CAVE DE CHATENOY			
5251	CHE D'AMPONVILLE			
5155	CHE DU LARRY SAINT-MARC			
5224	CHE DU LARRY SAINT-MARC			
0	CHE DE JACQUEVILLE			
5228	CHE DE JACQUEVILLE			
5312	LE CHEMIN DES MEUNIER			
5323	CHE DE TREMAINVILLE			
	AUBERGE DE LA DAME JOUANNE	MÉVEL Vincent		
	Route de Guercheville			

Tableau des habitations situées dans le massif forestier ou en lisière de bois/forêt
(Table attributaire ADRESSE_LARCHANT_FORET – projet QGIS – Plan Communal de Sauvegarde LARCHANT)

Les numéros en milliers sont des « projections » d'adresse pour des habitations sans numéro (y compris le « zéro »).



(Les carrés rouges sont des adresses d'habitations en forêt ou en lisière de forêt. Elles sont localisées au nord de la commune et vers le centre bourg.)

Des communes voisines pourraient être sollicitées dans le cadre d'une mutualisation des moyens matériels ou d'hébergement d'urgence et de soutien intercommunal.

Il s'agit de :

- Communes dans le périmètre de la CCPN (dans le cadre d'un PICS)
 - Saint-Pierre-Lès-Nemours (voie d'accès en partie boisée sans contrainte particulière)
 - Villiers-sous-Grez (voie d'accès dans le massif forestier)
- Communes hors périmètre de la CCPN (dans le cadre d'une convention de mutualisation et de soutien en cas de catastrophe naturelle ou technologique)
 - La Chapelle-La-Reine (route courte très peu boisée)

Comportement à adopter pour prévenir – se protéger

➡ AVANT ◀



- ☐ Repérer les chemins d'évacuation, les abris
- ☐ Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels)
- ☐ Débroussailler
- ☐ Vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture
- ☐ Ne pas stationner devant les allées forestières



- ☐ Ne jamais allumer de feu en forêt

➡ PENDANT ◀



Si vous êtes témoin d'un départ de feu :

- ☐ informer les sapeurs pompiers (18 ou 112 portable) le plus vite et le plus précisément possible
- ☐ attaquer le feu, si possible



- ☐ S'enfermer dans un bâtiment : un bâtiment solide et bien protégé est le meilleur abri. Respirer à travers un linge humide



Dans la nature, s'éloigner dos au vent :

- ☐ si on est surpris par le front de feu, respirer à travers un linge humide
- ☐ à pied rechercher un écran (rocher, mur...)
- ☐ ne pas sortir de votre voiture
- ☐ ne jamais s'approcher à pied ou en voiture d'un feu en forêt



Une maison bien protégée est le meilleur abri :

- ☐ ouvrir le portail de votre terrain
- ☐ fermer et arroser volets, portes et fenêtres, pour éviter les appels d'air
- ☐ occulter les aérations avec des linges humides
- ☐ rentrer les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après
- ☐ fermer les bouteilles de gaz à l'extérieur



➡ APRES ◀



- ☐ Eteindre les foyers résiduel

Plan Communal de Sauvegarde de Larchant (PCS) - Habitations

01/03/2024

01/03/2024

Nom de l'occupant	N°	Complément d'adresse	Adresse
	voie	d'adresse	
Habitations à fort risque incendie Feu de chaume			
LEMAITRE JACKY	5		Chemin d'Amponville
AUFRADET DOMINIQUE	1		Chemin des Bardins
MASSÉ JEAN	7		Chemin des Bardins
ARNOULD-FAUCHER	9		Chemin des Bardins
METAIS	8		Chemin du Marais
REYES GEORGES	11		Chemin du Marais
SCHMITT Eric	4	Anc. Ferme	Id Le Chapitre
PHILIP Brice	4	Anc. Ferme	Id Le Chapitre
	4	Gîte	LE chapitre
	4	Anc. Ferme	Id Le Chapitre
GREGOIRE JEAN-LUC	2	Nlle Ferme	Id Le Chapitre
GIANASSO	6	Villa	Id Le Chapitre
LAMBERT LIONEL	1		Route de la Dame Jouanne
PICARD Denis	2		Route de la Dame Jouanne
CHARDON ERIC	3		Route de la Dame Jouanne
CHARDON PIERRE	4		Route de la Dame Jouanne
HUYGENS OSCAR	7		Route de la Dame Jouanne
	40		Rue des Fossés Larry
GEOFFROY FREDERIC	42	BIS	Rue des Fossés Larry
BOSSET	42		Rue des Fossés Larry
FERRE NICOLAS ET LAURENCE	44		Rue des Fossés Larry
AUDEBERT MONIQUE	54		Rue des Fossés Larry
MARTHELOT - DA SILVA	56		Rue des Fossés Larry
NUNES JACQUELINE - SALOMES YANNICK	56	BIS	Rue des Fossés Larry
LEBLANC BEATRICE	58		Rue des Fossés Larry
BENOTHMAN Walid	64		Rue des Fossés Larry

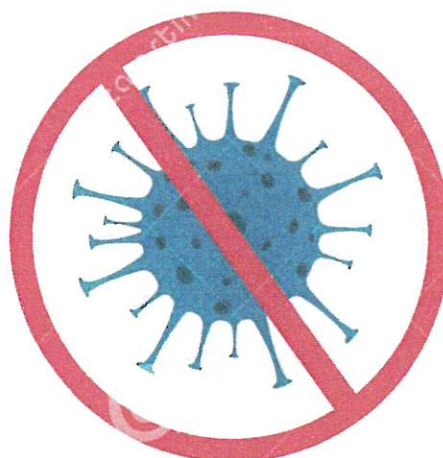
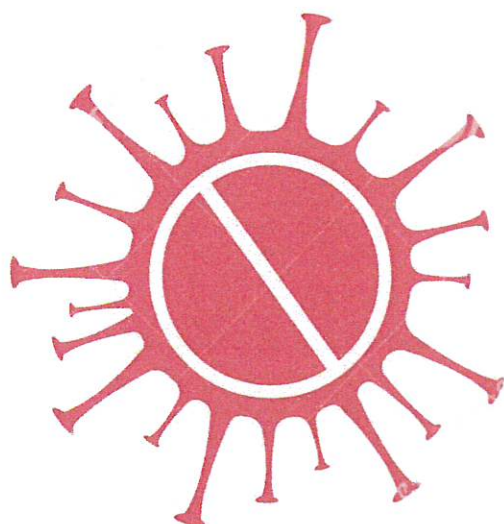
Habitations à fort risque incendie Feu de Forêt

	2	CHALET	Chemin de Jacquerville
MASSON Michel	4	Bout Chemin	Chemin de Jacquerville
HORVATH	1	CHALET	Chemin de Puiset
GRUBERT ANDREE	3	gauche	Chemin de Puiset
MABILLON PAUL	16		Chemin de Tremainville
REGEASSE GILBERT	17		Chemin de Tremainville
MAHEAS NOELLE		Près Tennis	Chemin des Postes
SCI SONATE / BUCHERON - DELORENZI	6	3ème droite	Chemin du Larry Saint Marc
MARTIN PASCAL	8	Haut Côte	Chemin du Larry Saint Marc
SCHOTSMANS BERNARD	9	HARAS	Route de Bonnevault
	9	HARAS	Route de Bonnevault
	9	HARAS	Route de Bonnevault
	9	HARAS	Route de Bonnevault
	9	HARAS	Route de Bonnevault
	9	HARAS	Route de Bonnevault
MAYEUR DOMINIQUE	23		Hameau de Bonnevault
RICHARD	23	BIS	Hameau de Bonnevault
MUSY JACQUES	23	TER	Hameau de Bonnevault
COUPEZ DIDIER	25		Hameau de Bonnevault
		Bungalow	La Clai
ROUSSEAU		Chalet	La Roche Gautière
TORAILLE JEAN PAUL		Chalet 2	La Roche Gautière
FERNANDES PEDRO COELHO MARIA		1ère Gauche	Le Marais
		3ème Gauche	Le Marais
DE MOUSTIER PRESCILLIA			Le Marais
BRIERE HELENE - MICHEL SABRINA			Le Marais
GRILLERE LEA		Fd Droite	Le Marais

Nom de l'occupant	N° voie	Complément d'adresse d'adresse	Adresse
DE MOUSTIER VICTOIRE		Fd Gauche	Le Marais
MARCHAISE ISABELLE	1		Moulin A Vent
GIRAUDEAU	2		Moulin A Vent
L'HOTEL FRANCOIS	3		Moulin A Vent
MARIE CHRISTIAN	4		Moulin A Vent
HUYGENS RIE	5		Moulin A Vent
ANRIGO PHILIPPE	6		Moulin A Vent
BOURGEAU JEAN PAUL	7		Moulin A Vent
SCHOSMANS JOFFREY	8		Moulin A Vent
SENECAL DIDIER	9		Moulin A Vent
BRIDE ANNE	10	6ème Gauche	Moulin A Vent
ALLIX CLAUDE	11		Moulin A Vent
BARUCH JEAN	12		Moulin A Vent
BECCARIA Laurent	13		Moulin A Vent
TOMMY	1	LE CLOS	Rocher de Dame Jouanne
MOREAU PASCAL	2	LE CLOS	Rocher de Dame Jouanne
	3	LE CLOS	Rocher de Dame Jouanne
LOGEAR	4	LE CLOS	Rocher de Dame Jouanne
DEVIDAL ERIC	5	LE CLOS	Rocher de Dame Jouanne
	6	LE CLOS	Rocher de Dame Jouanne
LECARPENTIER ERIC	7	LE CLOS	Rocher de Dame Jouanne
CHALET JOBERT	8	AUBERGE	Rocher de Dame Jouanne
SMITH PHILIPPE	3		Route de Guercheville
MENDOZA CAROLINE	6		Route de Guercheville
HERMARY	20	"Le Clos"	Route de Nemours
DONELLI JEAN-PIERRE	121	Près Moto-cross	Route de Nemours
MARQUET RAYMOND	1		Route de Villiers
DELAVEAU GILBERT	2		Route de Villiers
PORCHER JEAN	4		Route de Villiers
MANOUGIAN GAROS	6		Route de Villiers
BEAUVAIS	7		Route de Villiers
GUYOT CELINE / SNAIDERO-AUDEBERT	8		Route de Villiers
THYS PAUL	9		Route de Villiers
BERNARD JOCELYNE	10		Route de Villiers
LECLANT ERIC	11		Route de Villiers
	14		Route de Villiers
BRETEL DAMIEN	15		Route de Villiers
GUENARD JEAN MARIE	17		Route de Villiers
	21		Route du Villiers Marais
LEHEC - SALOMON	16		Rue de La Cave de Chatenoy
TURPIN JACKY	18		Rue de La Cave de Chatenoy
TRETOUT YANN	24		Rue de La Cave de Chatenoy

LARCHANT CC du PAYS DE NEMOURS  Fiche réflexe	Commune de LARCHANT (77)	<i>Date :</i> 23 septembre 2024 Version consolidée V1
---	---	---

RISQUES SANITAIRES
PANDÉMIE - ÉPIDÉMIE



Le Plan Communal de Sauvegarde répond à la devise

S'organiser pour être prêt,
Anticiper pour agir juste

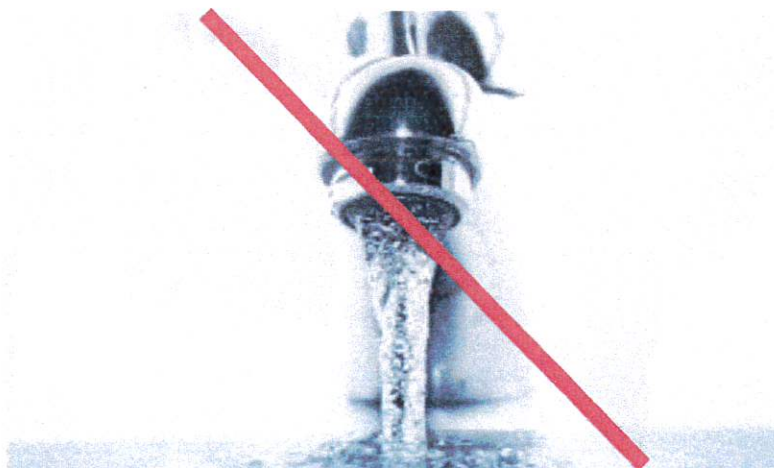
Responsable	Action	Personnes concernées	Processus
MAIRE (DOS)	Recueille l'ensemble des informations, instructions, décrets, etc. Avec le Secrétariat Général (SG-RAC), compilent toutes les informations pour mettre en place les actions communales Relation avec les Services de l'État	SG-RAC MEMBRES DE LA CELLULE DE CRISE	
Secrétaire Générale (RAC) <u>ASSURE LA COORDINATION GENERALE</u>	ACTION « POPULATION » • Information de la Population • Mesures sanitaires • Prévention des conduites à risque • Prévention de la transmission de la maladie • Suivi des Personnes âgées sur la Commune (des plus âgées vers les plus jeunes) • Relations avec les soignants sur la Commune (<i>les intégrer à la Cellule de crise ponctuellement</i>) • Suivi du nombres : ✓ De <u>malades</u> ✓ De <u>décès</u> ACTION « ECOLE » - RPI • Relations avec l'Inspection Académique (Inspecteur de secteur et DASEN) • Relations avec les Directeurs du RPI • Relations avec les Parents • Contribution à l'informations des Enfants • Aide à la mise en place des moyens « d'école à distance » ACTION « SERVICES COMMUNAUX » • Suivi des absences • Mise en place du Plan de Continuité d'Activité de la Commune • Organisation du ravitaillement des personnes fragiles, vulnérables et des personnes âgées si nécessaire • Préparation d'un Centre d'accueil, d'orientation, de vaccination et d'isolement (Salle des fêtes)	Population lycrantoise IEN Directeurs des écoles Parents <i>Enfants</i> Agents communaux SG_RAC SG-RAC Agent communal	Processus CARE

Responsable	Action	Personnes concernées	Processus
Adjoint à la Communication (Responsable Communication – RCOM)	Rédaction communiqué : Rester informés en écoutant les informations diffusées Mise à jour Panneau Pocket (notifications) Mise à jour site internet : https://www.larchant.fr Envoi alerte Panneau Pocket : PRÉ-ALERTE ou ALERTE PANDÉMIE (Selon le cas, simple information)	Population lyricantoise RCOM	COM_PANDEMIE
SG (RAC)	Mobilisation des bénévoles en fonction des prévisions et de la durée de l'évènement <i>(Notamment pour le ravitaillement des personnes fragiles, vulnérables et/ou âgées)</i>	✓ Bénévoles de la commune	
SG (RAC)	Information périodique des membres de la municipalité, du (de la) Sous-Préfet.e, du (de la) Secrétaire Général.e de la sous-préfecture <u>par courriel</u>¹ avec copie à : - Maire - SG - ARS - Gendarmerie nationale - Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne (SDIS77 - CODIS) - Centre d'Incendie et de Secours	Sous-préfecture ARS77 SDIS77 (CODIS, SDIS-Groupement Sud, CIS) <u>Collectivités locales alentour</u> et Communauté de Communes du Pays de Nemours	SG_INFO_MAIL
Suite d'évènement : En fonction de l'évolution de l'évènement ou/et des instructions du Gouvernement, FIN DE L'ALERTE ou MAINTIEN DU DISPOSITIF			

¹ Ou par télécopie en cas de panne Internet

LARCHANT CC du PAYS DE NEMOURS  Fiche réflexe	Commune de LARCHANT (77)	<i>Date :</i> 23 septembre 2024 Version consolidée V1
--	---	--

RISQUE
DEFAULT ALIMENTATION EAU POTABLE
(CONSÉQUENCE TECHNIQUE, CLIMATIQUE OU SANITAIRE)



Le Plan Communal de Sauvegarde répond à la devise

S'organiser pour être prêt,
Anticiper pour agir juste

LARCHANT CC du PAYS DE NEMOURS  Fiche réflexe	Plan communal de sauvegarde Risque Technologique Défaut alimentation en Eau Potable Niveau UNIQUE	Délibération du Conseil Date : 23 septembre 2024 Version 1 Consolidée
Niveau de déclenchement : <u>Sans objet</u> (Information par Autorité concédante ou Déléataire) 		

Contexte :

La commune de Larchant est alimentée en eau potable par une canalisation qui provient d'une usine de production d'eau potable gérée par la commune et son délégataire (SAUR). Cette canalisation alimente le réseau d'eau potable de la commune et un réservoir, sur la commune.

Sa capacité est de XX m³ pour une consommation quotidienne moyenne comprise entre yy et zz m³, soit au mieux entre U et V jours d'alimentation en eau en cas de rupture de la fourniture d'eau potable.

Dans le cadre du fonctionnement normal du réseau, le château d'eau est alimenté en continu pour restituer les volumes d'eau à une pression suffisante.

Sur la commune, il n'existe aucun établissement sensible à un défaut de l'alimentation en eau potable. Cependant, l'absence d'eau potable de nos jours perturbe profondément la vie quotidienne des habitants (nourrissons, toilettes, etc.).

Il convient donc de mettre en place une organisation opérationnelle pour pallier une défaillance de la distribution d'eau potable sur la Commune.

Cette fiche-réflexe est adaptée également dans le cas d'un manque d'alimentation en eau pour des raisons sanitaires qui conduiraient la Communauté de Communes ou le Déléataire à suspendre la distribution d'eau potable sur la Commune.

Responsable	Action	Personnes concernées
Maire (DOS)	Décision d'activation du PCS Mise en place de la cellule de crise <u>décision basée sur les informations données par les différents interlocuteurs</u> au maire (Syndicat, Déléataire, durée prévisible de l'événement, type de problème rencontré, position du problème, etc.)	Secrétaire Générale Membres de la Cellule de crise Accueil (pour 1 ^{ère} information à la population en cas d'appel)
Maire (DOS) Adjoint désigné (Suppléant DOS)	Activation de la cellule de crise en mode : « Opération » Lieu : Mairie Poste Communal de Commandement (PCC)	Maire(DOS) Adjoint désigné (Suppléant DOS) Adjoint à la communication (RCOM) Secrétariat général (RAC)

Responsable	Action	Personnes concernées
Secrétariat Général (COORDINATION GENERALE)	Pré - activation : (si nécessaire – décision DOS) Centres d'hébergement d'urgence (CHU) Approvisionnement : Eau potable en bouteille (livrée par le Délégué) Stock alimentaire de première nécessité (stock négocié avec supermarché par exemple) Visites/Appel : Des personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables Des personnes âgées de plus de 80 ans puis plus de 75 ans enfin plus de 70 ans Période scolaire : Prévenir les Directeurs d'école du RPI (limitation de l'usage de l'eau) Prévenir : CCPN (président.e pour mutualisation de moyens si nécessaire) Délégué Associations (éventuellement en fonction du jour et des activités) SDIS77 – CODIS : informer (18) des conséquences de la rupture d'alimentation en eau sur la défense extérieure contre l'incendie (DECI)	Élu désigné - Conseillers Élus communaux Bénévoles Élus, Bénévoles DOS : Information Donner les informations sur les possibilités de défense contre l'incendie : proximité des cours d'eau, volume restant dans le château d'eau et pression disponible, etc.
Adjoint à la Communication (Responsable Communication – RCOM)	Rédaction communiqué : • Limitation de la consommation en eau potable • <u>Gestes pour économiser l'eau potable</u> • Stock tampon de bouteilles d'eau potable • Information sur la possibilité de distribution d'eau Mise à jour Panneau Pocket (notifications) Mise à jour site internet : https://www.larchant.fr Affichage en mairie + affichage municipal Envoi Alerte	Population Via Panneau Pocket
Élu désigné (REOP)	Mobilisation des membres du conseil en fonction des prévisions de la durée de l'évènement	✓ Membres du Conseil ✓ Bénévoles

Responsable	Action	Personnes concernées
SG RAC	Information des membres du Conseil, du Sous-Préfet, du Secrétaire Général de la sous-préfecture et de l'ARS <u>par courriel</u> avec copie à : • Maire • Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne (SDIS77) • Centre d'Incendie et de Secours	Sous-préfecture ARS DDT77 SDIS77 (CODIS, SDIS-Groupement Sud, CIS)

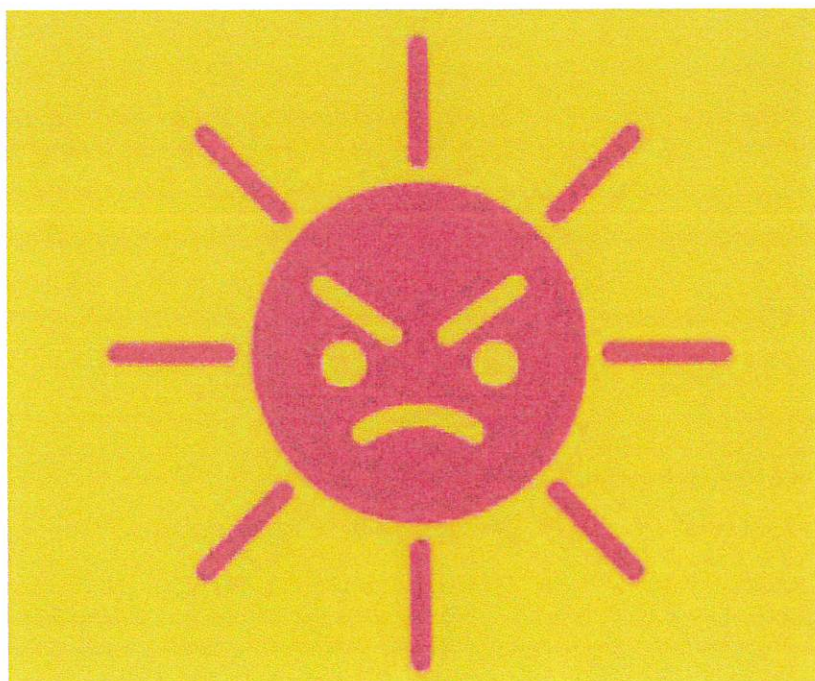
Fin d'évènement :

A la fin de l'évènement, les actions suivantes sont à mettre en œuvre :

- Informer le CODIS du « Retour à la normale de la situation » ; (codis@sdis77.fr)
- Stockage des bouteilles (palettes) restantes pour constituer un stock tampon (gérer la date de péremption des bouteilles)
- Indiquer sur le stock restant « À ne pas utiliser – Stock d'eau de crise »
- Repli du Poste Communal de Commandement (PCC)
- Faire un débriefing en suite avec l'ensemble des acteurs (élus, agents, sdis77, délégataire, gendarmerie, etc.) de cet évènement pour améliorer les procédures existantes
- Mettre à jour la fiche-réflexe

LARCHANT CC du PAYS DE NEMOURS  Fiche réflexe	Commune de LARCHANT (77)	<i>Date :</i> 23 septembre 2024 Version consolidée V1
--	---	--

RISQUE
CANICULE



Le Plan Communal de Sauvegarde répond à la devise

S'organiser pour être prêt,
Anticiper pour agir juste

LARCHANT CC du PAYS DE NEMOURS  Fiche réflexe	Plan communal de sauvegarde Risque ALEA CLIMATIQUE CANICULE <i>(ou Forte chaleur)</i>	Délibération du Conseil Date : 23 septembre 2024 Version consolidée V1
Niveau de « Veille saisonnière » du 1 ^{er} juin au 30 septembre    		

Responsable	Action	Personnes concernées
Maire (DOS) Adjoint au maire désigné (Suppléant DOS) Secrétariat Général (RAC)	Activation du niveau de veille saisonnière par Maire Rédaction Note de Service (NS) par SG pour activation avec rappel des actions à mettre en place	Élus - Agents
Secrétariat Général (Résponsable des Opérations – REOP)	Informers les élus et agents sur l'activation du niveau « Veille saisonnière – Canicule » Rappeler les gestes préventifs en cas de forte chaleur/canicule pour les Personnes âgées de plus de 80 ans Distribuer le dépliant recto/verso du site de l'Agence Régionale de Santé Mettre à jour le répertoire des Personnes vulnérables	Personnes âgées de plus de 80 ans Élus et agents de la Commune Population générale
Adjoint à la Communication (Résponsable Communication – RCOM) Secrétariat général (CCOM)	Informers de la mise à jour du répertoire des Personnes vulnérables et inciter les Personnes âgées ou fragilisées à s'inscrire sur ce répertoire Utilisation des outils nationaux de communication mis à disposition sur le site du ministère de la santé	Ensemble de la Population lyricantoise

Ce niveau « Veille saisonnière » correspond au **niveau vert de vigilance météorologique** et est activé du 1^{er} juin au 30 septembre de chaque année par instruction ministérielle. Une information de l'activation de la veille saisonnière est recommandée auprès du (de la) Secrétaire général(e) de la sous-préfecture de Fontainebleau.

Références bibliographiques

Instruction interministérielle
Plan Communal de Sauvegarde

Année en cours
Version en vigueur

Plan Canicule en vigueur
Section « Canicule – Fortes
chaleurs »

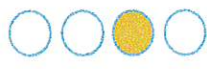
LARCHANT CC du PAYS DE NEMOURS  Fiche réflexe	Plan communal de sauvegarde Risque ALEA CLIMATIQUE CANICULE <i>(ou Forte chaleur)</i>	Délibération du Conseil Date : 23 septembre 2024 Version consolidée V1
Niveau de déclenchement : Jaune <i>(Alerte Préfecture)</i> 		

Responsable	Action	Personnes concernées
Préfecture	Envoi télécopie / SMS / Courriel (Appel téléphonique)	Accueil Maire (DOS)
Maire (Directeur des Opérations de Secours - DOS)	Activation de la cellule de crise en mode N1 : « Veille » Lieu : Mairie	Maire (DOS) Adjoint désigné (DOS Suppléant) Adjoint à la communication (RCOM) Secrétaire Générale (RAC)
Maire (Directeur des Opérations de Secours - DOS) Adjoint désigné (Suppléant DOS) Secrétariat Général (Responsable des Opérations Communales – RAC)	Vérification : - Présence des élus et agents (organisation) - Répertoire des Personnes vulnérables - Liste électorale (âge > 80 ans) - Liste électorale (âge > 70 ans < 80 ans) - En période scolaire : - Information du directeur du RPI d'une possible vague de chaleur	SG - RAC SG-RAC SG-RAC (État Civil) Maire ou élu désigné <i>Ecoles</i> classe unique de CM2
Adjoint chargé de la communication (RCOM) Secrétaire Générale (CCOM)	Rédaction communiqué(s) : • Rappel des gestes simples de sauvegarde et de protection / Conduite à tenir en cas de fortes chaleurs/canicule. Affiche dans les panneaux d'information municipale Mise à jour site internet : https://www.larchant.fr Envoi d'une alerte Panneau Pocket aux habitants de la Commune.	Population

Secrétariat Général (RAC)	Mobilisation des élus et des agents en fonction des prévisions météorologiques à 24h	 Agents  Membres du Conseil municipal  Bénévoles
Agent de voirie – espaces verts	• Prise en compte des niveaux de chaleur pour adapter le travail et les horaires de l'Agent • Mise à disposition de bouteilles d'eau fraîches	 Agent
Maire (DOS)	Information des Conseillers municipaux par courriel avec copie au Secrétaire général de la sous-préfecture	Conseillers municipaux SG Mairie SG sous-préfecture CIS La Chapelle-La-Reine Gendarmerie nationale Agence Régionale de Santé IdF Pref-alerte (selon circulaire préf.)

Information complémentaire :

Préparation de packs d'eau à mettre au frais avant éventuelle distribution : inventaire des moyens.

LARCHANT CC du PAYS DE NEMOURS  Fiche réflexe	Plan communal de sauvegarde Risque ALEA CLIMATIQUE CANICULE – FORTE CHALEUR Niveau 2	Délibération du Conseil Date : 23 septembre 2024 Version consolidée V1
Niveau de déclenchement : Orange (Décision Maire-DOS) 		

Responsable	Action	Personnes concernées
Maire (DOS)	Décision de déclenchement niveau 2 Concertation avec cellule de crise	Accueil Cellule de crise
Maire (DOS) Adjoint désigné (Suppléant DOS)	Activation de la cellule de crise en mode N2 : « Vigilance » Lieu : Mairie	Maire (DOS) Adjoint désigné (DOS Suppléant) Adjoint à la communication (RCOM) Secrétaire générale (RAC - RCOM)
Adjoint désigné (DOS Suppléant) Secrétariat Général (RAC)	Vérification : - Présence des élus et agents (organisation) - Répertoire des Personnes vulnérables (comparaison N1) - Liste électorale (âge > 80 ans) - Liste électorale (âge > 70 ans < 80 ans) - Période scolaire : - Information du directeur du RPI d'une possible vague de chaleur	SG - RAC SG - RAC SG – RAC (État Civil) SG - RAC
Adjoint désigné (Responsable des Opérations Techniques) Adjoint en charge des techniques (Responsable des Opérations Techniques)	Préparation du Centre d'Accueil et de Regroupement (CARE) : • Salle des fêtes (lieu de repliement) • Vérification du bon fonctionnement des équipements • Gestion des stores/fenêtres pour régulation température • Présence réfrigérateur(s) • Présence micro-ondes Mise en place de tables et chaises Recherche lits de camp, draps, etc.	Nb d'hab. potentiels: 35 Adjoint ou personne désignée Bénévoles Sollicitation des services de l'État Sollicitation Région IdF Sollicitation Département 77 Sollicitation Associations caritatives

Responsable	Action	Personnes concernées
Adjoint en charge des techniques	- Prise en compte des niveaux de chaleur pour adapter le travail et les horaires des Agents des Services Techniques - Mise à disposition de bouteilles d'eau fraîches pour chacun des Agents	Agents des ST
SG - RAC	Organisation des visites préventives chez les personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables Organisation des visites préventives chez les personnes âgées de plus de 70 ans, seules ou connues comme vulnérables Contact d'une Maison de retraite – SPLN pour accueil des personnes les plus fragiles qui en auraient besoin	Élu désigné SG - RAC Élus Bénévoles
Adjoint à la Communication (RCOM) Secrétaire Générale (CCOM)	Rédaction communiqué(s) : Rappel des gestes simples de sauvegarde Mise à jour de l'application mobile Mise à jour site internet : https://www.larchant.fr Affichage en mairie Envoi information Panneau Pocket	Population
Maire (DOS)	Information des membres du Conseil municipal, du Secrétaire Général de la sous-préfecture <u>par courriel</u> avec copie à : - Président de la CCPN (pour info) - SG	Conseillers municipaux SG sous-préfecture SG Mairie SDIS77 – (18) CIS La Chapelle-La-Reine Gendarmerie nationale

LARCHANT CC du PAYS DE NEMOURS  Fiche réflexe	Plan communal de sauvegarde Risque ALEA CLIMATIQUE CANICULE – FORTE CHALEUR Niveau 3	Délibération du Conseil Date : 23 septembre 2024 Version consolidée V1
Niveau de déclenchement : Rouge (Décision du Préfet) 		

Responsable	Action	Personnes concernées
Maire (DOS)	Décision de déclenchement niveau 3 Concertation avec cellule de crise décision basée sur bulletin de vigilance rouge de Météo France et circulaire préfectorale	Accueil Cellule de crise
Maire (DOS) Adjoint désigné (Suppléant DOS)	Activation de la cellule de crise en mode N3 : « Opération » Lieu : Mairie	Maire (DOS) Adjoint désigné (Suppléant DOS) Adjoint chargé de la Communication (RCOM) Secrétariat Général (RAC - CCOM)
Adjoint en charge du CCAS (Responsable Opérationnel – REOP)	Activation : Centre d'hébergement d'urgence (CARE) Approvisionnement : Stock alimentaire de première nécessité Visites : Des personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables Des personnes âgées de plus de 80 ans puis plus de 75 ans enfin plus de 70 ans Période scolaire : Accueil des enfants si fermeture RPI	Adjoint désigné Bénévoles Élus municipaux Bénévoles Bénévoles
Adjoint à la Communication (Responsable Communication – RCOM) Secrétariat Général (CCOM)	Rédaction communiqué : - Rappel des gestes simples de protection et de sauvegarde - Information sur l'ouverture du CARE Mise à jour site internet : https://www.larchant.fr Affichage en mairie + affichage municipal Envoi information Panneau Pocket	Population

Responsable	Action	Personnes concernées
Maire (DOS)	• Prise en compte des niveaux de chaleur pour adapter le travail et les horaires des Agents • Mise à disposition de bouteilles d'eau fraîches	Agent Voirie – Espaces verts
Adjoint désigné (Suppléant DOS)	Mobilisation des élus et des bénévoles en fonction des prévisions météorologiques à 24h	✓ Membres du Conseil municipal ✓ Bénévoles
Secrétariat général (RAC)	Information des membres du Conseil municipal, du Secrétaire Général de la sous-préfecture <u>par courriel</u> avec copie à : • Maire • Président du RPI • Président CCPN • Gendarmerie nationale • SDIS77 • CIS de La Chapelle-La-Reine	Membres du Conseil municipal Autorités

Responsable	Action	Personnes concernées
Maire (DOS)	Retour à la normale Concertation avec cellule de crise décision basée sur bulletin Météo France	Accueil Cellule de crise
Maire (DOS) Adjoint délégué (Suppléant - DOS)	Activation de la cellule de crise en mode N1 : « Veille saisonnière » Ou « Veille simple » (en dehors de la période du 1 ^{er} juin au 30 septembre) Lieu : Mairie	Maire (DOS) Adjoint désigné (Suppléant DOS) Adjoint à la communication (RCOM) Secrétaire Générale (RAC - CCOM)
Adjoint désigné (Suppléant DOS)	Repliement : Des moyens mis en œuvre Inventaire : Stock bouteilles d'eau de crise Visites : Pour information retour à la normale - Des personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables - Des personnes âgées de plus de 80 ans puis plus de 75 ans enfin plus de 70 ans	Adjoint en charge du CCAS Adjoint en charge des techniques Bénévoles
Adjoint à la Communication (Responsable Communication – RCOM) Secrétariat Général (RAC-CCOM)	Rédaction communiqué : - Fin de l'alerte et retour à la normale - Rappel des gestes simples de protection et de sauvegarde - Fermeture du CHU Mise à jour Panneau Pocket Mise à jour site internet : https://www.larchant.fr Affichage en mairie + affichage municipal	Population

Responsable	Action	Personnes concernées
Adjoint en charge du CCAS (REOP)	Information des membres du Conseil d'administration, Secrétaire Général de la sous-préfecture et des Conseillers municipaux <u>par courriel</u> avec copie à : • SG Sous-préfecture • Gendarmerie nationale • Service Départemental d'Intervention et de Secours (SDIS77 - 18) • Centre d'Intervention et de Secours	Conseillers municipaux Sous-préfecture
Secrétariat Général (RAC)	Rappel de la mise en veille saisonnière du Plan National Canicule entre le 1 ^{er} juin et le 30 septembre de l'année en cours	Ensemble des habitants

LARCHANT CC du PAYS DE NEMOURS  Fiche réflexe	Commune de LARCHANT (77)	Date : _____ Version consolidée V1
--	--	--

**RISQUE
TEMPÊTE – VENT VIOLENT**



tempêtes

Le Plan Communal de Sauvegarde répond à la devise

**S'organiser pour être prêt,
Anticiper pour agir juste**

LARCHANT CC du PAYS DE NEMOURS  Fiche réflexe	Plan communal de sauvegarde Risque TEMPÊTE – VENT VIOLENT	Délibération du Conseil Date : 23 septembre 2024 Version 1 consolidée
INTRODUCTION 		

Risque

ALEA CLIMATIQUE

Tempête – Vent violent

Le 26 décembre 1999, après des fêtes de Noël calmes, sereines et joyeuses, s'abattait sur la France une tempête d'une rare violence que les modèles de météo France, à l'époque, ne pouvaient pas prédire.

En ce dimanche matin, les vents atteignaient des vitesses record sur notre secteur de 153 km/h. Réduisant à néant le travail de toute une vie pour certains, les dégâts consécutifs à cet épisode (épiphénomène court dans le temps mais de forte intensité) sont très importants, voire au-delà, le terme approprié étant alors catastrophique.

Les dégâts sont de plusieurs natures :

- **Matériel** : des toitures se sont littéralement envolées pour certaines, des cheminées sont arrachées, des fenêtres ont éclaté sur la pression du vent, des routes sont coupées, etc.
- **Ecologique** : des bois entiers sont ravagés, les arbres sont couchés et les troncs ont explosé
- **Social** : des personnes doivent être hébergées chez des voisins plus chanceux ou des proches, quelques entreprises sont touchées.
- **Financier** : des dégâts ne seront pas pris en compte par les assurances par défaut de garantie sur les biens (manque de facture par exemple)

Fort heureusement, on ne dénombrera aucun blessé sur le territoire de Larchant et les Lyrichantois resteront prudemment chez Eux en attendant que la tempête passe pour évaluer les dégâts seulement après cette séquence de déchaînement.

Les services municipaux des communes sont sur le pied de guerre rapidement pendant la tempête pour commencer à organiser les secours.

	LARCHANT	Délégation du : Version : 1 Consolidée
--	-----------------	---

Plus d'électricité, plus de portables et des téléphones filaires défaillants. Un certain nombre d'Administrés seront réalimentés dès le dimanche soir 26 décembre après quelques heures seulement. La solidarité entre voisins fonctionne en période de crise !

Cet épisode aura laissé une vision apocalyptique dans le Département avec des habitants « sur les nerfs » et un **sentiment d'isolement profond**, les secours étant en termes de moyens bien en deçà des besoins nécessaires.

Pourtant, chacun remerciera l'autre pour son dévouement. Ce sera donc une formidable épopée humaine comme après chaque épisode de catastrophe naturelle.

Mais cela aura montré aussi nos insuffisances et les moyens à mettre en œuvre pour améliorer notre organisation : disposer d'un stock de piles, de torches, tableaux, paperboard et feutres en cas de panne d'électricité, etc.

Les fiches-réflexe suivantes permettent en fonction du niveau d'alerte, de prévoir et d'anticiper les difficultés et de mettre en œuvre les dispositions nécessaires et suffisantes pour gérer au mieux ce genre de crise naturelle.

	LARCHANT	Délibération du : Version : 1 Consolidée
--	-----------------	---

LARCHANT CC du PAYS DE NEMOURS  Fiche réflexe	Plan communal de sauvegarde Risque ALEA CLIMATIQUE TEMPÊTE Niveau 1	Délibération du Conseil Date : 23 septembre 2024 Version 1 consolidée
Niveau de déclenchement : Jaune (alerte Préfecture) 		

Responsable	Action	Personnes concernées
Préfecture	Envoi télécopie Appel téléphonique Envoi SMS	Maire (Directeur des Opérations de Secours – DOS)
Maire (Directeur des Opérations de Secours – DOS)	Activation de la cellule de crise en mode N1 : « Veille » Lieu : Mairie	Maire (DOS) Adjoint désigné (DOS suppléant) Adjoint à la communication (RCOM) Secrétaire Générale (SG-RAC) Membres désignés de la cellule de crise
Secrétariat général (SG) (Responsable des Actions Communales – RAC) Adjoint en charge des techniques (REOP)	Vérification : - Matériels - Échelles - Disponibilité Agents o Technique o Administratif	Adjoint désigné SG-RAC
Maire (Directeur des Opérations de Secours – DOS) SG (RAC)	Vérification : • Niveau d'alerte national www.meteofrance.com • Gestes de prévention	Secrétariat général (SG-RAC)
Adjoint de la communication (SG-RAC)	Rédaction communiqué : • Préparation communiqué de vigilance Mise à jour site internet : http://www.larchant.fr	Population
SG (RAC)	Mobilisation des agents en fonction des prévisions météorologiques à 24h	Élus Bénévoles
SG (RAC)	Information des Conseillers municipaux par courriel avec copie au Secrétaire général de la sous-préfecture	Conseillers municipaux SG sous-préfecture

LARCHANT CC du PAYS DE NEMOURS  Fiche réflexe	Plan communal de sauvegarde Risque ALEA CLIMATIQUE TEMPÊTE Niveau 2	Délibération du Conseil Date : 23 septembre 2024 Version 1 consolidée
Niveau de déclenchement : Orange 		

Responsable	Action	Personnes concernées
Maire (Directeur des Opérations de Secours – DOS)	Déclenchement niveau 2 (orange) : Information préalable Préfecture	Cellule de crise
Maire (Directeur des Opérations de Secours – DOS)	Activation de la cellule de crise N2 en mode : « Vigilance » Lieu : Mairie (Salle du conseil → PCC)	Maire (DOS) Adjoint désigné (DOP) Adjoint chargé de la communication (RCOM) Secrétariat Général (SG – RAC) Chargée de communication (SG-RAC)
Adjoint désigné (Directeur Opérationnel – DOP) SG (RAC)	Dotation aux Bénévoles et agent Technique : - Tronçonneuses - Matériels de dégagement Affectation des tâches	Élus Bénévoles Maire (DOS)
Maire (DOS) Secrétariat Général (Responsable des Actions Communales – RAC)	Si besoin de mise en place d'un lieu d'hébergement d'urgence Sollicitation des services de l'Etat : - Lits de camp - Couvertures - Micro-ondes - Conserves - Couverts et vaisselles	Préfecture Agents techniques
Adjoint en charge des techniques (DOP)	Préparation du centres d'accueil et de regroupement d'urgence (avec ou sans hébergement) : • Salle des fêtes	Élus Bénévoles
Maire (DOS) Secrétariat Général (RAC)	Vérification des prévisions météorologiques : www.meteofrance.com	Adjoint à la Communication (RCOM)
Adjoint chargé de la communication (RCOM)	Rédaction communiqué Mise à jour site internet : https://www.larchant.fr Affichage en mairie	Population
Secrétariat Général (RAC)	Information des Conseillers municipaux <u>par courriel</u> avec copie au Secrétaire général de la sous-préfecture	Conseillers municipaux SG sous-préfecture SDIS77 Centre d'intervention et de secours Gendarmerie nationale

Compléments :

Sans objet

LARCHANT CC du PAYS DE NEMOURS  Fiche réflexe	Plan communal de sauvegarde Risque ALEA CLIMATIQUE TEMPÊTE Niveau 3	Délégation du Conseil Date : 23 septembre 2024 Version 1 consolidée
Niveau de déclenchement : Rouge 		

Responsable	Action	Personnes concernées
Maire (Directeur des Opérations de Secours – DOS)	Déclenchement selon les prévisions météorologiques niveau rouge	Cellule de crise
Maire (DOS)	Activation de la cellule de crise en mode N3 : « Opération » Lieu : Mairie	Maire (DOS) Adjoint désigné (DOS suppléant) Adjoint chargé de la communication (RCOM) Secrétariat Général (SG-RAC)
Adjoint désigné (DOS suppléant) SG (RAC)	Affectation des tâches Intervention des Agents des Services Techniques : - Tronçonneuses - Matériels de dégagement - Fermeture des voies les plus exposées	SG-RAC Élus, bénévoles, agents techniques
Maire (DOS) Secrétariat Général (Responsable des Actions Communales – RAC) Élu désigné (Directeur des Opérations – DOP)	Sollicitation des services de l'État : - Livraison du matériel sollicité Actions communales : - Si nécessaire activation du centre d'hébergement d'urgence (CHU)	Préfecture / Sécurité Civile Secrétariat Général (SG-RAC) Maire / Adjoints / Conseillers
Maire (DOS) Secrétariat Général (RAC)	Vérification des prévisions météorologiques : www.meteofrance.com	Adjoint chargé de la Communication (RCOM)
Adjoint chargé de la communication (RCOM)	Rédaction communiqué Mise à jour site internet : https://www.larchant.fr Affichage en mairie	Population
Secrétariat général (SG-RAC)	Information des Conseillers municipaux par courriel avec copie au Secrétaire général de la sous-préfecture	Conseillers municipaux SG sous-préfecture SDIS Caserne des pompiers de La Chapelle-La-Reine Gendarmerie

Compléments :

Vérification de l'état des routes et chemin : encombrement, chutes de branches, nettoyage à réaliser, etc.

Objectifs :

- ◆ Rétablissement de la circulation automobile
- ◆ Sécurisation des piétons et véhicules
- ◆ Accès des véhicules de secours
- ◆ Prévenir l'ART

LARCHANT CC du PAYS DE NEMOURS  Fiche réflexe	Plan communal de sauvegarde Risque ALEA CLIMATIQUE TEMPÊTE Niveau 0	Délibération du Conseil Date : 23 septembre 2024 Version 1 consolidée
Niveau de déclenchement : Vert (Fin de l'évènement) 		

Responsable	Action	Personnes concernées
Maire (Directeur des Opérations de Secours – DOS)	Désarmement du PCC Activation de la cellule de crise en mode N1 : « Veille » Lieu : Mairie	Maire (DOS) Adjoint désigné (DOS suppléant) Adjoint chargé de la Communication (RCOM) Secrétariat Général (SG-RAC)
Adjoint désigné (DOS suppléant - Directeur Opérationnel – DOP) Secrétariat Général (SG-RAC)	Repliement, nettoyage : - Tronçonneuses - Échelles Réouverture : • Voirie éventuellement fermée Nettoyage : • Voirie • Atelier Repliement du CHU (si nécessaire)	Services techniques Élus, Bénévoles Élus, Bénévoles Élus, Bénévoles
Maire (DOS) Secrétariat Général (SG-RAC)	Vérification niveau d'alerte nationale : www.meteofrance.com	Adjoint chargé de la communication (RCOM)
Adjoint chargé de la communication (RCOM)	Rédaction communiqué Mise à jour site internet : https://www.larchant.fr Affichage en mairie Information des riverains	Population
Secrétariat Général (SG-RAC)	Information des Conseillers municipaux par courriel avec copie au Secrétaire général de la sous-préfecture	Élus municipaux SG sous-préfecture SDIS77 CIS La Chapelle-La-Reine Gendarmerie nationale

LARCHANT CC du PAYS DE NEMOURS  Fiche réflexe	Commune de LARCHANT (77)	<i>Date :</i> 23 septembre 2024 Version consolidée V1
--	---	--

RISQUE
ORAGE - RUISSELLEMENT
(INONDATION – BOUE → VOIRIE-REZ-DE-CHAUSSÉE)

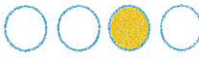


Le Plan Communal de Sauvegarde répond à la devise

S'organiser pour être prêt,
Anticiper pour agir juste

LARCHANT CC du PAYS DE NEMOURS  Fiche réflexe	Plan communal de sauvegarde Risque ALEA CLIMATIQUE ORAGE - RUISSELLEMENT Niveau 1	Délibération du Conseil Date : 23 septembre 2024 Version 1 consolidée
Niveau de déclenchement : Jaune (Alerte Préfecture ou action DOS local) 		

Responsable	Action	Personnes concernées
Préfecture	Envoi télécopie Appel téléphonique / SMS ORAGE VIOLENT Risque de pluie abondante	Maire (Directeur des Opérations de Secours – DOS) Accueil
Maire (Directeur des Opérations de Secours – DOS)	Activation de la cellule de crise en mode N1 : « Veille » Lieu : Mairie	Maire (DOS) Adjoint désigné (DOS suppléant) Adjoint à la communication (RCOM) Secrétaire Générale (SG-RAC) Chargée de communication (SG-RAC)
Secrétariat général (SG) (Responsable des Actions Communales – RAC) Agent de la voirie (Responsable Opérationnel – REOP)	Vérification : - Matériels de nettoyage - Disponibilité Agents - o Technique - o Administratif - Évaluation du risque et du besoin de poser des batardeaux chez certains Administrés - Vérification de la présence de bastinges et planches en réserve aux Services Techniques	Élus désigné SG-RAC Maire (DOS) DG (RAC) SG (RAC) Inventaire des moyens matériels
Maire (Directeur des Opérations de Secours – DOS) SG (RAC)	Vérification : • Niveau d'alerte national www.meteofrance.com • Rappel des gestes de prévention	Chargé de communication (SG-RAC)
Adjoint à la communication (Responsable Communication – RCOM)	Rédaction « communiqué » : • Préparation « communiqué » de vigilance Mise à jour site internet : https://www.larchant.fr	Population
SG (RAC)	Mobilisation des élus et bénévoles en fonction des prévisions météorologiques à 24h	Élus Bénévoles
SG (RAC)	Information des Conseillers municipaux par courriel avec copie au Secrétaire général de la sous-préfecture	Conseillers municipaux SG sous-préfecture

LARCHANT CC du PAYS DE NEMOURS  Fiche réflexe	Plan communal de sauvegarde Risque ALEA CLIMATIQUE ORAGE - RUISSELLEMENT Niveau 2 - VIGILANCE	Délibération du Conseil Date : 23 septembre 2024 Version 1 consolidée
Niveau de déclenchement : Orange (Action DOS local) 		

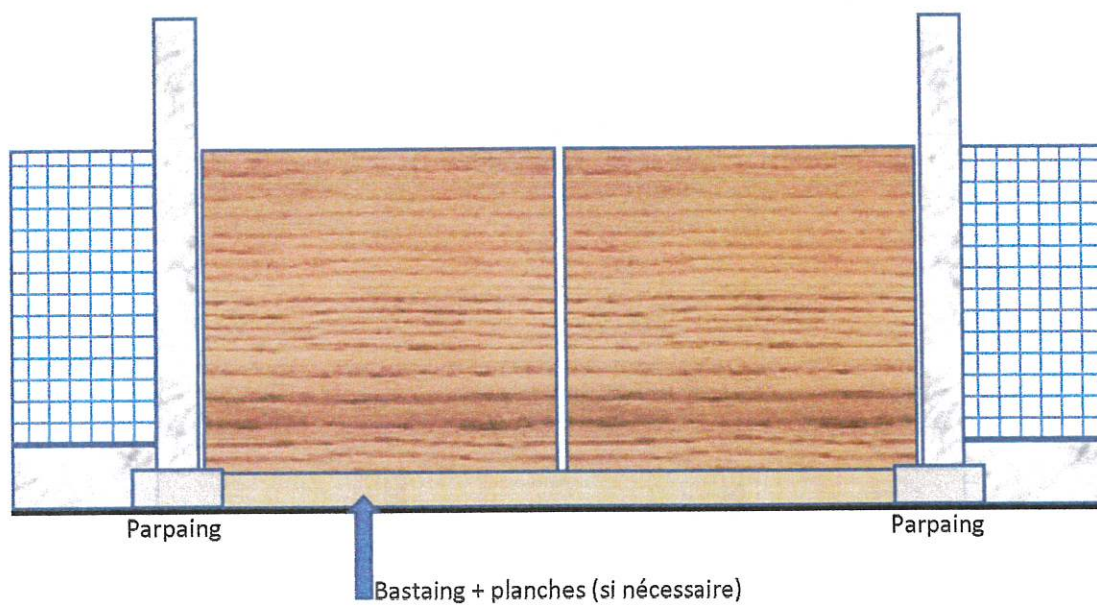
Responsable	Action	Personnes concernées
Maire (Directeur des Opérations de Secours – DOS)	Activation de la cellule de crise en mode N2 : « Vigilance » Lieu : Mairie	Maire (DOS) Adjoint désigné (DOS suppléant) Adjoint à la communication (RCOM) Secrétaire Générale (SG-RAC) Chargée de communication (SG-RAC) Accueil de la commune
Secrétariat Général (RAC)	Coordination des actions à mettre en œuvre	Élus Agent technique Bénévoles
Secrétariat général (SG) (Responsable des Actions Communales – RAC) Élu désigné (Responsable Opérationnel – REOP)	Distribution : - Tronçonneuses, matériels - Échelles - Disponibilité Agents - Technique - Administratif - Évaluation du risque - Pose des batardeaux chez certains Administrés - Contrôle de la bonne mise en place des batardeaux	SG → Agent technique, Bénévoles SG SG-RAC Agent technique - Bénévoles Élu désigné
Adjoint à la communication (Responsable Communication – RCOM)	Rédaction « communiqué » : Préparation « communiqué » de vigilance Mise à jour site internet : https://www.larchant.fr	Population
Maire (Directeur des Opérations de Secours – DOS) SG (RAC)	Vérification : - Niveau d'alerte national www.meteofrance.com - Validation des communiqués à la Population et envoi	SG – RAC Chargé de communication (SG-RAC)
Élu désigné (REOP)	Mobilisation des élus et bénévoles en fonction des prévisions météorologiques à 24h	Personnes désignés
SG (RAC)	Information des Conseillers municipaux par courriel avec copie au Secrétaire général de la sous-préfecture	Conseillers municipaux SG sous-préfecture

Liste des adresses des particuliers pouvant être impactés

Nom - Prénom	Adresse	Téléphone	Adresse électronique

Inventaire à réaliser par élus

Réalisation d'un batardeau devant porte cochère



LARCHANT CC du PAYS DE NEMOURS  Fiche réflexe	Plan communal de sauvegarde Risque ALEA CLIMATIQUE ORAGE - RUISSELLEMENT Niveau 3 - OPÉRATION	Délibération du Conseil Date : 23 septembre 2024 Version 1 consolidée
Niveau de déclenchement : ROUGE (Alerte Préfecture ou action DOS local) 		

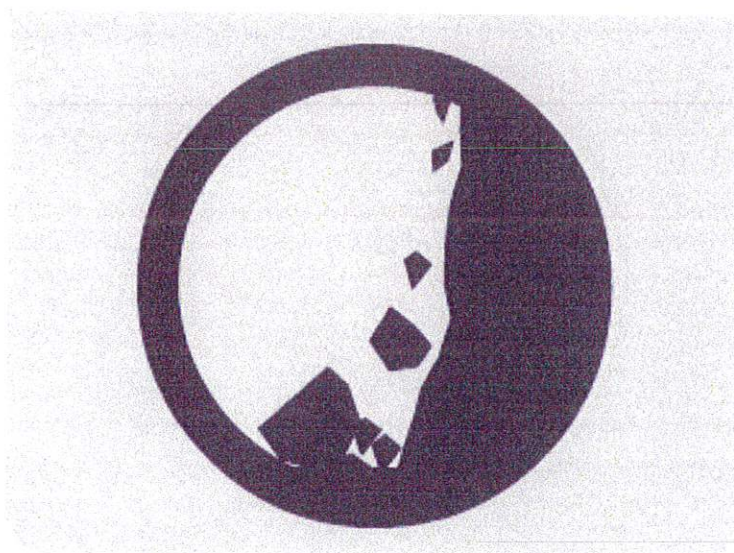
Responsable	Action	Personnes concernées
Maire (Directeur des Opérations de Secours – DOS)	Activation de la cellule de crise en mode N3 : « OPÉRATION » Lieu : Mairie	Maire (DOS) Adjoint désigné (DOS suppléant) Adjoint à la communication (RCOM) Secrétariat Général (SG-RAC) Élus désigné (Responsable opérationnel) Accueil de la commune
Secrétariat Général (RAC)	Coordination des actions mise en œuvre	Élus Agent technique Agent administratif
Secrétaire générale (SG) (Responsable des Actions Communales – RAC) Adjoint en charge des techniques (Responsable Opérationnel – REOP)	- Suivi de l'aléa - Vérification de l'efficacité des batardeaux posés chez certains Administrés - Interventions éventuelles pour correction des anomalies de pose	SG-RAC Élu désigné Élu désigné → Agent Technique
Responsable communication (Responsable Communication – RCOM)	Rédaction « communiqué » : Rappel des consignes de sécurité à appliquer Mise à jour site internet : https://www.larchant.fr	Population
Maire (Directeur des Opérations de Secours – DOS) SG (RAC)	Vérification : - Niveau d'alerte en cours www.meteofrance.com - Validation des communiqués à la Population et envoi	SG – RAC Chargé de communication (SG-RAC)
Élu désigné (REOP)	Mobilisation des agents pour le post-événement	Agent technique
SG (RAC)	Information des Conseillers municipaux par courriel avec copie au Secrétaire général de la sous-préfecture	Conseillers municipaux SG sous-préfecture

LARCHANT CC du PAYS DE NEMOURS  Fiche réflexe	Plan communal de sauvegarde Risque ALEA CLIMATIQUE ORAGE - RUISSELLEMENT Retour à la normale	Délibération du Conseil Date : 23 septembre 2024 Version 1 consolidée
Niveau de déclenchement : VERT (Alerte Préfecture ou action DOS local) 		

Responsable	Action	Personnes concernées
Maire (Directeur des Opérations de Secours – DOS)	Activation de la cellule de crise en mode N0 : « RETOUR À LA NORMALE » Lieu : Mairie	Maire (DOS) Adjoint désigné (DOS suppléant) Adjoint à la communication (RCOM) Secrétaire Générale (SG-RAC) Chargée de communication (SG-RAC) Accueil de la commune (pour information)
Secrétariat Général (RAC)	Coordination des actions mise en œuvre	Élus Agents techniques Agents administratifs
Secrétariat général (SG) (Responsable des Actions Communales – RAC) Élu désigné (Responsable Opérationnel – REOP)	Repli des moyens mis en œuvre	Agents techniques
Adjoint à la communication (Responsable Communication – RCOM)	Rédaction « communiqué » : FIN DE L'ALERTE Mise à jour site internet : https://www.larchant.fr	Population
Maire (Directeur des Opérations de Secours – DOS) SG (RAC)	Vérification : - Vérification d'absence de risque www.meteofrance.com - Validation des communiqués à la Population et envoi	SG – RAC Chargé de communication (SG-RAC)
Maire (DOS)	Remerciements et moment de convivialité	Élus, Bénévoles, Population
SG (RAC)	Information des Conseillers municipaux par courriel avec copie au Secrétaire général de la sous-préfecture	Conseillers municipaux SG sous-préfecture

LARCHANT CC du PAYS DE NEMOURS  Fiche réflexe	Commune de LARCHANT (77)	<i>Date :</i> 23 septembre 2024 Version consolidée V1
--	--	--

**RISQUE
CAVITÉS SOUTERRAINES
CHUTE DE PIERRES**



Le Plan Communal de Sauvegarde répond à la devise

**S'organiser pour être prêt,
Anticiper pour agir juste**

LARCHANT CC du PAYS DE NEMOURS  Fiche réflexe	Plan communal de sauvegarde Risque	ANNEXE XX Date : 23 septembre 2024 Version consolidée V1
	CAVITÉS SOUTERRAINES CHUTE DE PIERRES	
	Première page	

Les cavités souterraines et les chutes de pierres sont aujourd'hui un facteur de risque important sur le territoire départemental de Seine-et-Marne. La commune de Larchant n'échappe pas à la présence de ces cavités ou de la possibilité de chute de pierre compte tenu de la présence de chaos gréseux en forêt de Fontainebleau.



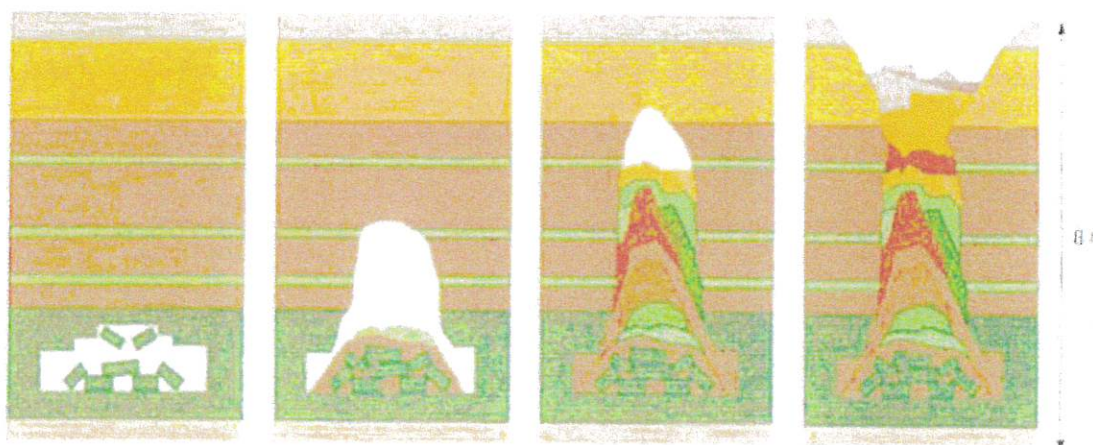
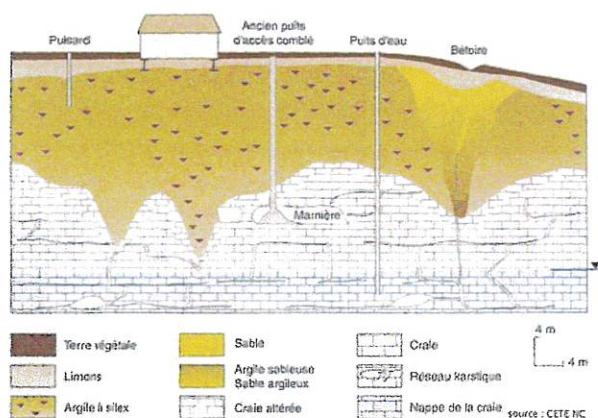
Risque de chute de pierres – Éboulement de cavité
Risque d'interruption de circulation
Risque pour les personnes

CAVITÉS SOUTERRAINES

Définition :

Les cavités souterraines sont des vides qui affectent le sous-sol, pouvant provoquer des désordres en surface (effondrements et affaissements) dont l'origine peut être soit d'origine humaine, soit d'origine naturelle. Plusieurs facteurs conditionnent l'existence de ces cavités souterraines : la géologie (présence de craie dans le sous-sol), la topographie (exploitation à flanc de coteaux ou par puits) et la présence d'eau souterraine.

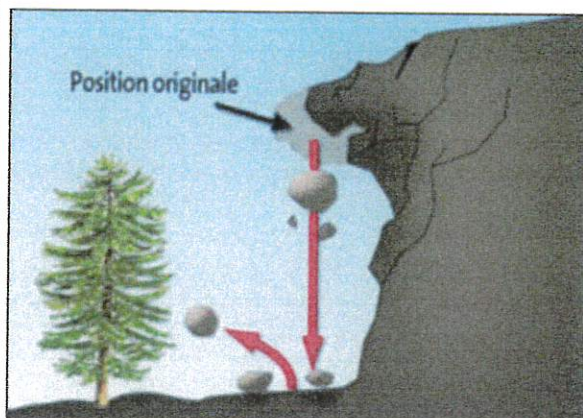
Les désordres de surfaces (effondrements, affaissements) peuvent être le résultat soit de phénomènes naturels comme les karsts (ou bétaires), soit de phénomènes anthropiques issus de l'exploitation de carrières souterraines.



Processus d'effondrement

La commune de Larchant compte des cavités souterraines dont la liste figure en annexe de la fiche-réflexe.

CHUTE DE PIERRES



Définition :

Ce sont des mouvements rapides, discontinus et brutaux résultant de l'action de la pesanteur et affectant des matériaux rigides et fracturés tels que calcaires, grès, roches cristallines, etc. Ces chutes sont caractérisées par une zone de départ, une zone de propagation et une zone d'épandage. Les blocs décrochés suivent généralement la ligne de plus grande pente. Les distances parcourues sont fonction de la position de la zone de départ dans le versant, de la pente du versant, de la taille, de la forme et du volume des blocs éboulés, de la nature de la couverture superficielle, de la végétation...

Quels sont les types d'instabilité rocheuse ?

En fonction du volume des éléments mobilisés, on distingue les pierres (inférieures au dm^3), les blocs (entre 1 dm^3 et 1 m^3) et les gros blocs (supérieurs au m^3). En fonction du volume total éboulé, les phénomènes sont distingués en :

- chutes de pierres ou de blocs (quelques dizaines à quelques centaines de m^3) ;
- éboulement en masse (de quelques centaines à quelques centaines de milliers de m^3) ;
- éboulements (écroulement) en grande masse (supérieur au million de m^3).

Facteurs d'instabilité :

Facteurs permanents (= de prédisposition, de susceptibilité)

La pesanteur est le moteur des chutes ;
La morphologie notamment la présence d'escarpements rocheux et leur géométrie, est déterminante ;
L'eau diminue la résistance au frottement au niveau des discontinuités, altère les matériaux ;
La nature des terrains (lithologie) conditionne directement leur sensibilité aux instabilités rocheuses ;
La structure des terrains, c'est-à-dire l'empilement des couches géologiques (stratigraphie) et les discontinuités (fracturation, failles, joints de stratification), détermine les surfaces de rupture.

Facteurs variables dans le temps (= déclenchant, aggravant)

Les précipitations et la fonte des neiges augmentent les pressions interstitielles et diminuent les frottements dans les discontinuités ;
Les épisodes de gel-dégel ont pour effet d'élargir les discontinuités ;
Les séismes provoquent des vibrations qui peuvent déstabiliser des masses rocheuses ;
Les racines des végétaux s'introduisent dans les discontinuités et les agrandissent ;
Les actions humaines (terrassements, vibrations : explosion, rejets, fuites ou pompages d'eau, etc.) peuvent déclencher des chutes de masses rocheuses ;
Le couvert végétal : plus il sera dense plus il réduira significativement la surface de la zone de réception en freinant les blocs.

Source : Observatoire Régional des Risques Majeurs – Région PACA

Le dérèglement climatique a des conséquences inattendues sur notre environnement. Le risque de chute de pierres (ou de blocs) comme d'autres risques augmente inévitablement. Le risque d'effondrement de cavités n'échappe malheureusement pas à l'évolution des températures et des trombes d'eau.

Pour ce qui concerne la commune de Larchant, le risque est identifié dans le DDRM77.

En cas d'effondrement de cavité ou de chute de pierres, des mesures doivent être prises en termes de sauvegarde et de soutien à la population ou promeneurs-randonneurs dans les chaos gréseux, nombreux en forêt de Fontainebleau et à Larchant.

Les impacts liés à ce genre d'évènement demandent vigilance et réactivité notamment en cas d'évènement dans le massif forestier où les accès sont difficiles.

LARCHANT CC du PAYS DE NEMOURS  Fiche réflexe	Plan communal de sauvegarde	Date : 23 septembre 2024 Version consolidée V1
	Risque	
	CAVITÉS SOUTERRAINES CHUTE DE PIERRES	
	Niveau UNIQUE	
Niveau de déclenchement : Maire (DOS) (En fonction des informations recueillies)		

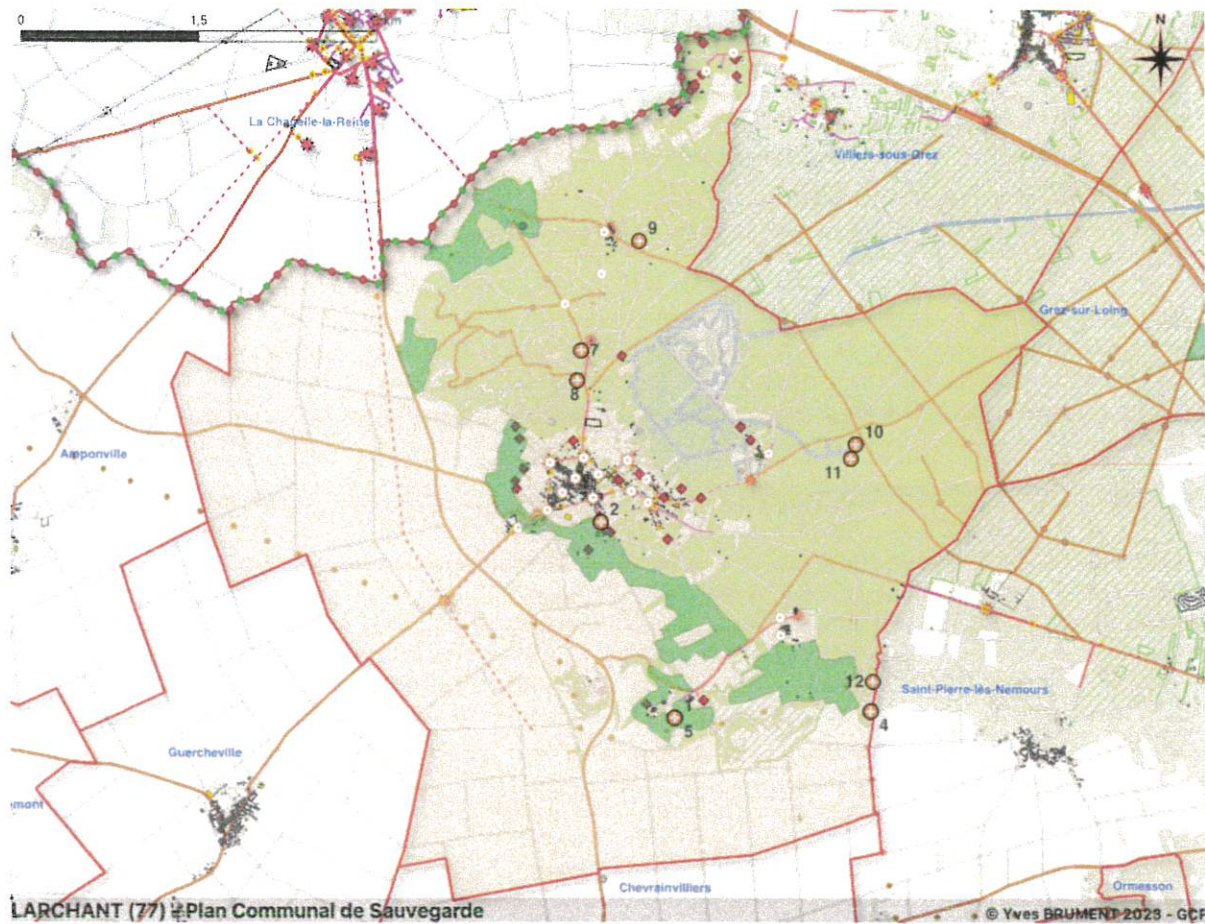


Éboulement de cavité - Risque de chute de pierres Risque d'interruption de circulation Risque pour les personnes			
Responsable	Action	Personnes concernées	Processus
Maire (DOS) Adjoint désigné (Suppléant DOS)	Activation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) Risque « Chute de pierres – Éboulement cavités » Ouverture « Main courante »	Maire(DOS) Adjoint (Suppléant DOS) Adjoint à la communication (RCOM) Secrétariat Générale (RAC) Adjoint CCAS (RCCAS) Adjoint Enfance (RSP) Adjoint Travaux (RST)	
Secrétariat Général (RAC)	Mise en place du Poste Communal de Commandement (MEP_PCC) Lieu : MAIRIE <i>Cellule de crise</i>	Acteurs du processus MEP_PCC	MEP_PCC



Localisation du PCC – Extrait de PLAN de LARCHANT

Responsable	Action	Personnes concernées	Processus
Secrétariat Général (RAC) <u>ASSURE LA COORDINATION GENERALE</u>	Vérification de la mise en place du PCC Circulation automobile : - Préparation des arrêtés de circulation - Vérification du matériel (barrières de police, etc.)	SG-RAC Secrétariat Mairie Adjoint au maire Logistique	MEP_PCC P_RC Arrêté du maire P_ALRTP
	Pré-alerte de la population ou Alerte Évaluation de la situation par la Cellule de Crise avec <u>appui du COS</u> (SDIS77) pour décision		
	Information des administrés : - Moyens d’affichage et de communication numérique - Porte-à-porte (rues ou chemins définis par CdC)	Adjoint à la communication Élus – Agents – Bénévoles	 P_PP
	Prévenir de l’activation du PCS : - Sous-préfecture et SIDPC77 - SDIS77 – CODIS (via le 18) - Gendarmerie (via le 17) - Élus de LARCHANT - Agents de la commune	(Appel n° répertoire de crise) Maire  Secrétariat général 	 P_INFO_AUT
Adjoint à la Communication (Responsable Communication – RCOM) Élu.e à la Communication (CCOM)	Rédaction communiqué : - Message principal : S’informer auprès de la mairie - Mise à jour affichage panneaux lumineux - Mise à jour application mobile (notifications) - Mise à jour site internet : <i>Site internet de Larchant</i> - Affichage en mairie + affichage municipal	Population générale Personnes inscrites dans la base de données « ALERTE/CRISE »	 COM_CdP
Acteurs de la gestion de crise	Mobilisation des élus et agents en fonction des prévisions et de la durée de l’évènement	✓ Agents communaux ✓ Réservistes (si RCSC)	
SG (RAC)	Information des membres du conseil, du Sous-préfet, du Secrétaire Général de la sous-préfecture <u>par courriel</u> avec copie à : - Maire - Secrétariat général - Accueil mairie - SIDPC77 - DDT77 - Président(e) CCPN (pour information) - Gendarmerie de secteur - Service Départemental d’Incendie et de Secours de Seine-et-Marne (SDIS77-CODIS) - Centre d’Incendie et de Secours de La Chapelle-La-Reine	Sous-préfecture SIDPC77 DDT77 SDIS77 (CODIS, SDIS-Groupement, CIS) Collectivités locales alentour et CCPN	 SG_INFO_MAIL

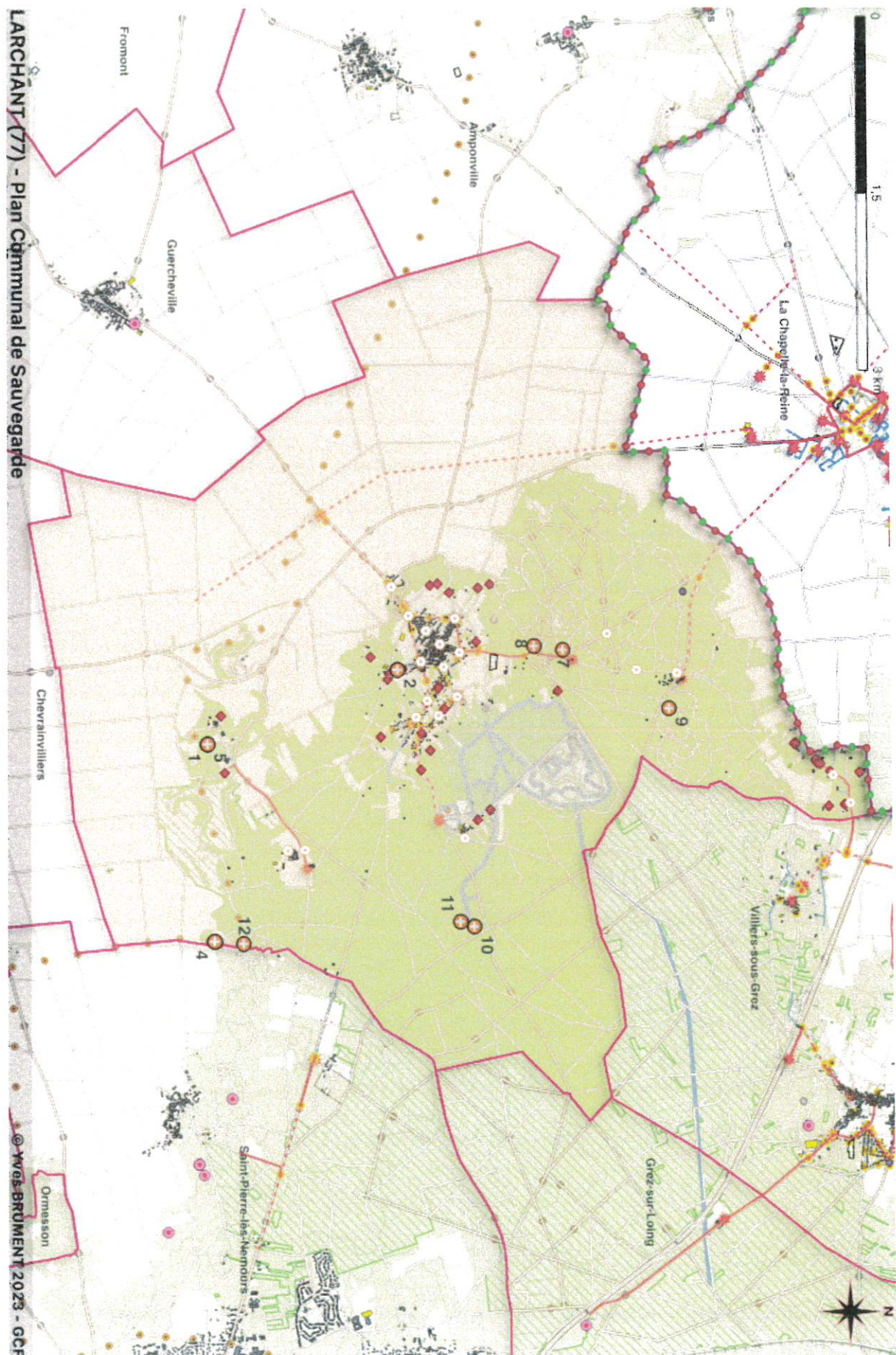


Cartographie des emplacements des cavités recensées sur le territoire de la commune de LARCHANT
(ronds marrons - croix bleue) – Source : données Géorisque

Liste des cavités recensées sur la commune

- 1 Larchant, Bonnevault, lieudit Belair
- 2 Larchant, cave de Chatenoy
- 3 Larchant, le Puiset, roches de Paradis
- 4 Larchant, le Puiset, roches de Paradis
- 5 Larchant, Bonnevault, lieudit Belair
- 6 Larchant, cave de Chatenoy
- 7 Larchant, chaos gréseux, l'Éléphant
- 8 Larchant, chaos gréseux, la Roche au Diable
- 9 Larchant, chaos gréseux, rochers de la Dame Jouanne, réseaux de 3 grottes
- 10 Larchant, perte, forêt domaniale de la Commanderie
- 11 Larchant, gouffre forêt domaniale de la Commanderie – **NE PRESENTE PAS DE DANGER PARTICULIER**
- 12 Larchant, la Roche du Paradis

Table attributaire couche CAVITES_SOUT_LARCHANT-Projet QGIS3.30



LARCHANT (77) - Plan Communal de Sauvegarde

© W&S BRUMENT 2023 - GCF

LARCHANT CC du PAYS DE NEMOURS  Fiche réflexe	Commune de LARCHANT (77)	<i>Date :</i> 23 septembre 2024 Version consolidée V1
---	---	---

RISQUE
GRAND FROID – NEIGE - VERGLAS
(CLIMAT)



Le Plan Communal de Sauvegarde répond à la devise

S'organiser pour être prêt,
Anticiper pour agir juste

LARCHANT CC du PAYS DE NEMOURS  Fiche réflexe	Plan communal de sauvegarde Risque Grand froid Verglas Neige abondante	Délibération du Conseil Date : 23 septembre 2024 Version 1 consolidée
INTRODUCTION 		

Risque

ALEA CLIMATIQUE

Grand froid – Verglas – Neige abondante

Avec le dérèglement climatique, nous allons être confrontés de plus en plus souvent à des épisodes de froid et de neige intense probablement de courte durée pouvant conduire à des difficultés de plusieurs ordres :

- Difficultés de circulation
- Coupure de courant
- Difficultés d'approvisionnement en eau
- Etc.

Les conséquences seront de plusieurs natures :

- Naufragés de la route ou du train
- Problème de regroupement et d'hébergement d'urgence
- Difficultés sanitaires
- Etc.

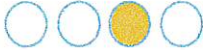
Ces épisodes risquent de provoquer chez les habitants ou les conducteurs un **sentiment d'isolement profond**, les secours étant en termes de moyens mobilisés partout à la fois et eux-mêmes en difficulté pour atteindre les « points durs » dans certains cas.

Les fiches-réflexe suivantes permettent en fonction du niveau d'alerte, de prévoir et anticiper les difficultés et de mettre en œuvre les dispositions nécessaires et suffisantes pour gérer au mieux ce genre de crise majeure.

	LARCHANT	Délégation du : 23 septembre 2024 Version : 1 Consolidée
--	-----------------	---

LARCHANT CC du PAYS DE NEMOURS  Fiche réflexe	Plan communal de sauvegarde Risque ALEA CLIMATIQUE GRAND FROID – NEIGE – VERGLAS Niveau 1	Délibération du Conseil Date : 23 septembre 2024 Version 1 consolidée
Niveau de déclenchement : Jaune (alerte Préfecture) 		

Responsable	Action	Personnes concernées
Préfecture	Envoi télécopie Appel téléphonique SMS	Maire (Directeur des Opérations de Secours – DOS)
Maire (Directeur des Opérations de Secours – DOS)	Activation de la cellule de crise en mode N1 : « Veille » Lieu : Mairie - PCC	Maire (DOS) Adjoint désigné (DOS suppléant) Adjoint à la communication (RCOM) Secrétariat Général (SG-RAC)
Secrétariat général (SG) (Responsable des Actions Communales – RAC) Élu désigné (Responsable Opérationnel – REOP)	Vérification : - Matériel du PCC - Télécommunication - Disponibilité Agents ○ Technique ○ Administratif - Groupe électrogène ?	SG-RAC SG-RAC Agent technique
Maire (Directeur des Opérations de Secours – DOS) SG (RAC)	Vérification : • Niveau d'alerte national www.meteofrance.com • Gestes de prévention	Adjoint à la communication (RCOM)
Chargé de communication (SG-RAC)	Rédaction communiqué : • Préparation communiqué de vigilance Mise à jour site internet : http://www.larchant.fr	Population
SG (RAC)	Mobilisation des bénévoles en fonction des prévisions météorologiques à 24h	Bénévoles, Agents techniques
SG (RAC)	Information des Conseillers municipaux par courriel avec copie au Secrétaire général de la sous-préfecture	Conseillers municipaux SG sous-préfecture

LARCHANT CC du PAYS DE NEMOURS  Fiche réflexe	Plan communal de sauvegarde Risque ALEA CLIMATIQUE GRAND FROID – NEIGE - VERGLAS Niveau 2	Délibération du Conseil Date : 23 septembre 2024 Version 1 consolidée
Niveau de déclenchement : Orange 		

Responsable	Action	Personnes concernées
Maire (Directeur des Opérations de Secours – DOS)	Déclenchement niveau 2 (orange) : Information préalable Préfecture	Cellule de crise
Maire (Directeur des Opérations de Secours – DOS)	Activation de la cellule de crise N2 en mode : « Vigilance » Lieu : Mairie (Salle du conseil → PCC)	Maire (DOS) Adjoint désigné (DOP) Adjoint chargé de la communication (RCOM) Secrétariat Général (DGS – RAC) Chargé de communication (SG-RAC)
Adjoint désigné (Directeur Opérationnel – DOP) SG (RAC)	- Examen de la situation sur la commune : Etat des routes Etat des réseaux Etat des communications - Personnes vulnérables Naufragés de la route	Services techniques DOS ⇔ élus RAC ⇔ bénévoles
Maire (DOS) Secrétariat Général (Responsable des Actions Communales – RAC)	Si nécessité de mise en place d'un centre d'hébergement : Sollicitation des services de l'Etat et des associations : - Lits de camp - Couvertures - Micro-ondes - Conserves - Couverts et vaisselles	Préfecture, Croix rouge, Secours populaire, etc. Bénévoles
Adjoint désigné (DOP)	Préparation du centres d'accueil et de regroupement d'urgence : Salle des fêtes	Élus Bénévoles
Maire (DOS) Secrétariat Général (RAC)	Vérification des prévisions météorologiques : www.meteofrance.com	Adjoint à la Communication (RCOM)
Adjoint chargé de la communication (RCOM) Chargé de communication (SG-RAC)	Rédaction communiqué Mise à jour site internet : https://www.larchant.fr Affichage en mairie	Population
Secrétariat Général (RAC)	Information des Conseillers municipaux <u>par courriel</u> avec copie au Secrétaire général de la sous-préfecture	Conseillers municipaux SG sous-préfecture SDIS CIS Gendarmerie nationale

Compléments :

Sans objet

LARCHANT CC du PAYS DE NEMOURS  Fiche réflexe	Plan communal de sauvegarde Risque ALEA CLIMATIQUE GRAND FROID – NEIGE - VERGLAS Niveau 3	Délibération du Conseil Date : 23 septembre 2024 Version 1 consolidée
Niveau de déclenchement : Rouge 		

Responsable	Action	Personnes concernées
Maire (Directeur des Opérations de Secours – DOS)	Déclenchement selon les prévisions météorologiques niveau rouge	Cellule de crise
Maire (DOS)	Activation de la cellule de crise en mode N3 : « Opération » Lieu : Mairie	Maire (DOS) Adjoint désigné (DOS suppléant) Adjoint chargé de la communication (RCOM) Secrétariat Général (SG-RAC)
Secrétariat général (SG-RAC)	Affectation des tâches Intervention des personnes désignées : - Salage des routes (si besoin)	DOS ⇔ Élus RAC ⇔ Bénévoles Acteurs désignés
Maire (DOS) Secrétariat Général (Responsable des Actions Communales – RAC) Adjoint désigné (Directeur des Opérations – DOP)	Sollicitation des services de l'État et des associations : - Livraison du matériel sollicité Actions communales : - Activation (si nécessaire) du centre d'hébergement d'urgence (CHU)	Préfecture / Associations Secrétariat Général (SG-RAC) Maire / Adjoint / Conseillers
Maire (DOS) Direction Générale (RAC)	Vérification des prévisions météorologiques : www.meteofrance.com	Adjoint chargé de la Communication (RCOM)
Adjoint chargé de la communication (RCOM)	Rédaction communiqué Mise à jour site internet : https://www.larchant.fr Affichage en mairie	Population
Secrétaire générale (SG-RAC)	Information des Conseillers municipaux par courriel avec copie au Secrétaire général de la sous-préfecture	Conseillers municipaux SG sous-préfecture SDIS CIS Gendarmerie nationale

Compléments :

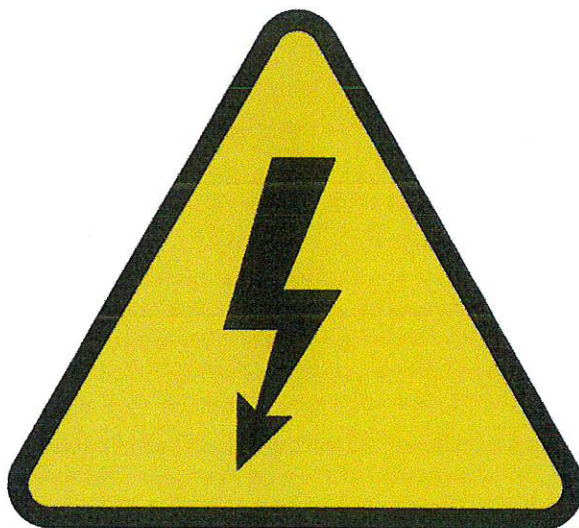
Vérification de l'état des routes : a posteriori

Objectifs :

- ◆ Rétablissement de la circulation automobile
- ◆ Sécurisation des piétons et véhicules
- ◆ Accès des véhicules de secours
- ◆ Accueil des naufragés de la route
- ◆ **Prévenir l'ART**

LARCHANT CC du PAYS DE NEMOURS  Fiche réflexe	Commune de LARCHANT (77)	<i>Date :</i> 23 septembre 2024 Version consolidée V1
---	---	---

FICHE REFLEXE
DELESTAGE ELECTRIQUE PROGRAMMÉ

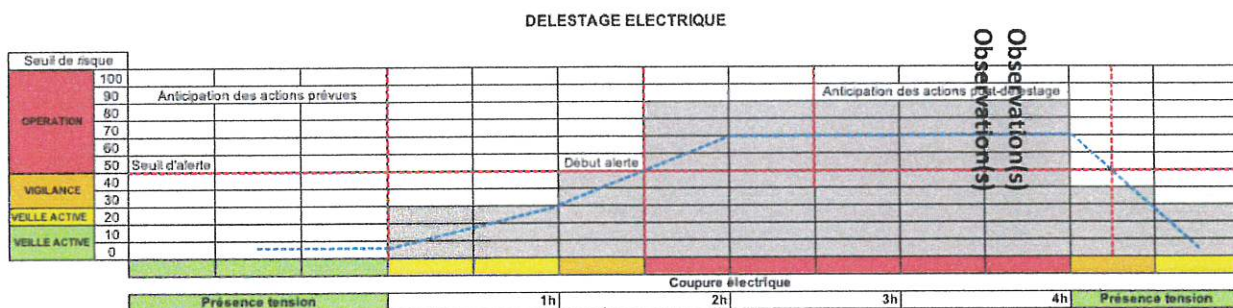


Le Plan Communal de Sauvegarde répond à la devise

S'organiser pour être prêt,
Anticiper pour agir juste

LARCHANT CC du PAYS DE NEMOURS  Fiche réflexe	Plan communal de sauvegarde Risque « DELESTAGE ELECTRIQUE PROGRAMMÉ » (DEP)	ANNEXE XX Date : 23 septembre 2024 Version consolidée V1
Niveau « PRÉVENTION - OPERATION » Niveau unique avec réponse graduelle		

Fait générateur		
Élément Déclencheur	Information	Anticipation /Décision
DÉLESTAGE ELECTRIQUE	Programmé	24 ou 12 heures précédant la coupure : Vérification des actions prévues
	Préparation en amont de la réponse à apporter Observation(s) Action Observation(s) Information Action Observation(s) Préfecture (SIDPC77)	Activation du PCS à la demande du Maire-DOS Action Observation(s)



Responsable	Action	Personnes concernées
Maire – D.O.S. (Directeur des Opérations de Secours) Secrétariat Général (SG - RAC)	-24h (ou -12h) avant délestage : Activation du P.C.S. Information des élus et des Agents de l'activation du P.C.S. Demander la préparation du Poste Communal de Commandement	Adjoints, Conseillers Bénévoles Agents de la Commune
SG (Responsable des Actions Communales – RAC)	Préalablement à la phase jaune , rappel des vulnérabilités identifiées : - ERP (Problèmes liés à la sécurité incendie des bâtiments [SSI, BAES, ascenseurs], à l'informatique et à la communication numérique) - Mairie - École élémentaire – classe CM2 - Services pré et postcolaires - Restauration scolaire - Salle des fêtes - Services intercommunaux	DG et DST Service Enfance Inspection académique

	• Réseaux divers ○ Communication (filaire, GSM, fibre, ...) ▪ Difficulté d'alerte potentielle ○ Gaz ○ Eau potable ▪ Difficulté d'acheminement / pression ○ Assainissement ▪ Postes de relevage ○ Épuration (STEP) ○ Vaire ▪ Arrêt des feux tricolores de circulation ○ DECI ▪ Problème de défense incendie (DECI) • Patients à Hauts Risques Vitaux (PHRV) ○ Nombre et localisation sur la commune ○ Registre des personnes vulnérables	Directeur d'établ. ST CCPN Délégataire Délégataire Syndicat / Délégataire Délégataire Adjoint en charge des techniques ST et SDIS77/CIS ARS77 CCAS
SG (Responsable des Actions Communales – RAC) Adjoint en charge des techniques (Responsable Opérationnel – ROEP)	Réponse opérationnelle graduelle pour les vulnérabilités évoquées : Voir document annexe	Voir document annexe
Adjoint à la Communication (Responsable Communication – RCOM)	Lancer une information préventive pour le jour et les horaires du délestage	Ensemble de la Population

ANNEXE - Actions préventives

Bâtiment / Réseau	Action à réaliser	Responsable de l'action
Mairie	Arrêter les postes informatiques « <i>proprement</i> »	Service informatique (ou prestataire)
● -2h	Arrêter le serveur après l'arrêt des postes informatiques	
● -2h	Arrêter les « box » et switches	
●	Vérifier le bon fonctionnement du SSI et des blocs de secours	Services techniques
● -1h	Bloquer les ascenseurs en rez-de-chaussée , portes bloquées ouvertes (pour bloquer l'utilisation de l'ascenseur)	Si existants
	Assurer un accueil de la population (service minimum)	Accueil

École – classe CM2 - RPI	Arrêter les postes informatiques « <i>proprement</i> »	Si existants
● Si l'IA et la commune décident de ne pas fermer l'école pendant les heures normalement d'ouverture	Mettre en place un dispositif de surveillance adapté pour assurer la sécurité des enfants et des enseignants (présence humaine supplémentaire avec sifflet)	Adjoint en charge de la jeunesse Inspection académique
SSI et BAES	Vérifier le bon fonctionnement des matériels	Élus ou bénévoles

Réseaux		
● • Voirie	Extinction des feux de signalisation	(si existants)
	Mise en place d'une régulation des flux aux croisements	(si nécessaire)
	Plan de circulation <i>ad hoc</i>	
● • Eau potable	Possible baisse de pression	Déléataire
	Possible difficulté de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)	Information du SDIS77
	Arrêt des pompes → Possibilité de manque d'eau	
● • Assainissement	Arrêt des postes de refoulement	Demander à la population de limiter la consommation d'eau et dans la mesure du possible des toilettes
Bâtiment / Réseau	Action à réaliser	Responsable de l'action
● • Assainissement	Arrêt des pompes de relevage	Déléataire Demander à la population de limiter la consommation d'eau et dans la mesure du possible des toilettes
● • Épuration (STEP)	Mise en place d'un circuit de secours et mettre la station en fonctionnement « <i>mode dégradé</i> »	Déléataire

Bâtiment / Réseau	Action à réaliser	Responsable de l'action
 • Gaz	Arrêt des installations utilisant le gaz à surveiller	Concessionnaire

Services à la personne		
 • Personnes vulnérables	Vérifier que les habitants inscrits sur la liste des personnes vulnérables ne connaissent pas de difficulté particulière	Élus du CCAS (Membres de la RCSC ?)
 • Hospitalisés à domicile (HAD) et Patients à Haut Risque Vital (PHRV)	Du ressort de l'ARS et des associations agréées de Soins à Domicile (HAD, CD77, SSIAD, etc.) <i>Protocole particulier</i>	ARS77 Médecins Cabinet d'infirmier.e.s
• Établissements privés d'accueil de public	Arrêt des systèmes informatiques Fermeture des établissements Possibilité d'accueil des enfants des personnels prioritaires (protocole type COVID-19)	Service info. (ou prestation) Service petite enfance

Actions post-délestage		
Remise en service	<i>A la remise sous tension du réseau électrique</i>	<i>ENEDIS</i>
Mairie		
	Remise en service de la « box » et des switches	Service informatique ou Prestataire
	Remise en service du serveur	
	Remise en service des postes informatiques	
	Remise en service des ascenseurs	Si existant
	Vérification SSI et BAES	

École	Remise en service des systèmes informatiques	Élu ou parent
	Fin du protocole de présence supplémentaire	Agents

Réseaux		
• Gaz	Vigilance particulière à la remise sous tension de l'ensemble des équipements sensibles utilisant le gaz comme énergie (chaudière, chauffe-eau, etc.)	Concessionnaire
• Eau potable	Rétablissement de la continuité des services de l'eau et de l'assainissement-épuration	Délégataire
• Assainissement		Délégataire
• STEP	Information des abonnés du rétablissement de services	Délégataire
• Voirie	Remise en service des feux tricolores de signalisation	Si existant
	<i>Si déviation</i> , enlèvement des signalisations	Adjoint en charge des techniques

Établissements privés d'accueil de personnes	Remise en service des systèmes informatiques	Service informatique (ou prestataire)
Accueils pré et postscolaires	Rétablissement de l'accueil des enfants (en cas de remise sous tension pendant les heures ouvrables)	Adjoint en charge de la jeunesse

LARCHANT CC du PAYS DE NEMOURS  Fiche réflexe	Commune de LARCHANT (77)	<i>Date :</i> 23 septembre 2024 Version consolidée V1
---	---	---

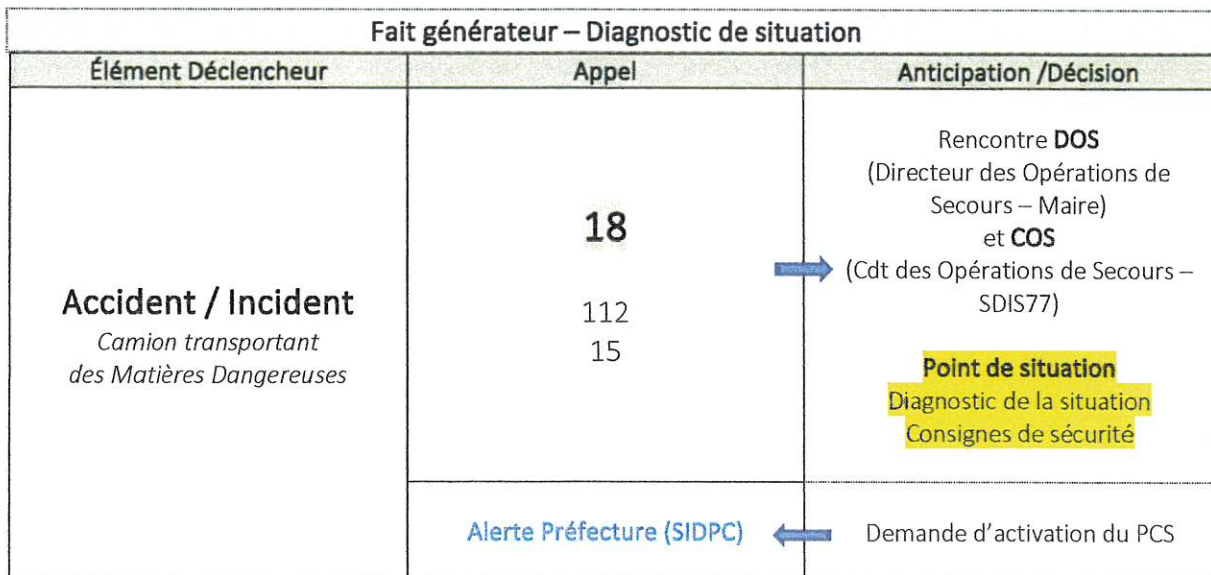
FICHE REFLEXE
TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



Le Plan Communal de Sauvegarde répond à la devise

S'organiser pour être prêt,
Anticiper pour agir juste

LARCHANT CC du PAYS DE NEMOURS  Fiche réflexe	Plan communal de sauvegarde Risque « Transport de Matières Dangereuses » (TMD)	Délibération du Conseil Date : 23 septembre 2024 Version 1
 Niveau « OPERATION » Niveau unique 		



Responsable	Action	Personnes concernées
Maire – D.O.S. (Directeur des Opérations de Secours) Secrétariat Général (SG - RAC)	Activation du niveau « OPERATION » Information des élus et des Agents de l'événement Préparation du Poste Communal de Commandement	Adjoints, Conseillers Agent Technique Bénévoles (éventuellement)
SG (Responsable des Actions Communales – RAC)	Informer les élus de l'activation du niveau « OPERATION » du risque TMD Rappeler les gestes à mettre en œuvre notamment chez les riverains (rester confiné, fermer portes et fenêtres, boucher les aérations, etc.) Se mettre à la disposition des Autorités Vérifier sur le registre des personnes vulnérables, la présence ou non d'administrés fragiles ou ayant des besoins particuliers <u>dans le secteur concerné</u> En fonction du type d'évènement et de la localisation, Réseau bus	Élus Communication Tous SG-RAC SG-RAC

Responsable	Action	Personnes concernées
Agents techniques ou/et Élu désigné (Responsable Opérationnel – ROEP)	• Mettre en place les barrières, les interdictions de circulation et réguler la circulation autour du lieu de l'évènement • Éloigner les « curieux » • Rédiger les arrêtés de police, les faire signer et les afficher • Vérification des disponibilités des personnes ressources	Élus Agent technique Bénévoles Population
Adjoint à la Communication (Responsable Communication – RCOM)	Lancer une alerte via Panneau Pocket ou non en fonction du lieu de l'évènement en rappelant les gestes à réaliser : • calfeutrement des portes, fenêtres, châssis de toit, vasistas, • mise en place de serpillères mouillées en bas des portes, • rester enfermé et attendre les instructions des pompiers ou des autorités sur place Lancer des notifications de suivi de l'évènement sur l'appli mobile de la commune Mettre à jour le site Internet de la Commune, les panneaux d'affichage communaux.	Ensemble de la Population lyricantoise

Action	Observation(s)
Aide au pré diagnostic	Identification de(s) matière(s) transportée(s) The pictograms shown are: - Row 1: N°1.1 (Explosif, division 1.1), N°1.4 (Explosif, division 1.4), N°1.5 (Explosif, division 1.5), N°1.6 (Explosif, division 1.6) - Row 2: N°2.1 (Gaz inflammable et non toxique), N°2.2 (Gaz non inflammable et non toxique), N°2.3 (Gaz toxique) - Row 3: N°3 (Liquide inflammable), N°4.1 (Liquide hautement inflammable), N°4.2 (Matériau hautement inflammable), N°4.3 (Liquide hautement corrosif) - Row 4: N°5.1 (Oxydant), N°5.2 (Péroxyde organique), N°6.1 (Toxique), N°6.2 (Toxique aquatique), N°7 (Matériau radioactif, catégorie 1), N°8 (Matériau radioactif, catégorie 2), N°9 (Matériau radioactif, catégorie 3), N°10 (Matériau radioactif, catégorie 4), N°11 (Matériau radioactif, catégorie 5), N°12 (Matériau radioactif, catégorie 6), N°13 (Matériau radioactif, catégorie 7), N°14 (Matériau radioactif, catégorie 8), N°15 (Matériau radioactif, catégorie 9)

Action	Observation(s)
Aide au pré diagnostic	Identification de(s) matière(s) transportée(s)
	266 1017 * Code 266 (Danger) ○ Premier chiffre = danger principal ○ Deuxième chiffre = danger secondaire ○ Troisième chiffre = danger subsidiaire * Code 1017 ○ Code matière ONU * Danger ○ 0 : Absence de danger ○ 1 : Explosion ○ 2 : Émanation de gaz ○ 3 : Liquide inflammable ○ 4 : Solide inflammable ○ 5 : Matière comburante ○ 6 : Matière toxique ou infectieuse ○ 7 : Matière radioactive ○ 8 : Matière corrosive ○ 9 : Danger de réaction violente spontanée

Annexe

LE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Ministère de l'Écologie et du Développement Durable

Edition de décembre 2002

LARCHANT CC du PAYS DE NEMOURS  Fiche réflexe	Commune de LARCHANT (77)	<i>Date :</i> 23 septembre 2024 Version consolidée V1
---	---	---

FICHE REFLEXE
INONDATION PAR REMONTÉE DE NAPPE

Le Plan Communal de Sauvegarde répond à la devise

S'organiser pour être prêt,
Anticiper pour agir juste

LARCHANT CC du PAYS DE NEMOURS  Fiche réflexe	Plan communal de sauvegarde Risque INONDATION	Date : 23 septembre 2024 Version consolidée
	REMONTÉE DE NAPPE DÉBOREMENTS DU MARAIS	
	Niveau UNIQUE	

Niveau de déclenchement : Maire (DOS) (En fonction des informations recueillies)	
---	--

Risque de débordement par remontées de nappe Risque d'inondation d'habitation (caves, rez-de-jardin, etc.)			
Responsable	Action	Personnes concernées	Processus
Maire (DOS)	<u>Activation du PCS</u> Débordement du Marais par remontée de nappe Préparation de la mise en place de la cellule de crise	Secrétariat général Membres de la Cellule de crise Accueil (pour 1 ^{ère} information à la population en cas d'appel)	Relecture du processus : MEP_PCC
Maire (DOS) 1^{er} Adjoint (Suppléant DOS) Ou Adjoint désigné par le Maire-DOS (personne ayant autorité sur élus et agents)	<u>Niveau de la cellule de crise :</u> « VEILLE et OPÉRATION » Lieu : Mairie	Maire(DOS) 1 ^{er} Adjoint (Suppléant DOS) Adjoint à la communication (RCOM) Secrétaire Générale (RAC)	



Localisation DU MARAIS – Extrait de PLAN DE LARCHANT

Responsable	Action	Personnes concernées	Processus
Secrétariat Général (RAC) <u>ASSURE LA COORDINATION GENERALE</u>	Vérification du fonctionnement du standard téléphonique du PCC (MAIRIE) Pré – Activation CHU : Centres d'hébergement d'urgence Pour l'accueil de sinistrés (éventuellement) Circulation automobile : - Vérification de la présence des modèles d'arrêtés - Vérification du matériel (barrières de police, planches, bastaings, etc.)	DGS (RAC) (ou personne désignée) Services techniques Services techniques	MEP_PCC Arrêté du maire
	Vérification de la présence : - Registre des personnes vulnérables - Liste d'appel des personnes inscrites sur le registre d'alerte - Personnes âgées de + de 80 ans - Moyen Mobile d'Alerte (véhicule) - Mise à l'abri des véhicules des administrés	RAC – CCAS État civil État civil ST Administrés	
	Période scolaire : Rappel des consignes de prévention aux directeurs d'école	Adjoint	
	Prévenir de l'activation en mode « VEILLE » - Niveau JAUNE du PCS : - Sous-Préfecture - SDIS77 – CODIS (via le 18) - Gendarmerie (via le 17) - Élus de Larchant - Agents de la Commune	Maire (DOS) ↓ Secrétaire général.e (RAC) ↓	
	Rédaction communiqué : Informations mairie Mise à jour affichage panneau lumineux Mise à jour application mobile (notifications) Mise à jour site internet : Affichage en mairie + affichage municipal (si existant) Envoi SMS : information (qui ne doit pas affoler la population)	Population Lyricantoise Personnes inscrites dans la base de données « ALERTE/CRISE »	
SG (RAC)	Mobilisation des agents en fonction des prévisions et de la durée de l'évènement	✓ Agents communaux ✓ Réservistes (si RCSC)	
CCAS	Mobilisation des agents en fonction des prévisions et de la durée de l'évènement	✓ Membres du Conseil d'administration ✓ Agents sociaux et remplaçant.e.s	

Responsable	Action	Personnes concernées	Processus
SG (RAC)	Information des membres de la municipalité, du (de la) Sous-Préfet.e, du (de la) Secrétaire Général.e de la sous-préfecture <u>par courriel</u>ⁱ avec copie à : • Maire • SG • DST • Accueil mairie (pour information) • DDT • SIDPC • Président.e CCPN (pour information) • Gendarmerie de La Chapelle-la-Reine • Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne (SDIS77 - CODIS) • Centre d'Incendie et de Secours de Nemours • Centre d'incendie et de Secours de Château-Landon	Sous-préfecture DDT77 SDIS77 (CODIS, SDIS-Groupement Sud, CIS) Collectivités locales alentour et Communauté de Communes du Pays de Nemours	SG_INFO_MAIL
Suite d'évènement : <u>Sans objet</u>			

ⁱ Ou par télécopie en cas de panne internet

LARCHANT CC du PAYS DE NEMOURS  réflexe	Plan communal de sauvegarde Risque ALEA CLIMATIQUE CANICULE – FORTE CHALEUR Niveau 3	Délibération du Conseil Date : 23 septembre 2024 Version consolidée V1
--	---	--

RISQUE
TERRORISME - ATTENTAT



RISQUE ATTENTAT

Le Plan Communal de Sauvegarde répond à la devise

S'organiser pour être prêt,
Anticiper pour agir juste

LARCHANT CC du PAYS DE NEMOURS  Fiche réflexe	Plan communal de sauvegarde	ANNEXE XX Date : 23 septembre 2024 Version consolidée V1	
	Risque TERRORISME		
	Attentats - Intrusion		
	Niveau UNIQUE		

Seuil d'alerte : Rouge

Introduction

La France est confrontée à des événements qui conduisent le gouvernement et les collectivités locales à **mettre en place des dispositions et des dispositifs de prévention et d'alerte propre à rassurer la population, rassurer les élus et rendre plus efficace l'action des intervenants en cas d'attentat ou d'événements exceptionnels et imprévisibles.**

La coordination de tous les acteurs est fondamentale pour la pleine réussite des actions mises en place, **le rôle de chacun devant être connu mais surtout respecté.**

Si la probabilité qu'un tel événement se produise sur le territoire communal est quasiment nulle, le risque « zéro » n'existe malheureusement pas, il suffit de se souvenir du meurtre du Père Hamel à Saint-Etienne du Rouvray pour s'en persuader.

Il convient donc de prendre les dispositions nécessaires et suffisantes dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pour être prêt le jour où un tel évènement surviendrait, ce que personne ne souhaite.

Recensement des lieux à risque

✚

Mairie – horaire d'ouverture au public : à compléter

✚

Salle des fêtes – Diverses activités associatives en semaine, animations en fin de semaine

✚

Église - Office ponctuel

Relations avec les partenaires externes

Le maire assure les liens entre l'Autorité préfectorale et tous les acteurs qui seraient amenés à être déployés sur Larchant en cas de nécessité et la commune. **Si le maire doit s'absenter, il désigne un nouvel interlocuteur unique local pour le remplacer.** Au retour du maire, celui-ci reprend l'ensemble de ses prérogatives dès son arrivée. La personne qui rend ses prérogatives fait un point de la situation au maire.

Organisation interne

Responsable	Action	Personnes concernées
Maire (Directeur des Opérations de Secours – DOS)	Déclenchement du dispositif et convocation de la Cellule de crise (PCC) <u>La Secrétaire Générale ouvre un registre de main courante spécifique</u> et organise le PCC pour cette circonstance.	Maire Secrétariat
Maire (DOS)	Activation de la cellule de crise en mode N3 : « Opération » Lieu : Mairie (Poste de Commandement Communal - PCC) ou tout autre lieu qui s'avérerait plus approprié	Maire (DOS) 1 ^{er} adjoint (DOP) Adjoint chargé de la Communication (RCOM) Secrétariat Général (SG – RAC) Adjoint chargé des questions techniques (DST – REOP)
Maire (DOS) SG (RAC)	Compose le 17 ✚ Prévient la gendarmerie ✚ Prévient le sous-préfet de Fontainebleau ✚ Prévient l' élu désigné suppléant-DOS ✚ Prévient toutes personnes qui pourraient être impactées (président RPI, associations, etc.).	L'information peut être diffusée sous toute forme disponible et appropriée (verbale, téléphonique, textos, mégaphone, Panneau Pocket, affichage, etc.)
Adjoint désigné par le maire-DOS (Responsable des Opérations - ROP) Bénévoles	Organisent la sécurisation des abords de l'attentat ou de l'événement. - Mise en place : ✚ Barrières d'éloignement ✚ Barrières anti-intrusion - Préviennent : ✚ Les riverains (par tous moyens à disposition y compris Panneau Pocket) ✚ Les différents acteurs (Autorités, membres de l'exécutif, Bénévoles concernés) Se mettent à la disposition des Autorités (DOS départemental, DOS local, gendarmerie nationale, SDIS). Le Préfet s'il est présent, le sous-préfet s'il est présent, le maire sont les seules personnes, dans l'ordre énuméré, habilitées à donner des instructions ou des « ordres ». En présence d'une autorité préfectorale, le maire délègue son autorité sur les Agents communaux réquisitionnés pour la circonstance.	Adjoint désigné Agents techniques Agents administratifs

Responsable	Action	Personnes concernées
Adjoint chargé de la communication (RCOM)	Mettre en place un « centre de presse » pour échanger avec les médias. Rédiger les communiqués de presse et les transmettre après validation par DOS départemental (Préfet) et DOS local (Maire)	Médias (journaux, télévision, Internet, etc.) Population
Secrétariat Général (RAC)	✚ Coordonne les services locaux (Agent de la commune, Bénévoles) ✚ Prévient l'ensemble des membres de l'exécutif communal ✚ Coordonne les actions avec le RPI si nécessaire pour la prise en charge des enfants.	Membres du conseil Sous-préfet SG sous-préfecture SDIS77 Centre d'intervention et de secours Gendarmerie nationale
Maire (DOS)	Demande : ✚ À la préfecture de mettre en place un Centre d'Urgence Médico-Psychologique (CUMP) ✚ Sollicite éventuellement les associations caritatives (Croix-Rouge française, ordre de MALT, Secours catholique, etc.) pour organiser la prise en charge des victimes.	Élus Bénévoles
Élu désigné	✚ Recensement des lieux pour mise en place du CUMP ✚ Mise en place du CUMP ✚ Contacte les associations caritatives ✚ Tient la liste des personnes à diriger vers le CUMP ✚ Contacte les médecins du secteur pour les informer de la situation et les prévenir qu'il y a des personnes qui peuvent avoir besoin d'une aide ponctuelle.	Préfecture Associations caritatives Médecins Population
Maire (DOS)	Se met à la disposition des Autorités pour assurer la liaison entre Elles et la commune. Il est le garant de la bonne exécution par les acteurs, des ordres donnés.	

Les bons gestes en cas d'attentats ou d'intrusion malveillante

Vous êtes témoin d'un attentat	Se mettre à l'abri et composer le 17 (police secours) ou le 112 (numéro de secours) à partir d'un portable
	Ne pas déclencher l'alarme incendie
	Après avoir appelé les secours et / ou organisé l'évacuation des lieux, mettre son portable en mode silencieux ou l'éteindre. Ne pas le mettre en mode vibreur !
	Si l'évacuation ou la fuite sont impossibles, se barricader à l'intérieur du lieu et obstruer avec tables, chaises, mobiliers, les portes d'accès de la pièce dans laquelle vous vous trouvez. Se tenir accroupis pour ne pas être vus. Ne pas paniquer . Les forces de police ont été prévenues. Tout est mis en œuvre pour régler la situation.

Prévention – Exercices

Des exercices dans les écoles du RPI sont réalisés plusieurs fois par an pour informer les élèves des gestes de prévention. Comme un jeu de rôle, ces exercices sont pédagogiques. (PPMS)

Répertoire téléphonique

QUI ?	ADRESSE	N° DE TELEPHONE	COMMENTAIRE(S)
Mairie	2 place Pasteur		
Salle des Fêtes	Rue		
Église	Rue		

Les numéros de téléphone d'urgence dans le cadre de l'activation du PCS se trouvent en début du document principal.

Dans le cadre d'un évènement se produisant dans les écoles du RPI, les Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS) des écoles s'appliquent de plein droit. Les relations entre la mairie et l'Éducation Nationale doivent être formalisées pour assurer une efficacité optimale de la gestion de crise.

Annexe 1 – Fiche-réflexe « Risque Terrorisme »

Message téléphonique ou messagerie instantanée portable

Le message adressé aux établissements quel qu'ils soient, doit comporter plusieurs informations indispensables à la bonne exécution des instructions et procédures établies par les différents partenaires.

La suite de cette annexe présente ces éléments par nature de l'établissement.

Nature de l'établissement	Éléments de message et réponses attendues
Etablissement scolaire	Indiquer les éléments suivants : 1) Nature de l'événement 2) Proximité de l'événement 3) Nombre d'élèves dans l'établissement 4) Nombre d'élèves hors établissement localisation (piscine, cours de récréation, sortie scolaire, etc.) 5) Nombre d'adultes dans l'établissement 6) Repérage d'individus dans l'établissement 7) Remarques complémentaires Ordonner une mesure de confinement : 1) Imposer une mesure de confinement 2) Attendre les consignes pour la fin de l'alerte par les autorités 3) Demander de répéter la consigne pour s'assurer qu'elle a bien été comprise
Etablissement public	Indiquer les éléments suivants : 1) Nature de l'événement 2) Proximité de l'événement 3) Nombre de personnes dans l'établissement 4) Repérage d'individus dans l'établissement 5) Remarques complémentaires Ordonner une mesure de confinement : 1) Imposer une mesure de confinement 2) Attendre les consignes pour la fin de l'alerte par les autorités 3) Demander de répéter la consigne pour s'assurer qu'elle a bien été comprise

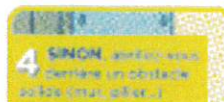
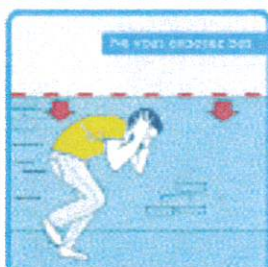
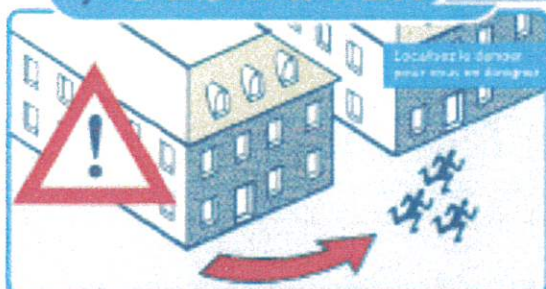
RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

si c'est impossible

2/ SE CACHER



3/ ALERTE

ET OBEIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- En cas d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous sortez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes «[Place](#)», «[Secours](#)» et «[gouvernementfr](#)»



Pour en savoir plus :
www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste



Nature de l'établissement	Éléments de message et réponses attendues
Autre établissement (commerce, administrés, etc.)	1) Informer les commerces et les riverains de la survenue d'un événement. 2) Demander de rester chez soi et de se barricader 3) Attendre les consignes des autorités pour sortir de chez soi et du commerce

LARCHANT CC du PAYS DE NEMOURS  Fiche réflexe	Commune de LARCHANT (77)	<i>Date :</i> 23 septembre 2024 Version consolidée V1
---	---	---

TRAME DE DOCUMENTS
FICHE COMPLÉMENTAIRE DE MAIN COURANTE
BULLETIN DE SITUATION EN CAS DE CANICULE

Le Plan Communal de Sauvegarde répond à la devise

S'organiser pour être prêt,
Anticiper pour agir juste

Commune de LARCHANT CC Pays de Nemours	Plan Communal de Sauvegarde (Fiche complémentaire de main courante)	Fiche n°
<u>INTERVENTION</u>		
<u>Description :</u>		
Retour attendu <i>(délai de rigueur)</i>	Date	Heure
<u>Compte-rendu d'intervention</u>		
Avis sur l'intervention	Fin de l'action Jour : Heure :	☐ En cours ☐ Partiellement réalisée ☐ Réalisé à finaliser ☐ Terminée ☐ À reprendre

Commune de LARCHANT CC Pays de Nemours	Plan Communal de Sauvegarde	Suivi d'événement BULLETIN Initial
Type d'événement : CANICULE	Niveau actuel : NORMAL <i>(fond de case en relation avec le niveau)</i>	Date d'émission : 03/07/2023 Heure d'émission : 09h00
<i>Poste Communal de Commandement (PCC)</i>	En veille	A compter du 01/06/2023 à 09h00

Évolution du niveau	VEILLE <i>(fond de case en fonction du niveau)</i>	A compter du :	01/06/2018 10:00
Alerte préfecture :	Sans objet	Alerte population :	Sans objet (01/06/2023)
Suivi de l'alerte :	Notifications	Site Internet :	Suivi et Conseils
			Moyen principal : + appli mobile + panneaux affichage + site internet

Prévisions :

- Température relevée : **xx,xx °C** le dd/mm/aaaa à xxh (site météo France)
- Tendance : Hausse / Baisse / Sans changement
- Type d'évènement : Exceptionnel / Normale pour la saison
- **Point culminant :** **xx,xx °C** le dd/mm/aaaa à xxhmm
- **Prévisions :** **xx,xx °C** le dd/mm/aaaa à xxh
- **Bulletin de Météo France**

Reprendre des éléments du bulletin pour les explications

Conséquences prévisibles :

- **Coup de chaleur** **Personnes vulnérables**
- **Nombre de personnes à mettre à l'abri :** **x**
- **Nombre de personnes mises à l'abri :** **x**
- **Centres d'hébergement activés
accueillies** **Nombre de personnes**
 - Hébergement 1 : non **x**
 - Hébergement 2 : non **x**
 - Hébergement hors commune : non **x**

- **Organisation des tournées de contrôle**
 - Recensement des personnes en difficulté
 - Distribution éventuelle d'eau
- **Problèmes sanitaires**
 - Adduction d'eau : Pas de problème identifié
 - Potabilité de l'eau : Pas de problème identifié

Actions à mener / prévoir :

Direction :

- Coordination des actions dans le cadre de son rôle de Responsable des Actions Communales (RAC)
- Collecte des données de terrain
- Liaison PCC / Bureau des Opérations/Bureau de l'Information
- Organisation des opérations « Canicule »

SDIS77/CIS de La Chapelle-La-Reine :

- A compléter en fonction de la situation

Agents de terrain : (élu en charge de la logistique)

- A compléter en fonction des besoins

Services Scolaire - Périscolaire : (Responsable de Service / pour la période du 1^{er} juin à début juillet)

- A compléter en fonction des besoins

Communication :

- **Mises à jour** des différents supports de communication (Site internet, appli mobile, affichage municipal)
- **Suivi de l'événement par Notifications** : Application mobile de la Commune (prévisions, conseils),
- **Alerte SMS/SMV :**
 - 1 alerte en début d'événement
 - Alertes en fonction d'événement(s) important(s)
 - 1 alerte pour la fin de l'évènement.

Administration :

- Organisation de la continuité du Service public communal en cas d'absence des Agents administratifs

CCAS :

- Organisation des tournées de contrôle sous l'autorité du RAC
- Recensement des personnes en difficulté
- Vérification de la liste des personnes fragiles ou vulnérables

Membres du conseil municipal / Bénévoles :

- En fonction des besoins

Prochain point :

jour dd mmmm aaaa

xxhmm



DOSSIER D'INFORMATION COMMUNALE SUR LES RISQUES MAJEURS (D.I.C.R.I.M)



POUR LA SAUVEGARDE DE LA POPULATION (et non le secours) :

Le rôle de la commune est d'organiser la réponse aux difficultés de la population en cas d'évènement majeur .

L'ALERTE

Elle avertit d'un risque, d'une catastrophe naturelle ou technologique.

Le dispositif d'alerte fait partie du Plan Communal de Sauvegarde

Selon la nature de l'évènement, différents moyens peuvent être utilisés

- ⇒ Messages diffusés par les véhicules pourvus de hauts parleurs ;
- ⇒ Informations distribuées dans les boîtes aux lettres ;
- ⇒ Messages sur l'application Panneau Pocket, site internet ;
- ⇒ Diffusion de messages d'alerte sur les radios locales

DANS TOUS LES CAS, FAITES CONFIANCE À L'ÉCOLE

En cas de risque avéré, c'est bien compréhensible, les parents ont le réflexe d'aller chercher leurs enfants à l'école ou de contacter l'établissement scolaire. Pourtant, tout déplacement ou utilisation du téléphone peut venir compliquer la gestion de la crise et gêner les secours : embouteillage, exposition inutile au risque, saturation du réseau téléphonique... c'est pourquoi il vaut mieux attendre la fin de l'alerte avant de vous précipiter à l'école ou sur votre téléphone.

Rassurez-vous, l'école saura protéger vos enfants.

Les numéros d'appel d'urgence

Secours joignables 24 heures sur 24

Pourquoi les appeler



112

Numéro d'appel d'urgence européen

Pour toute urgence nécessitant une ambulance, les services d'incendie ou la police en France ou dans l'Union européenne.



15

Samu, service d'aide médical urgent

Besoin médical urgent (malaise, hémorragie, infarctus, intoxication alimentaire...).



18

Sapeurs-pompiers

Chûte, incendie, brûlure, électrocution...



36 24

SOS Médecins

Toute pathologie nécessitant l'intervention rapide d'un médecin à domicile.



32 37

Pharmacie de garde

Pour trouver la pharmacie de garde la plus proche.



114

Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes

Numéro ne recevant pas les appels vocaux téléphoniques mais les fax et les SMS.



17

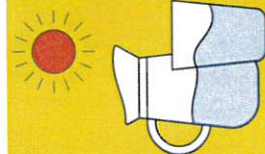
Police secours

Violences, agression, vol à l'arraché, cambriolage...

LP/INFORMAPHE

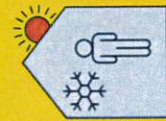
**CENTRE
ANTI-POISON :
01 40 05 48 48**

**S'organiser pour être prêt :
anticiper pour agir**



ATTENTION CANICULE

ADOPTER LES BONS GESTES



Évitez l'alcool

Mangez en quantité suffisante

Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit

Mouillez-vous le corps

Donnez et prenez des nouvelles de vos proches

EN CAS D'URGENCE OU DE MALAISE, APPELEZ LE 15



2, Place Pasteur – 77 760 Larchant
☎ : 01.64.28.16.17 / ✉ : village@larchant.fr



Le risque feu de forêt



VOUS POUVEZ PRENDRE DES MESURES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION

- ⇒ Débroussailliez votre propriété et la voie d'accès régulièrement.
- ⇒ Nettoyez gouttières et toitures des matériaux inflammables.
- ⇒ Assurez-vous de ne pas laisser bouteilles de gaz ou bidons de liquides inflammables qui pourraient être exposés au feu.
- ⇒ Prévoyez des moyens d'arrosage.

L'INCENDIE

APPROCHE :

- ⇒ Ouvrez le portail de votre terrain pour faciliter l'accès aux sapeurs-pompiers.
- ⇒ Fermez les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et éloignez-les le plus possible des bâtiments d'habitation.

L'INCENDIE EST LÀ

- ⇒ Ne vous approchez pas du feu.
- ⇒ Calfeutrez-vous chez vous, fermez volets, portes et fenêtres et recouvrez-les de linges mouillés.
- ⇒ Ne sortez pas sans ordre des autorités.

- ⇒ Regardez Panneau Pocket ou écoutez la radio, c'est le meilleur moyen d'être informé.

EN CAS D'EVACUATION :

- ⇒ N'emportez que le strict nécessaire afin de quitter les lieux dans les plus brefs délais.
- ⇒ Respirez à travers un linge humide.

Les risques météorologiques



Ils ne sont pas, à proprement parlé, des risques majeurs en Seine-et-Marne mais les consignes de sécurité méritent d'être rappelées.

Types d'aléas :

Neige et Verglas - Orages violents - Vent - Tempête - Canicule - Grand froid.

Les risques météorologiques sont prévisibles ...

... mais leur ampleur et leur importance sont difficiles à estimer. Le niveau d'alerte de Météo France peut donner des indications sur l'impact prévisible de ces phénomènes climatiques (vents supérieurs à 90 km/h, violents orages où peuvent se mêler, pluie, grêle et foudre, chutes de neige importantes ou verglas généralisé).

Un phénomène météo de grande ampleur peut entraîner différentes conséquences pour la commune et ses habitants :

- Perturbations de la circulation automobile (chute d'arbres, verglas, neige...).
- Fermeture de bâtiments publics (école ...).
- Coupure d'électricité prolongée.

Météo France diffuse chaque jour une carte de vigilance divisée en quatre niveaux graduellement dangereux :

Niveau	Pas de vigilance particulière.
Niveau 1	
Niveau 2	Soyez attentifs si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique, des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux sont en effet prévus, tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.
Niveau 3	Soyez très vigilant, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus, tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.
Niveau 4	Une vigilance absolue s'impose, des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus, tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

Pour vous informer, consultez la carte de vigilance : Internet : www.meteo.fr, Téléphone 32 50

LARCHANT CC du PAYS DE NEMOURS  Fiche réflexe	Commune de LARCHANT (77)	<i>Date :</i> 23 septembre 2024 Version consolidée V1
---	---	---

TRAME DE DOCUMENT
PROJET DE DICRIM NON FINALISÉ

Le Plan Communal de Sauvegarde répond à la devise

S'organiser pour être prêt,
Anticiper pour agir juste

Risque « Feu de forêt » Conduite à tenir avant, pendant et après...

AVANT

PRÉVENTION DES INCENDIES :

-  - ne fumez pas en forêt, dans les bois, ni à proximité. Ne jetez pas de mégots par la vitre de la voiture
-  - n'allumez pas de feu (à moins de 200 mètres de la forêt), même si vous pensez avoir pris toutes les précautions
-  - ne faites pas de barbecue en forêt
-  - campez uniquement dans les lieux autorisés, sécurisés et protégés
-  - n'utilisez votre véhicule que sur les chemins autorisés
-  - respectez les interdictions d'accès dans certains massifs boisés en période de risques (vent, sécheresse...)

PENDANT

**SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN DÉPART DE FEU :
À LA MOINDRE FUMÉE
DONNEZ L'ALERTE !**

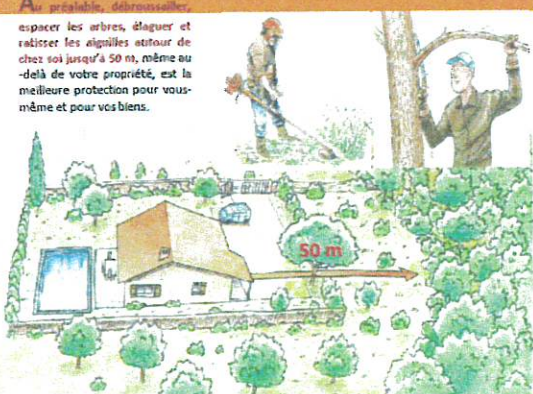
-  - prévenez rapidement les pompiers (18 – ou 112 numéro européen) en leur donnant le plus de précisions possibles (localisation, moyens d'accès pour les secours...)
-  - vous pouvez essayer d'éteindre un feu naissant avec de la terre, du sable ou de l'eau.
Attention : Battre le feu avec les branchages peut conduire à sa propagation.
-  - ne sortez pas de votre voiture si vous êtes surpris par un front de flammes
-  - à pied, recherchez un écran de protection (rocher, butte de terre, mur...)

Pour les propriétaires de bâtiments en forêt

Débroussailler autour des bâtiments protège contre la propagation des incendies et permet de limiter les conséquences sur les biens.

1. Comment s'y préparer.

Au préalable, débroussailler, espacer les arbres, élaguer et ratiser les alvéoles autour de chez soi jusqu'à 50 m, même au-delà de votre propriété, est la meilleure protection pour vous-même et pour vos biens.



Cette précaution va ralentir la propagation du feu, diminuer sa puissance et éviter que les flammes n'atteignent les parties inflammables de votre habitation.

3, 4 ou 5 m
(conservat votre arrière protection)



Il est impératif que toute branche d'arbre soit éloignée d'au moins 3 mètres de votre habitation.

- 1. Rassemblez votre famille et les animaux domestiques dans la maison.**

- 2. Fermez tous les volets.**

- 3. Calfeutrez toutes les ouvertures avec du linge humide.**

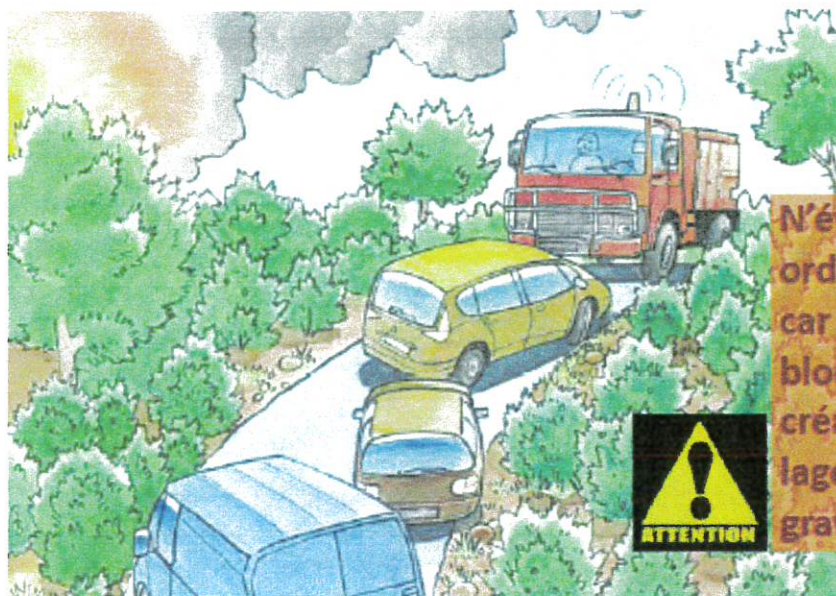
- 4. Fermez la trappe de la cheminée**

- 5. Mettez vos bouteilles de gaz dans votre piscine ou dans une baignoire remplie d'eau.**

- 6. Retirez le mobilier de jardin en plastique car s'il s'enflamme, il devient un danger pour la maison.**


S'organiser pour être prêt ; Anticiper pour agir juste !

En cas d'ordre d'évacuation



N'évacuez que sur ordre des autorités car vous risquez de bloquer les secours en créant un embouteillage et vous mettre en grave danger.

Moment	Action
Avant d'évacuer Commune de Larchant (77) Localisation des forêts de conifères Maisons avec adresses en forêt	- Couper l'électricité, le gaz - Fermer fenêtres, baies vitrées, portes, trappe de cheminée - Mouiller les murs extérieurs si possible Prendre vos papiers d'identité Prendre vos ordonnances, vos médicaments - Rester calme, ne paniquez pas - Se renseigner sur les possibilités d'hébergement temporaires auprès de la mairie 7. Ouvrir le portail de votre terrain pour permettre l'accès des sapeurs pompiers
Pendant l'évacuation	Se conformer aux directives des pompiers ou du Directeur des Opérations de Secours Surtout ne pas improviser !
Après l'évacuation	- Avant de retourner dans votre logement, se renseigner sur l'absence de risque et des conséquences éventuelles sur votre logement auprès des pompiers ou de la cellule de crise communale - Ne pas hésiter à consulter un professionnel de santé (psychologue) si vous en ressentez le besoin après

S'organiser pour être prêt ; Anticiper pour agir juste !



DOSSIER D'INFORMATION COMMUNALE SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

À QUELS RISQUES MAJEURS SOMMES-NOUS EXPOSÉS ?

Le risque feu de forêt : un risque majeur pour notre village. Un été de sécheresse exceptionnelle combiné à des températures élevées et un vent important génère un tel risque.

Les risques météorologiques : ces phénomènes climatiques peuvent toucher des territoires de manière imprévisible. Il n'est donc pas inutile de rappeler certaines consignes de sécurité en cas de survenance d'un phénomène souvent de courte durée mais de aux conséquences parfois importantes.

Le risque Transport de Matières Dangereuses et Gaz : Routes, autoroute, voie ferrée, canalisations enterrées irriguent notre territoire. Un accident peut s'y produire avec des conséquences à ne pas sous-estimer.

Des risques qui ne sont pas directement présents à Larchant mais qui pourraient nous concerner :

Le risque nucléaire : La présence de certains établissements situés dans les départements du Loiret et de l'Aube justifie d'évoquer ce risque. Toutefois, en cas de catastrophe majeur impliquant une installation nucléaire, c'est l'ensemble du territoire français qui serait concerné.

La commune a des obligations dans le cadre de son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :

L'ALERTE : elle avertit d'un risque, d'une catastrophe naturelle ou technologique. La diffusion de l'alerte fait partie du Plan communal de Sauvegarde. Selon la nature de l'événement, différents moyens peuvent être utilisés :

- Messages diffusés par des véhicules pourvus de hauts parleurs (Ensemble Mobile d'Alerte),
- Information distribuée dans les boîtes aux lettres,
- Affiches sur les panneaux d'information communaux, dans vos commerces,
- Diffusion de messages d'alerte sur les radios locaux,
- Message sur Panneau Pocket.

LA SAUVEGARDE DE LA POPULATION (et non le secours) : Le rôle de la commune est d'organiser la réponse aux difficultés de la population en cas d'évènement majeur sur Larchant.

AYONS LES BONS REFLEXES !

Un pack « sécurité » à portée de main : Nourriture et eau en bouteille. Couvertures. Sacs de couchage. Vêtements. Médicaments et traitement quotidien si nécessaire. Chaussures. Habit de pluie. Sac à dos. Matériel de confinement (ruban adhésif, serpillère ou tissus, pour colmater portes et fenêtres). Bougie. Allumettes. Radio à pile. Piles. Lampe de poche. Sifflet. Portable avec chargeur. Papiers personnels. Selon le risque majeur auquel nous pouvons être confrontés, les consignes de sécurité diffèrent. Lisez attentivement ce document, gardez-le à portée de main, et suivez toujours les recommandations qui vous seront donnés par les autorités et services de secours.

FAITES CONFIANCE À L'ÉCOLE ! En cas de risque avéré, c'est bien compréhensible, les parents ont le réflexe d'aller chercher leur enfant à l'école ou de contacter l'établissement scolaire. Pourtant, tout déplacement ou utilisation du téléphone peut venir compliquer la gestion de la crise et gêner les secours : embouteillage, exposition inutile au risque, saturation du réseau téléphonique... C'est

pourquoi il vaut mieux attendre la fin de l'alerte avant de vous précipiter à l'école ou sur votre téléphone. Rassurez-vous, l'école saura protéger vos enfants.

RISQUE FEU DE FORET :

L'origine des départs de feux est presque exclusivement humaine. Seuls quelques feux sont d'origine naturelle, généralement dus à la foudre. L'imprudence ou l'accident sont à la base d'environ 60% des départs d'incendie. Un barbecue, un mégot de cigarette mal éteint. Ce risque est le plus important pour notre village.

La meilleure façon d'éviter ce risque reste de le prévenir :

- Aménagement de la forêt par la commune
- Actions de prévention, campagnes de sensibilisation
- Surveillance régulière, renforcée en période estivale
- Dispositif d'alerte et plan de secours
- Information de la population
- Travail avec les Autorités

sont autant de moyens mis en œuvre par la commune de Larchant.

Vous pouvez également prendre des mesures de prévention et de protection :

- Débroussailliez votre propriété et la voie d'accès régulièrement.
- Entretenez les chemins d'accès pour faciliter la circulation des véhicules de pompiers le cas échéant.
- Nettoyez gouttière et toiture des matériaux inflammables
- Assurez-vous de ne pas laisser bouteilles de gaz ou bidons de liquides inflammables qui pourraient être exposés au feu.
- Prévoyez des moyens d'arrosage.

SI VOUS ETES TEMOIN D'UN DEPART DE FEU :

- Alerte les sapeurs-pompiers le plus rapidement et le plus précisément possible (le 18 ou le 112).
- Ne vous approchez pas du feu.
- Si vous êtes surpris par le feu, respirez à travers un linge humide.
- L'INCENDIE APPROCHE :
- Ouvrez le portail de votre terrain pour faciliter l'accès aux sapeurs-pompiers
- Fermez les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et éloignez-les le plus possible des bâtiments d'habitation
- Arrosez les bâtiments tant que le feu n'est pas là, puis rentrez le tuyau d'arrosage.

L'INCENDIE EST LÀ :

- Ne vous approchez pas du feu.
- Calfeutrez-vous chez vous, fermez volets, portes et fenêtres et recouvrez-les de linge mouillé. Ne sortez pas sans ordre des autorités.
- Écoutez la radio, c'est le meilleur moyen d'être informé.

EN CAS D'EVACUATION :

- N'emportez que le strict nécessaire afin de quitter les lieux dans les plus brefs délais. (reportez-vous au pack « sécurité »)
- Respirez à travers un linge humide.

LES RISQUES METEOROLOGIQUES ne sont pas, à proprement parlé, des risques majeurs en Seine-et-Marne mais les consignes de sécurité méritent d'être rappelées :

Types d'aléas :

- Neige et Verglas
- Orages violents
- Vent violent et Tempête
- Canicule
- Grand froid

Les risques météorologiques sont prévisibles mais leur ampleur et leur importance sont difficiles à estimer a priori. Le niveau d'alerte de Météo France peut donner toutefois des indications sur l'impact prévisible de ces phénomènes climatiques.

Un risque météo de grande ampleur peut, en effet, entraîner différentes conséquences pour la commune et ses habitants.

- Perturbations de la circulation automobile (chute d'arbres, verglas, neige...).
- Fermeture de bâtiments publics (école, crèche, lycée...).
- Fermeture des parcs, jardins, lieux de promenade
- Report ou annulation de manifestations extérieures
- Des vents qui ont des vitesses moyennes supérieures à 90 km/h
- De violents orages ou peuvent se mêler, pluie, vent et foudre
- Des chutes de neige importantes pour la région ou du verglas généralisé.

Les intempéries : On parle de tempête et d'intempérie pour :

- Des vents qui ont des vitesses moyennes supérieures à 90 km/h.
- De violents orages ou peuvent se mêler, pluie, vent et foudre.
- Des chutes de neige importantes pour la région ou du verglas généralisé.

Météo France diffuse chaque jour une carte de vigilance divisée en quatre niveaux graduellement dangereux :

Niveau 1 : Pas de vigilance particulière.

Niveau 2 : Soyez attentifs si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique, des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux sont en effet prévus, tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.

Niveau 3 : Soyez très vigilant, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus, tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.

Niveau 4 : Une vigilance absolue s'impose, des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus, tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

Pour vous informer, consultez la carte de vigilance : Internet : www.meteo.fr , Téléphone 32 50

EN CAS DE TEMPETE :

- AVANT

- Tenez-vous informés des conditions météorologiques
- Rentrez à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés
- Gagnez un abri en dur
- Fermez portes et volets
- Annulez les sorties en rivières
- Arrêtez les chantiers en extérieur, rassemblez le personnel et mettez les grues en girouette

- **PENDANT**
 - Ne sortez en aucun cas
 - Débranchez les appareils électriques et les antennes de télévision
- **APRES**
 - Réparez ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment)
 - Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés, aux chutes d'objets (cheminée, toitures...)
 - Coupez branches et arbres qui menacent de s'abattre

EN CAS D'ORAGE

- Ne vous abritez pas sous des arbres
- Évitez les promenades en forêts et les sorties extérieures
- Évitez les déplacements
- Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins

EN CAS DE NEIGE OU DE VERGLAS

- Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place
- Facilitez le passage des engins de dégagement des voies de la commune
- Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile
- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol

EN CAS DE GRAND FROID

- Habillez-vous chaudement, ne gardez pas de vêtements humides.
- Assurez une bonne ventilation des habitations, même brève, au moins une fois par jour.
- Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le 115
- Restez en contact avec les personnes sensibles de votre entourage

EN CAS DE CANICULE

- Si vous devez sortir, restez à l'ombre. Portez un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples de couleur claire
- Maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Ouvrez-les la nuit, en provoquant des courants d'air
- Si vous ne disposez pas d'une pièce fraîche chez vous, allez au moins deux heures dans des endroits climatisés
- Buvez le plus possible, même sans soif : eau, jus de fruit
- Ne consommez pas d'alcool
- Rafraichissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour.
- Informez-vous de l'état de santé des personnes isolées, fragiles ou dépendantes de votre entourage et aidez-les à manger et à boire

TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (TMD) : le risque TMD est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferroviaire ou par canalisation. Les effets sur l'homme, les biens et l'environnement peuvent être multiples et dépendent notamment de la matière dangereuse acheminée : l'explosivité, la toxicité, la radioactivité.

LE RISQUE TMD ET GAZ

- Plan d'urgence TMD et plan rouge prévus et déclenchés par le préfet
- Plan de Secours Spécialisé TMD réalisé par le préfet

Apprenez à identifier un convoi de matières dangereuses (plaques, pictogrammes) pour être en mesure de donner l'alerte précisément :

- Rendez-vous sur le site du CNRS pour visualiser les pictogrammes :

<http://www.prc.cnrs-gif.fr/spip.php?rubrique41>

VOUS ETES TEMOIN D'UN ACCIDENT :

- Protégez pour éviter un « sur-accident », balisez les lieux du sinistre et éloignez les personnes à proximité
- Ne fumez pas
- Donnez l'alerte en précisant si possible : le lieu exact, le moyen de transport, la présence ou non de victimes, la nature du sinistre (feu, explosion, fuite, déversement, écoulement), le numéro du produit et le code du danger (numéro de la plaque orange du camion ou wagon citerne)

EN CAS DE FEU OU DE FUITE :

- Ne touchez à rien, évitez tout contact avec le produit
- Éloignez-vous aussi vite que possible, d'au moins 300 mètres et faites s'éloigner toutes les personnes situées à proximité
- Rejoignez le bâtiment le plus proche et confinez-vous

EN CAS D'ALERTE....

- Ne fumez pas ! Ne provoquez ni flamme ni étincelle
- Ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours d'urgences
- Écoutez la radio locale : radio Evasion Nemours (fréquence 92.5)
- Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche
- Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et arrêtez la ventilation et la climatisation

RESPECTEZ TOUJOURS LES CONSIGNES DES AUTORITES ! Attention : dès la fin de l'alerte, aérez les habitations

LARCHANT CC du PAYS DE NEMOURS  Fiche réflexe	Commune de LARCHANT (77)	<i>Date :</i> 23 septembre 2024 Version consolidée V1
---	---	---

NOTE

**Note préparatoire à l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde
De Larchant**

Le Plan Communal de Sauvegarde répond à la devise

**S'organiser pour être prêt,
Anticiper pour agir juste**

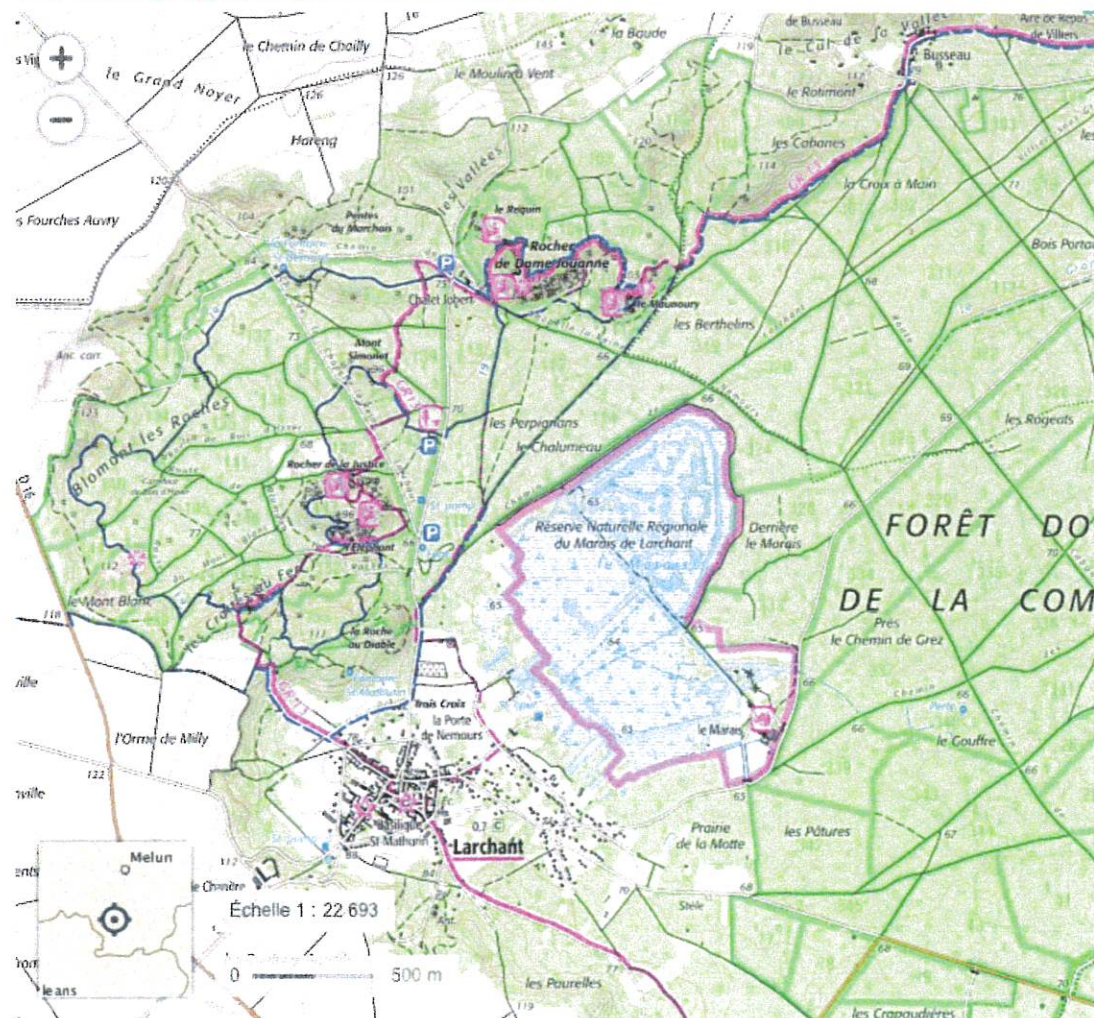


Élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (catastrophe naturelle et/ou technologique)

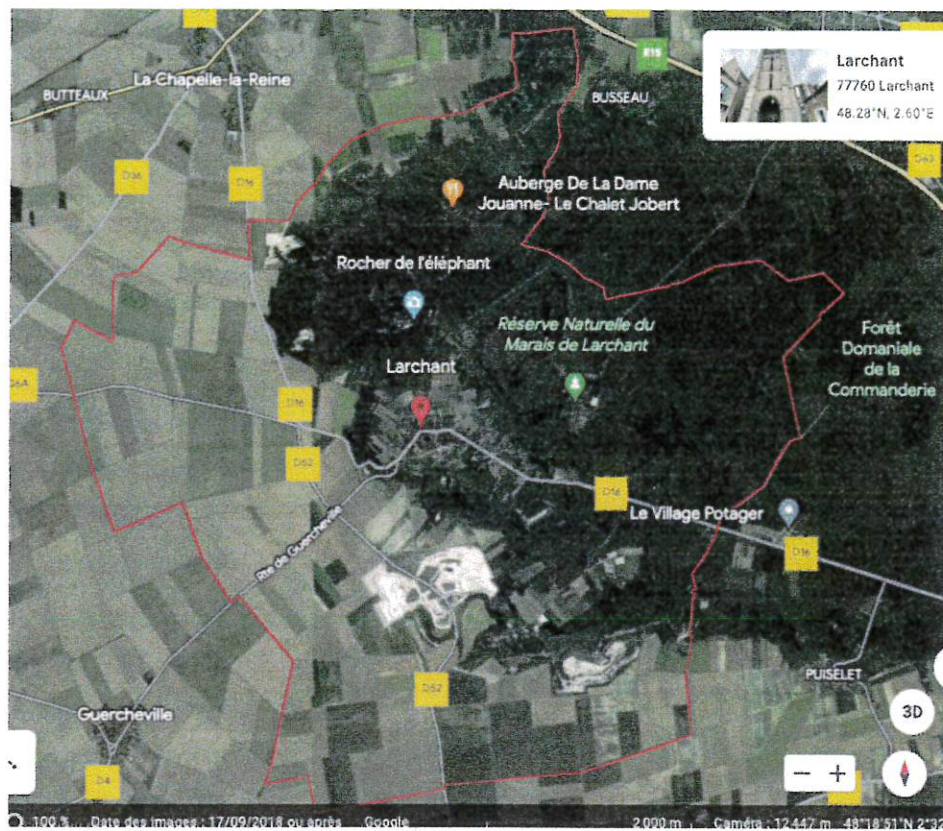
OBJECTIF

S'approprier les risques inhérents sur la Commune
S'approprier les principes d'un Plan Communal de Sauvegarde

1. Situation géographique de la Commune

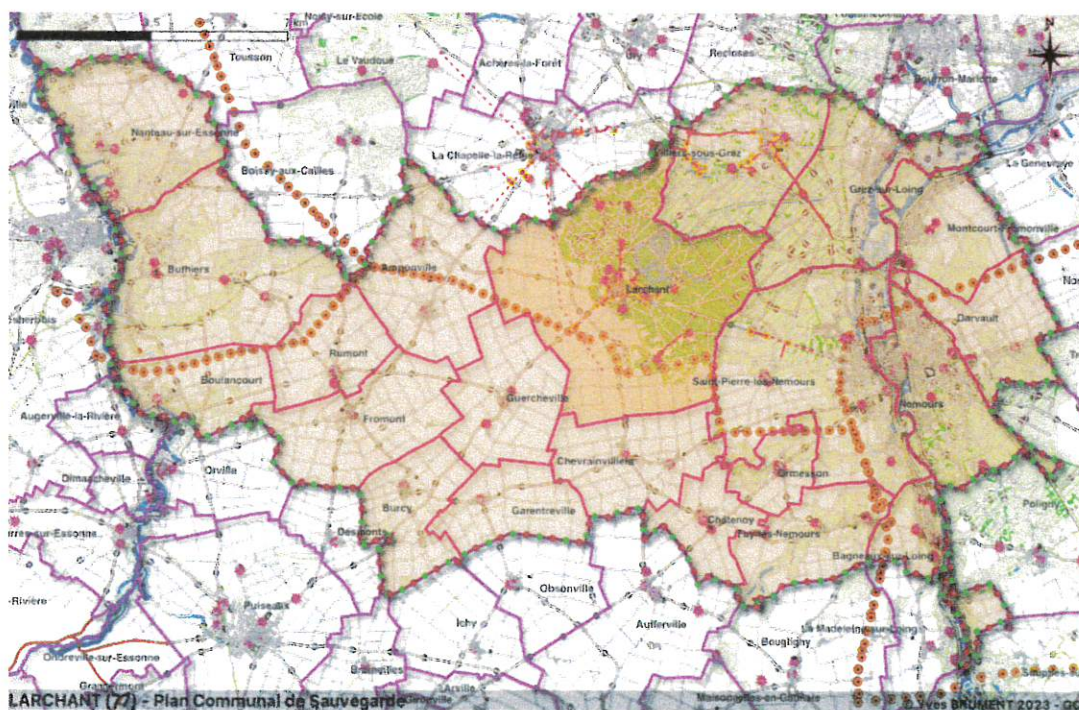


Carte topographique de LARCHANT (source : Géoportail)



Commune de Larchant – 77 (source : Google Earth)

La commune de Larchant se situe dans le département de Seine-et-Marne (77) et dans l'arrondissement de Fontainebleau. Elle appartient à la Communauté de Communes du Pays de Nemours (CCPN) qui est soumise à Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) depuis la Loi du 25 novembre 2021 puisqu'au moins une commune est soumise à un Plan de Prévention d'un Risque, notamment Inondation et/ou Plan Particulier d'Intervention.



Cartographie CCPN établie par Yves BRUMENT-GCF (QGIS 3.30 + BDTOP0 IGN)

Sa situation en frange de la forêt de Fontainebleau, massif forestier majeur de la Région Ile-de-France, la soumet aujourd'hui, **compte tenu du dérèglement climatique**, au risque de feu de forêt. L'augmentation de la température moyenne en France et la sécheresse du massif forestier accroît durablement ce risque sur une période plus longue que les décennies précédentes.

2. Risques identifiés dans le DDRM77

Le Document Départemental des Risques Majeurs de Seine-et-Marne (DDRM77) établit pour chacune des communes du département, les risques qui sont susceptibles de survenir sur leur territoire :

INONDATION :	NON (mais présence possible)
RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES :	OUI (présence)
CAVITÉS SOUTERRAINES :	OUI (présence)
FEU DE FORÊT :	OUI (présence)
RISQUE INDUSTRIEL-SEVESO SEUIL BAS :	NON
RISQUE INDUSTRIEL-SEVESO SEUIL HAUT :	NON
RISQUE RUPTURE DE BARRAGE :	NON
TRANSPORT DE MATIÈRE DANGEREUSE :	NON (transport de combustibles possible)
RISQUE TRANSPORT ET DISTRIBUTION GAZ :	NON

Certains **risques météorologiques** concernent la totalité du département et ne sont pas sectorisés par commune. Ces risques sont de différentes natures :

- RISQUE DE VENTS VIOLENTS,
- RISQUE D'ORAGES,
- RISQUE DE GRAND FROID (du 1er novembre au 31 mars),
- RISQUE DE NEIGE OU VERGLAS,
- RISQUE DE CANICULE (du 1er juin au 30 septembre)
- RISQUE DE PLUIE-INONDATION-RUISSELLEMENT.

Pour le risque TMD, le Plan Communal de Sauvegarde pourrait le traiter afin de prendre en considération les impacts d'un accident de livraison de produit chimique ou carburant.

Le Plan Communal de Sauvegarde de Larchant devra donc tenir compte des risques identifiés dans ce DDRM77 ainsi que ceux connus par les élus et/ou administrés habitant la commune depuis plusieurs années.

N°Insee	COMMUNES	Inondation		Mouvement de terrain		Feu de forêt		Séisme		Industriel		Nucéaire		Barrage	
		Présence	PPR prescrit PSS, PER ou PPR approuvé	Présence	Retrait gonflement des argiles PPR prescrit PER ou PPR approuvé	Présence	PPR prescrit PER ou PPR approuvé	Présence	Zonage	PPR prescrit PPR approuvé	PAC Technologique PPR prescrit	Présence	PPR prescrit	Présence	PPR prescrit
77241	JURILLY			X											
77242	JUTIGNY			X											
77243	LAGNY-SUR-MARNE	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
77244	LARCHANT	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Extrait du tableau récapitulatif des risques

(source : <https://www.seine-et-marne.gouv.fr/contenu/telechargement/20118/161894/file/DDRM%202017.pdf>)

À ces risques, s'ajoutent des fiches-réflexe sur des risques génériques susceptibles d'apparaître sur la commune. Nous pouvons citer : le délestage électrique, la pandémie (ou épidémie), le risque terroriste, etc. Le Plan Communal de la commune pourra les traiter pour être le plus exhaustif possible.

3. Zones boisées

La commune a une superficie de 2924 ha. La forêt, les bois, les landes ligneuses, haies, etc. recouvre **1340 Ha soit environ 46% du territoire communal et des habitations y sont édifiées.**

Les conifères représentent 391 Ha, les landes ligneuses 62 Ha, les feuillus 594 Ha et les forêts mixtes 281 Ha.

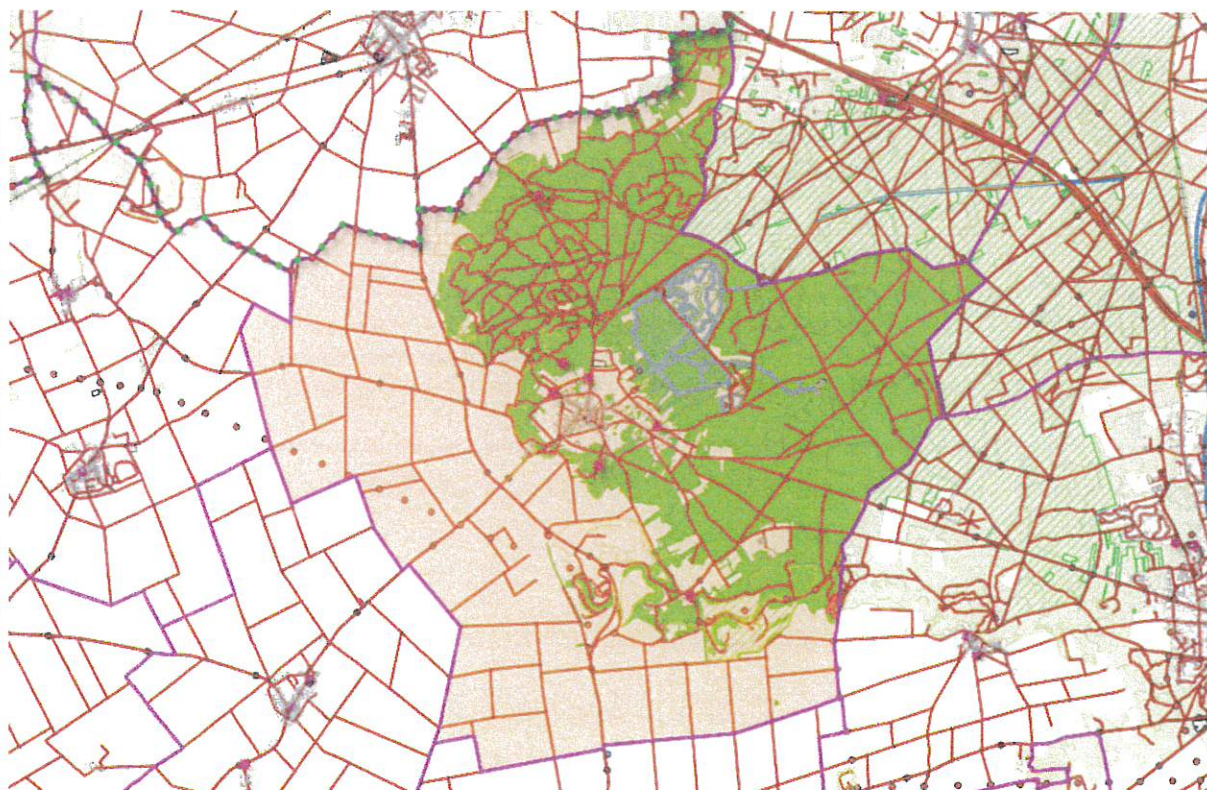
Ces données sont issues de la base topographique de l'Institut Géographique National (BD_TOPO_IGN).

Le risque « feu de forêt » (FDF) devient un risque prépondérant sur la commune et doit faire l'objet de la première fiche-réflexe pour répondre aux exigences des lois d'août 2004 et novembre 2021.

Les feux peuvent prendre plusieurs formes dont les feux de sols, de surfaces et de cimes.

- Les premiers brûlent la matière organique contenue dans la litière, l'humus ou les tourbières. Alimentés par incandescence avec combustion, leur vitesse de propagation est faible.
- Les seconds brûlent les strates basses de la végétation, c'est-à-dire la partie supérieure de la litière, la strate herbacée et les ligneux bas. Ils se propagent en général par rayonnement et affectent la garrigue ou les landes.
- Enfin les derniers brûlent la partie supérieure des arbres. Ils libèrent en général de grandes quantités d'énergie et leur vitesse de propagation est très élevée. Ils sont d'autant plus intenses et difficiles à contrôler que le vent est fort et le combustible sec, conditions souvent réunies en fonction de la topographie des lieux.

Pour se préparer au mieux en cas de feux, il est indispensable de comprendre comment un feu s'initie, visualiser la topographie des lieux puis comment il évolue ainsi que connaître quelques gestes de bon sens.



Cartographie de LARCHANT établie à l'aide de la BD TOPO de l'IGN par Yves BRUMENT-GCF

➤ AVANT ➤



- ☐ Repérer les chemins d'évacuation, les abris
- ☐ Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels)
- ☐ Débroussailler
- ☐ Vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture
- ☐ Ne pas stationner devant les allées forestières



- ☐ Ne jamais allumer de feu en forêt

➤ PENDANT ➤



- Si vous êtes témoin d'un départ de feu :
- ☐ Informer les sapeurs pompiers (18 ou 112 portable) le plus vite et le plus précisément possible
 - ☐ attaquer le feu, si possible



- ☐ S'enfermer dans un bâtiment : un bâtiment solide et bien protégé est le meilleur abri. Respirer à travers un linge humide



- Dans la nature, s'éloigner dos au vent :
- ☐ si on est surpris par le front de feu, respirer à travers un linge humide
 - ☐ à pied rechercher un écran (rocher, mur...)
 - ☐ ne pas sortir de votre voiture
 - ☐ ne jamais s'approcher à pied ou en voiture d'un feu en forêt



- Une maison bien protégée est le meilleur abri :
- ☐ ouvrir le portail de votre terrain
 - ☐ fermer et arroser volets, portes et fenêtres, pour éviter les appels d'air
 - ☐ occulter les aérations avec des linges humides
 - ☐ rentrer les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après
 - ☐ fermer les bouteilles de gaz à l'extérieur



➤ APRES ➤



- ☐ Eteindre les foyers résiduel

(source : cotes-darmor.gouv.fr)

4. Acteurs du suivi d'un événement de feu de forêt (FDF)

Les acteurs-clés du suivi d'un événement de type « Feu de forêt » sont d'une part les élus pour le soutien à la population et l'aide à la décision et le SDIS77 d'autre part qui assure la lutte contre l'incendie. La coopération étroite entre les différentes parties-prenantes est fondamentale et permet d'assurer une bonne coordination des moyens matériels et humains.

D'autres acteurs complètent le dispositif en fonction de l'ampleur de l'évènement : associations caritatives, bénévoles, etc. qui peuvent intervenir en fonction des besoins identifiés par le maire – directeur des opérations de secours (DOS) sur sa commune.

Les fiches-réflexe et les fiches-action du Plan Communal de Sauvegarde de Larchant permettront de fixer les rôles des uns et des autres et les actions à mettre en œuvre pour alerter, sauvegarder et soutenir la population.

Proposition :

À la fin de la période d'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde, il sera intéressant de réaliser un exercice avec le SIDPC77, la sous-préfecture de Fontainebleau et le SDIS77 pour éprouver une partie de ce PCS et mettre en situation les élus. L'exercice peut prendre plusieurs formes de la plus simple (exercice sur table limité dans le temps) à la plus compliquée (exercice long sur 24 heures avec situation terrain et perturbations successives ou concomitantes). **Dans une approche d'appropriation des réflexes de gestion de crise, la forme simple reste privilégiée dans un premier temps.**

Responsable	Rédacteur	date
Commune de LARCHANT (Resp : Laurence Manesse-Cesarini)	Yves BRUMENT GAÏA CONSULTING FR	19 Juin 2023

Page Vide